L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

# Terres de Bourgogne

N° 1552 - VENDREDI 08 NOVEMBRE 2019 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232




Agroforesterie

# Remettre l'arbre au cœur des systèmes agricoles



Certains acteurs comme la Station de recherche pluridisciplinaire des Metz n'ont pas attendu le réchauffement climatique pour se préoccuper du sujet de la biodiversité. Depuis sa création en 1986, elle conduit des programmes de recherche et de développement sur des thématiques agricoles pour tenter de trouver des solutions de préservation des ressources en eau, de valorisation des haies et des arbres. *Page 17*

Encarts : Catalogues Promodis - Europagri et Sureau Agriculture (sur certains cantons).

## *Côte d'Or*

› Alimentation animale

### L'opportunité du sainfoin



## *Nièvre*

› Ferme du Marault

### Une première encourageante



## *Yonne*

› Foire Saint-Martin à Auxerre MANGER LOCAL, C'EST UN RÉGAL !

### L'agriculture prend possession du centre-ville




LUCAS focus on performance
CONDITIONS sur machines en stock
Maitrisez votre paillage


grâce à la pesée embarquée
G. BUCHEZ
SECTEURS / Autun - Corbigny - Luzy - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr

NETTOYAGE et ENTRETIEN de PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES


CRAI Energies
21140 Semur en Auxois
03 80 97 17 70
crai.energies@gmail.com

# Sommaire

*Côte-d'Or*

04 • Reproducteurs charolais : Le rendez-vous approche
05 • Productions végétales : Une alternative venue d'Afrique
06 • Établissements Sirugue : L'opportunité du sainfoin
07 • Anciens exploitants : Les retraites au cœur des débats

*Nièvre*

08 • Ferme du Marault : Une première encourageante
09 • Élevage : «*Une belle promotion pour la race Limousine*»
10 • Groupement d'employeurs Agri'rural : «*Le GED m'a permis de soulager le travail*»

*Yonne*

11 • Foire Saint-Martin : L'agriculture prend possession du centre ville d'Auxerre
12 • Concours charolais d'Avallon : Une 57ème édition qui attire toujours autant
13 • Emploi / Insertion : Retrouver le chemin de l'emploi grâce aux Jardins de la Croisière
14 • Rendez-vous Chambre d'agriculture : Un mois de novembre riche en événements

*Région*

15 • Pac 2020-2027 : Pour une nouvelle « *belle histoire* »
16 • Une visite au pas de charge pour en savoir plus : Ce qu'il fallait démontrer
17 • Agroforesterie : Remettre l'arbre au cœur des systèmes agricoles

*Dossier*

20-22 • Spécial moissonneuses-batteuses

*Infos Services*

23 • Équipement
24-25 • Marchés
26-27 • Petites annonces
28-31 • Annonces Légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

**Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).**
**SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504**
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

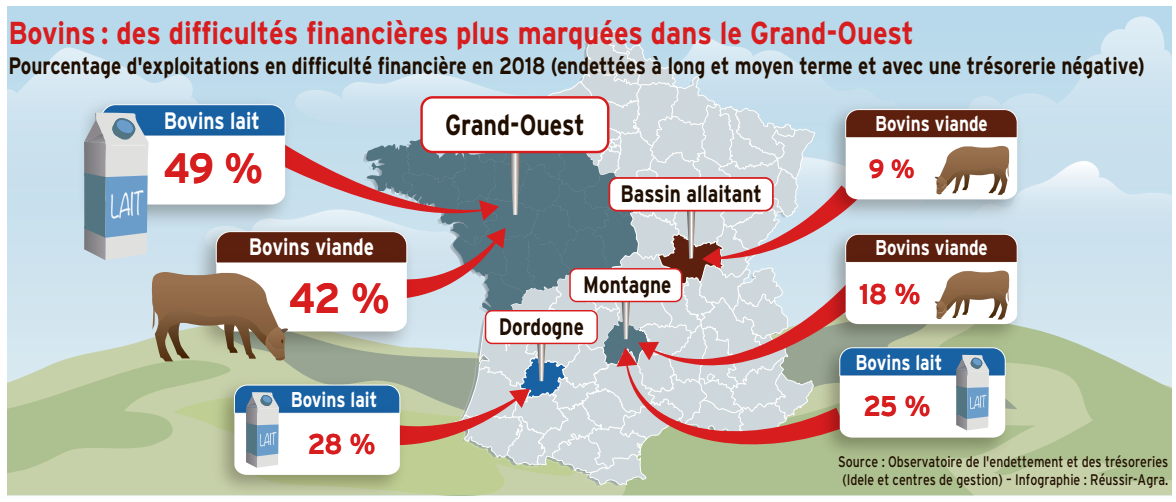
**Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net**
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
**Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net**
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

*Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232*
*Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.*
*Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €*
*Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.*
*Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %*
*Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne*

## L'infographie

# Bovins : des difficultés financières plus marquées dans le Grand-Ouest




Dans le Grand-Ouest, près de la moitié des élevages laitiers suivis par l'observatoire de l'endettement et des trésoreries sont en difficulté financière.

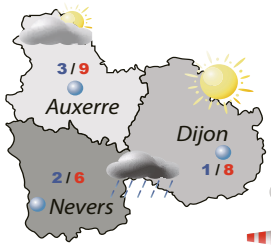
C'est ce qui ressort d'une étude publiée par l'Idele et plusieurs centres de gestion le 23 octobre, sur un échantillon de 925 exploitations bovines (clôturant leurs comptes en période hivernale). Résultat : en 2018, en moyenne dans les quatre zones étudiées, 35 % des élevages laitiers sont dans le groupe le plus préoccupant, celui des exploitations «*endettées à long et moyen terme et avec une trésorerie négative*». Côté allaitants, c'est encore l'Ouest qui souffre le plus, avec 42 % d'exploitations dans ce groupe (contre 16 % pour la moyenne de l'échantillon). Que ce soit en lait ou en viande, le Grand-Ouest est la zone où les charges augmentent le plus. Or, ces dernières années ont été marquées par une relative stabilité des recettes, selon l'étude, qui pointe une chute du revenu disponible dans les exploitations suivies. C'est une fois de plus dans le Grand-Ouest que cet indicateur baisse le plus par rapport à 2017 : -30 % en lait et -34 % en viande.

En moyenne sur l'échantillon, les élevages laitiers dégagent un revenu disponible annuel de 16 000 EUR/UTH familiale, à peine plus que les fermes allaitantes (15 600 EUR). Des résultats qui ne prennent pas en compte l'impact des sécheresses de 2018 et 2019.




## la météo présentée par Dijon Céréales

### Vendredi 8 Novembre



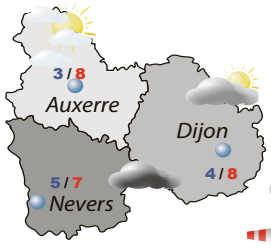

**Mitigé**
Ce vendredi sera partagé entre quelques pluies et de belles éclaircies. Les vents seront modérés.

***T° mini :*** 2 à 4°C
***T° maxi :*** 5 à 10°C

***Vents :*** Sud 20 km/h

**Saint Geoffroy**
***Soleil :*** 07h48 - 17h22
***Lune :*** 16h14 - 03h05

### Samedi 9 Novembre




**Nuageux**
Le ciel sera bien nuageux mais le soleil fera tout de même quelques apparitions par endroits.

***T° mini :*** 2 à 4°C
***T° maxi :*** 7 à 9°C

***Vents :*** Ouest 20 km/h

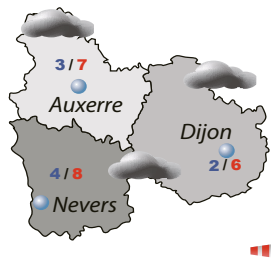
**Saint Théodore**
***Soleil :*** 07h49 - 17h20
***Lune :*** 16h33 - 04h08

## Météo de la Bourgogne

AGATE météo

**Prévisions Météo à 8 jours**
**0892 46 38 36**
0,34€ ttc/min
**www.agate-france.com**

### Dimanche 10 Novembre




**Couvert**
Un ciel menaçant s'annonce pour ce dimanche. Les températures seront en légère baisse l'après-midi.

***T° mini :*** 2 à 4°C
***T° maxi :*** 5 à 8°C

***Vents :*** Sud-Ouest 30 km/h

**Saint Léon**
***Soleil :*** 07h51 - 17h19
***Lune :*** 16h53 - 05h13

### *Prévisions à 7 jours*

**Lundi 11 Novembre au Mercredi 13 Novembre**

Un ciel très nuageux avec quelques pluies.

***Vents :*** Sud à 20 km/h
T° mini : 0 à 2°C T° maxi : 11 à 13°C

**Du Jeudi 14 Novembre au Dimanche 17 Novembre**
Des précipitations sont attendues pour ce jeudi. Un ciel nuageux s'annonce pour le reste de la période.

***Vents :*** Est à 10 km/h
T° mini : 0 à 2°C T° maxi : 10 à 12°C

## clin d'œil




© Acip/Chaunu

Enquête

# La loi Égalim, un an après

**Un an après sa publication le 1er novembre, la loi Agriculture et Alimentation (ou Égalim) n'est qu'en partie appliquée et l'ensemble de ses effets tardent encore à se faire sentir.**

C'est le cas de la première partie du texte, consacrée à la réforme des relations commerciales, et notamment de l'objectif de *« construction des prix en marche avant »*. La plupart des filières (à l'exception du miel par exemple) sont désormais dotées d'indicateurs de coût de production, même si quelques interprofessions (lait, vin) tardent à les publier formellement, par souci notamment de sécurité juridique.

C'est le round de négociations commerciales entamé depuis octobre qui permettra de savoir, d'ici la fin de l'hiver, si les agriculteurs bénéficieront de la fin de la déflation amorcée en 2019 par la hausse du seuil de revente à perte (SRP) et l'encadrement des promotions. On sait déjà que les effets de la réforme dépendront du taux de contractualisation dans les filières, de leur exposition aux marchés mondiaux et de la bonne volonté des acteurs.

Mais, alors que certains n'hésitent plus à dire que les États généraux de l'agriculture et de l'alimentation n'ont au final servi à rien, Didier Guillaume lui-même a bien du mal à assumer le bilan pour le revenu des agriculteurs de la loi Égalim, un texte porté par son prédécesseur Stéphane Travers, et qui fut promulgué deux semaines après sa nomination. *« Le compte n'y est pas, déclare le ministre de l'Agriculture à l'envi. Il n'est plus possible que les agriculteurs soient rémunérés à un prix inférieur à ce que cela leur revient »*.

La première cause est connue : le calendrier. L'intégration des coûts de production n'a pas pu se faire lors des négociations commerciales pour 2019, faute de temps suffisant pour les élaborer ou les diffuser. Un an après, les interprofessions ont eu le temps nécessaire pour les diffuser auprès des acteurs de leurs filières et leurs effets devraient se faire sentir dans le round qui débute. Avec les indicateurs, c'est l'ensemble du premier volet de la loi Égalim qui peut désormais s'appliquer avec en vue, l'objectif annoncé d'une *« construction en marche avant des prix agricoles »*.

## Les coûts de production au cœur du dispositif

Rappelons-en la mécanique : les contrats devront être à l'initiative des producteurs ; ces contrats devront prendre en compte leurs coûts de production. L'aval de la filière devra ensuite les intégrer en cascade, jusqu'à la distribution. L'idée serait que ce ne soit plus seulement la grande distribution qui donne le "la" de la répartition de la valeur, mais aussi le coût de production des agriculteurs.

Une telle mécanique demande deux préalables : un contrat et un indicateur de coût de production. La filière lait de vache est la seule dans laquelle la contractualisation est obligatoire. Une situation exceptionnelle, rendue possible par les dérogations européennes du Paquet lait (2012). Dans les autres filières, la contractualisation est donc volontaire, entraînant des situations extrêmement disparates entre les secteurs.

Parmi les bons élèves de la contractualisation, on compte notamment la filière des fruits et légumes destinés à la transformation et son taux de 100 % de production vendue sous contrat. En œufs, ce taux avoisine les 70 %. Parmi les derniers de la classe : les filières bovine (à peine 2 %), porcine ou ovin, mais aussi les fruits et légumes frais.

## Gros effort pour la filière bovine

On le voit, les indicateurs auront des effets plus différents selon les filières. Mais toutes les interprofessions interrogées sont parvenues, bon gré mal gré à établir des indicateurs, même si certaines attendent encore un feu vert de Bruxelles pour les diffuser. Même Interbev y est arrivée. La filière bovine a dû faire appel au médiateur des relations commerciales et les discussions ont abouti à l'élaboration d'une méthode de calcul d'indicateurs de prix de revient, développée par l'Institut de l'élevage (Idele), qui tient compte de la rémunération des producteurs à hauteur de deux Smic. Pour autant, aucune valeur n'est pour le moment officiellement diffusée par l'interprofession.

Les instituts techniques ont été largement mis à contribution. Comme en bovin, les filières ovines et laitières se sont appuyées sur l'Idele, pour établir des indicateurs basés sur la notion de prix de revient. Les filières volaille de chair, œuf et cunicole ont fait appel à l'Itavi pour diffuser des indicateurs de coûts de production reflétant principalement le coût de l'alimentation. Au final on se trouve devant une grande diversité d'indicateurs et de méthodes de calcul en fonction des filières.

## Un bilan mitigé et des situations très contrastées

Comme l'affirme Didier Guillaume, toutes les filières se sont donc dotées d'indicateurs de coûts de production. Mais ils seront très diversement valorisés auprès des transformateurs. Pour les filières les plus avancées, ils sont déjà intégrés dans des contrats types, avec des effets variables. Pour les moins contractualisées, ils figurent au mieux dans des *« guides de bonne pratique »*.

Dans la filière des fruits et légumes transformés, l'interprofession des légumes en conserve et surgelés (Unilet) a modifié son guide des bonnes pratiques contractuelles pour *« faire référence aux indicateurs »*. Les organisations de producteurs devraient ainsi trouver là *« une occasion de s'affirmer un peu plus »* dans les négociations commerciales à venir.

Le constat est assez similaire en volailles de chair où la contractualisation est déjà très forte. *« La quasi-totalité des producteurs ont un contrat. Pour ce qui est de la contractualisation, rien n'a changé avec la loi Égalim »*, assure Anne Richard, directrice de l'interprofession des volailles de chair Anvol). En lait de vache, la mise en conformité des contrats laitiers pour qu'ils intègrent les coûts de production *« prend plus de temps que prévu »* de l'aveu du médiateur des relations commerciales. Toutes les discussions entre OP et laiteries ne sont pas finalisées à ce jour.

Bien que très peu contractualisées, les filières viande se sont dotées de guides de bonnes pratiques. Interbev a publié en avril 2019 un guide de la contractualisation en filière bovine. Ce document *« non contraignant »* vise à aider les professionnels à rédiger des contrats. Il précise les mentions obligatoires et propose plusieurs modalités de fixation de prix. En viande ovine, Interbev, met à disposition un *« guide de contractualisation volontaire »* et un « exemple modifiable de trame pour un engagement contractuel entre l'éleveur et son acheteur ».

En fruits et légumes frais où la contractualisation écrite n'est pas obligatoire, *« il n'y a pas à ce jour d'application réelle de la loi Égalim. Dans les faits, on reste avec la pratique antérieure »*, estime Daniel Sauvaitre, secrétaire général d'Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais. *« Au-delà de faire un peu de prosélytisme auprès des opérateurs pour qu'ils s'en servent, la réponse que l'on a, c'est que la réalité vécue au quotidien est très au-delà de tout cela »*, avance-t-il.

Dans le marché mondialisé des céréales, *« on ne s'est jamais fait d'illusion : ce n'est pas Égalim qui apportera un meilleur revenu au producteur »*, déplore Cécile Adda, responsable durabilité chez Intercéréales.

Pour les analystes, le bilan sera difficile à tirer, même à l'issue des négociations commerciales. *« Il est un peu tôt pour tirer un bilan de la loi Égalim, estime le médiateur des relations* commerciales, Francis Amand. *Mais tous les outils se mettent en place petit à petit. Nous verrons si les parties prenantes se sont saisies de l'état d'esprit de la loi, à défaut d'en mobiliser tous les outils »*.

*« L'objectif de la loi Égalim était que les prix soient fondés sur des données économiques objectives. Je pense que cela commence,* se félicite Francis Amand. *Les négociations se fondent plus souvent sur des considérations économiques que sur la force ou l'opportunisme »*.

D'APRÈS AGRA

## En bref

### Un onzième parc national en Champagne et Bourgogne

Aux confins de la Bourgogne et de la Champagne, le onzième parc national français, d'une surface de 250 000 hectares, va voir le jour: consacré aux forêts de feuillus de plaine, sa création doit être officialisée cette semaine, marquant l'aboutissement d'une gestation de dix ans. *«Ce territoire est à la fois très représentatif de la campagne et de la forêt françaises»* et il est exceptionnel car *«80% des arbres étaient déjà là à la Révolution»*, résume Hervé Parmentier, directeur du Groupement d'intérêt public (GIP) chargé de mettre en place le parc. Évoqué dès 2007 au Grenelle de l'environnement, le projet est lancé en 2009 par François Fillon, alors Premier ministre. *«Les agriculteurs ont eu l'impression de ne pas avoir été écoutés»*, lance Thierry Ronot, éleveur laitier à Lucey et représentant local de la FNSEA. Il souligne notamment que certaines exploitations possédant des terres en «cœur de parc», zone davantage réglementée de plus de 56 000 hectares, subiront des contraintes supplémentaires sans compensation financière. *«Aujourd'hui le parc va se faire; on va essayer de travailler avec»*.

### Didier Guillaume demande aux consommateurs de faire un « *choix patriotique* »

Le ministre de l'Agriculture a appelé, sur France Inter le 30 octobre, les consommateurs à faire *«un choix patriotique»* pour leurs achats alimentaires, car les agriculteurs français continuent, selon lui, d'être sous-payés par la distribution et les intermédiaires. Ceux-ci *«n'ont pas»*, jusqu'ici, *«joué le jeu»* de la loi Égalim. *«Je dis aux consommateurs, lorsque vous poussez votre caddie, faites un choix patriotique, le patriotisme agricole, le patriotisme économique, ça doit encore exister»*, a lancé le ministre. *«Il faut absolument que les choses changent»*, a-t-il dit, *«on ne peut pas continuer à étrangler les agriculteurs»*. Pour le lait, *«il a été accepté par tout le monde, que le coût de production d'un litre de lait, en gros pour que l'agriculteur s'en sorte, est de 39 centimes. A moins de 39 centimes il vend à perte. Et aujourd'hui, en moyenne, le lait est acheté à 33, 34 centimes, voire 32 centimes, c'est une honte»*, a poursuivi le ministre.



Reproducteurs charolais

# Le rendez-vous approche

Le concours de Semur-en-Auxois se tient mercredi et jeudi prochains. L'évènement souffle cette année ses soixante bougies à l'occasion d'un repas dansant organisé vendredi.

J-5 avant le grand concours charolais de Semur-en-Auxois ! Pas moins de 170 bovins sont en lice à l'occasion de cette soixantième édition. *« Nous sommes mieux lotis que l'année dernière. Avec le contexte, nous aurions pu redouter une légère baisse des effectifs »*, se satisfait Jean-Luc Baudot, président du comité d'agriculture de Semur. Le membre de l'organisation garde bon espoir d'enregistrer plusieurs ventes sur ce rendez-vous malgré les difficultés de l'année : *« rien n'est facile, tout le monde le sait. Personnellement, j'étais juge l'autre jour à Nevers, il n'y avait que 160 bêtes à ce concours qui est pourtant la grande référence de la race charolaise. Pour la première fois, les effectifs de Semur seront les plus importants. Je ne m'en réjouis pas, bien au contraire, mais cela illustre le manque de mobilisation générale compte tenu de la conjoncture »*. Jean-Luc Baudot s'attend quoiqu'il arrive à une très belle présentation d'animaux et donne rendez-vous au public pour les 13, 14 et même 15 novembre pour le repas dansant qui célébrera l'anniversaire du concours : *« nous avons coutume de nous réunir tous les dix ans pour fêter ça. En 2009, nous avions reçu 350 personnes lors d'une très belle soirée en l'honneur du charolais. Les festivités débuteront vendredi à partir de 20 heures à la salle des fêtes. Ce sera bien le lendemain du concours, toutes les bêtes seront reparties »*.

**AG**

## Présents depuis 60 ans

L'élevage Baudot sera présent pour la soixantième fois consécutive au concours de Semur. L'exploitation de Pont-et-Massène n'a donc manqué aucune édition depuis la création de cette grande réunion d'élevage en 1959. Bertrand Baudot, 36 ans, l'un des trois associés avec son père Jean-Luc et son oncle Michel, revient sur cette particularité : *« Mon grand-père a été lui-même à l'origine du lancement de ce concours, il a toujours été très impliqué dans l'organisation. Mon père a pris la relève à partir de 2004, d'autres présidents ont aussi beaucoup donné entre-temps pour ce concours. Il a 61 ans aujourd'hui et n'a pas manqué la moindre édition. Ce rendez-vous est devenu incontournable pour notre exploitation ! »*.

Bertrand Baudot, installé depuis 2007, fera le court déplacement – un peu plus de trois kilomètres de chez lui — avec les membres de sa famille et la bagatelle de 26 animaux : 17 veaux mâles de l'année, six femelles et quatre taureaux adultes.

Le jeune éleveur sera accompagné de Juliette Thuillier, sa compagne, pour la septième fois d'affilée. La jeune femme de 25 ans, aide-soignante, prend une place de plus en plus importante au sein de la ferme, à tel point qu'elle envisage même de s'y installer : *« Mon grand-père était agriculteur à Vic-de-Chassenay, j'ai souvent baigné dans le monde de l'élevage. Cette passion s'est encore développée depuis mon arrivée à Pont-et-Massène ! »*.



L'élevage de Pont-et-Massène, avec ici Bertrand Baudot et Juliette Thuillier, a déjà présenté un millier de bêtes sous le hall de l'agriculture semurois depuis 1959.

### Le vêlage facile a la cote

Les deux Côte-d'oriens, membres du bureau du comité d'agriculture de Semur-en-Auxois, concourront avec l'espoir de remporter plusieurs prix et surtout, de vendre plusieurs de leurs animaux : *« c'est bien sûr la finalité d'une telle participation, mais nous ne savons pas du tout à quoi nous attendre, nous ferons le bilan à l'issue du concours. Le contexte est difficile pour tout le monde avec la sécheresse de l'année, les cours bas aussi bien en viande qu'en céréales »*.

L'élevage Baudot, spécialisé dans la vente de reproducteurs, notamment typés vêlage facile, a déjà vendu cinq animaux le mois écoulé. Plus de soixante veaux ont même trouvé preneur depuis un an en Côte-d'Or, dans toute la France et même plusieurs fois à l'étranger.

Cet élevage comptant 200 vaches allaitantes travaille la génétique depuis 1936, année de l'arrivée des premiers charolais sur l'exploitation. *« À l'époque, les vaches allaitantes avaient remplacé des laitières »*, précise Bertrand Baudot, qui représente la huitième génération d'éleveurs présents sur la ferme de Pont-et-Massène.

## Le 70 sera là

Alexandre Thibault participe la semaine prochaine à son quatrième concours de Semur. Le jeune éleveur de 33 ans fait le déplacement depuis Champlitte avec son épouse Virginie et six de leurs animaux : trois génisses de 30 mois, deux veaux de l'année ainsi qu'une laitonne : *« Nos participations dans les concours de reproducteurs sont encore récentes mais nous y prenons goût ! Une de nos vaches a fait un premier prix au dernier national adultes à Roanne, ce résultat nous donne d'autant plus envie de sortir dans de telles manifestations. Le rendez-vous semurois est très sympa et me permet, personnellement, de revenir près de chez moi car je suis originaire de Bierre-lès-Semur. Et, bien entendu, nous avons aussi à cœur de participer au soixantième anniversaire de ce concours ! »*.

Alexandre Thibault, alors en BTS à Quetigny, avait rencontré Virginie, avant de s'installer quelques années plus tard dans la région de la jeune femme, en Haute-Saône.

### Une envie de progresser

Les deux éleveurs font aujourd'hui vêler une centaine de vaches charolaises, en partie issues d'un élevage de Côte-d'Or : *« nous nous sommes procuré une soixantaine de bêtes de l'exploitation de Gérard Virely, d'Époisses, qui est de ma famille et qui a diminué son cheptel à partir de 2013 en vue de la cessation de son activité. Nous avons acheté nos premiers taureaux chez lui et d'ici est née notre passion pour la génétique et les concours. Nous sortons nos animaux sans aucune prétention, nous sommes là pour apprendre, nous faisons en quelque sorte nos classes ! Avec son bon niveau de présentation, Semur a toutes les caractéristiques pour nous faire progresser »*. L'éleveur de Champlitte apprécie ce rendez-vous de novembre, généralement idéalement placé entre la fin des semis et la rentrée des animaux dans l'exploitation. Alexandre Thibault a pour sa part terminer de semer le 27 octobre.

### Un contexte particulier

Le futur exposant a participé, il y a quelques semaines, à la dernière assemblée du comité d'agriculture de Semur-en-Auxois et retient de cette réunion l'historique du concours, présenté à cette occasion : *« j'ai appris qu'auparavant, il y avait une soixantaine de vaches et 200 veaux sous le hall de l'agriculture, cela devait être impressionnant. Les effectifs d'aujourd'hui sont encore conséquents, mais il est dommage qu'il n'y ait pas encore plus de monde pour ce type de rendez-vous, celui-ci le mériterait. Aussi, le commerce n'est plus ce qu'il était. Je me rappelle la première fois que j'y suis allé, c'était en 2006. Un élevage bien connu dans la région m'avait alors dit qu'il vendait systématiquement l'intégralité de ses veaux sur le concours. La donne a bien changé depuis… »*. Passionné d'agriculture, Alexandre Thibault n'omet pas pour autant les difficultés du métier : *« pour moi, notre vrai problème vient de nos prix, qui ne sont pas corrélés à l'inflation. Je me suis installé en 2008 : les taurillons étaient alors vendus 3,30 euros/kg. Ils sont aujourd'hui à 3,70 euros/kg mais ces cours ne suffisent pas pour vivre dignement de notre métier, car tout a augmenté dans de plus grandes proportions à côté. Au quotidien, nous n'avons pas d'autres choix que d'optimiser toutes nos interventions et tous nos investissements pour s'en sortir »*.



Virginie et Alexandre Thibault viendront à Semur avec six charolais.

Productions végétales

# Une alternative venue d'Afrique

**Un agriculteur du val de Saône récoltait ses dix hectares de sorgho la semaine dernière.**


Une parcelle à Bonnencontre.

Une poignée d'exploitants agricoles cultivent du sorgho en Côte-d'Or. C'est notamment le cas de Jean-Luc Loizon, dans le village de Bonnencontre près de Seurre, qui a opté pour cette culture une seconde fois en deux ans. *«La multiplication des coups de chauds depuis plusieurs années m'a fait réfléchir»*, confie l'adhérent de Bourgogne du sud, *« le sorgho vient des pays chauds et est réputé pour être moins sensible à la sécheresse et au changement climatique, c'est dans cette idée-là que j'ai commencé de m'y intéresser. À l'époque, j'avais lu un article sur un producteur de Charente qui en était très satisfait, on peut dire que cela m'a inspiré... Mais je n'ai rien inventé, du sorgho, d'autres agriculteurs en font dans le département et il s'en faisait déjà il y a trente ans dans le secteur, avec un exemple du côté de Gevrey-Chambertin »*.

## Diversifier les rotations

Jean-Luc Loizon recherchait une nouvelle culture pour bien d'autres raisons avec, en premier lieu, la résistance des mauvaises herbes dans ses céréales : *« les rotations courtes ont favorisé cette problématique. Dans le même temps, les matières actives disponibles sont de moins en moins nombreuses et la maîtrise des graminées, difficile, devient très chère. Nous cultivons jusqu'à huit cultures différentes mais une nouvelle alternative était la bienvenue. Aussi, nous recherchions mon fils, mon épouse et moi une solution pour nos champs situés au milieu de forêts où les sangliers sont nombreux. Refaire du maïs impliquait d'installer des clôtures électriques dès le semis... L'idée du sorgho est plutôt bien tombée, nous n'avons aucun dégât dans notre parcelle »*.

## Une culture économique

L'agriculteur du Val de Saône considère le sorgho comme une culture *« économique »* avec ses 140 euros/ha de frais de semences (environ 60 euros/ha en moins que le maïs). *« Le sorgho est aussi moins exigeant en engrais »*, poursuit l'exploitant *« en ce qui concerne le désherbage, nous utilisons les mêmes matières actives que celles du maïs mais avec des doses inférieures. Aucun fongicide ni insecticide n'est réalisé. Il existe plusieurs possibilités pour semer, aucun matériel spécifique n'est exigé. L'idéal reste tout de même un semis de précision avec des inter-rangs réduits d'environ 40 cm, comme avec le soja ou le tournesol »*. Un rendement proche de 75q/ha devrait être enregistré pour cette campagne, après un score de 90 q/ha en 2018. Jean-Luc Loizon est persuadé que le sorgho gagnera *« du terrain »* au fil des années, sans toutefois que cette graminée *« ne règle les problèmes de l'agriculture côte-d'orienne »*, avec notamment son prix de vente, inférieur à celui du maïs.

**AG**



Jean-Luc Loizon, au volant de sa moissonneuse le 29 octobre.

## ▸ Formations

**14 et 15/11 Bretenière**
Devenir Sauveteur Secouriste du Travail
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

**18/11** Plantes médicinales et huiles essentielles en élevage - perfectionnement
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

**18/11 Bretenière** Rédiger son DUER
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

**03/12** Optimisation du pâturage (bovins allaitants)
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

Charolais

# De belles ventes


Jacquemart part en Espagne pour un montant de 7 200 euros.

Plusieurs éleveurs de Côte-d'Or présentaient des veaux le 2 novembre à la vente aux enchères de Cercy-la-Tour, dans la Nièvre. La plus belle transaction du 21 a été réalisée par Jacquemart, un bovin appartenant à François Lucand (Molphey) et Bernard Dessauny (Nièvre), qui a pris la direction du Portugal pour un montant de 7 200 euros. Pasteur, animal de l'EARL Lechenault (Foissy), prix d'honneur mâle du dernier concours de l'Auxois-sud, a été vendu 5 000 euros à un élevage de la Nièvre. Phebus, du Gaec Lechenault Frères (Saint-Thibault) a séduit lui aussi un élevage du 58 pour un montant de 2 300 euros. Pinault, du Gaec Baulot Yannick et Xavier (Villars-et-Villenotte) part quant à lui dans l'Allier pour une somme de 3 000 euros. Padore (EARL Gabory Bruno, Jeux-lès-Bard) est vendu 4 400 euros à des éleveurs de Saône-et-Loire et de l'Isère. Enfin, Picador, du Gaec Noiraut (Meilly-sur-Rouvres) part en Espagne, avec une transaction de 3 300 euros.



## ▸ Agenda

### Assemblées cantonales du GDS

Le groupement de défense sanitaire de Côte-d'Or prépare ses assemblées cantonales.

Les prochains rendez-vous sont fixés le 8 novembre à **Fontaine-Française** (14h à la mairie), le 12 novembre à **Champdôtre** (9h30 à la salle du foot), le 13 novembre à **Bligny-sur-Ouche** (14h30 à la maison de service), le 14 novembre à **Montbard** (9h30 à la maison des associations), le 15 novembre à **Pouilly-en-Auxois** (9h45 à la salle polyvalente), le 18 novembre à **Vitteaux** (9h30 à la salle polyvalente), le 20 novembre à **Is-sur-Tille** (14h à la salle Charbonnel), le 21 novembre à **Mauvilly** (14h à la salle des fêtes), le 22 novembre à **Foissy** (9h30 à la salle des fêtes), le 26 novembre à **Saint-Anthot** (9h45 à la mairie), le 27 novembre à **Saulieu** (9h30 à l'espace Jean-Bertin), le 28 novembre à **Châtillon-sur-Seine** (9h30 à la Chambre d'agriculture), le 29 novembre à **Précy-sous-Thil** (14h à la mairie), le 3 décembre à **Poiseul-la-Ville** (9h30 à la salle des fêtes), le 5 décembre à **Molinot** (14h à la mairie), le 6 décembre à **Mirebeau-sur-Bèze** (9h30 à la coopérative), 9 décembre à **Recey-sur-Ource** (14h au foyer rural), le 10 décembre à **Saint-Bernard** (9h30 à la mairie), le 12 décembre à **Seurre** (10h à la coopérative) et le 13 décembre à **Saint-Seine-l'Abbaye** (9h45 à la mairie).

### 18/11 Trophées 2020 de l'agriculture

**Top départ pour les candidatures !**

Les prochains trophées de l'agriculture auront lieu jeudi 23 janvier 2020 au palais des congrès de Dijon.
Vous souhaitez partager et valoriser votre activité, alors n'hésitez plus et tentez votre chance. Dix trophées : il y en a forcément un pour vous !
Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet de la Chambre d'agriculture.
Date limite de dépôt du dossier : 18 novembre 2019.
Plus d'informations : Sophie Hanesse au 03 80 68 66 07.

Établissements Sirugue

# L'opportunité du sainfoin

Un produit aux avantages zootechniques multiples a fait l'objet d'une journée d'informations dans l'Auxois.



Nicolas Roussel, coordinateur commercial et Vincent Lechenault, éleveur ayant déjà testé le sainfoin déshydraté Multifolia.

Une cinquantaine d'éleveurs ont répondu à l'invitation de Sirugue le 24 octobre à Vandenesse-en-Auxois. La présentation du sainfoin et de ses atouts dans les élevages était proposée à cette occasion, avec la participation des membres de Multifolia, société basée dans l'Aube et en charge de la filière sainfoin en France. Ce rendez-vous des établissements Sirugue, distributeurs du sainfoin déshydraté Multifolia en Bourgogne Franche-Comté et en Haute-Marne, s'est poursuivi à Saint-Thibault dans la cour de ferme du Gaec Lechenault Frères, où cette légumineuse est testée depuis plusieurs mois avec satisfaction dans un cheptel charolais. *« Le sainfoin peut apporter beaucoup de choses aux éleveurs de notre région, nous en sommes persuadés, les résultats 2019 confortent cette idée »*, indique Nicolas Roussel, intervenant de l'entreprise basée à Esbarres dans le val de Saône, *« nous commercialisons le produit depuis le début d'année, les volumes ne cessent de se développer. Tous les éleveurs qui l'ont testé continuent sur leur lancée. Le sainfoin est ajouté aux formules alimentaires existantes pour ne pas perturber les habitudes de chacun »*.

## Nombreuses vertus

Récolté à un stade végétatif optimal et bien précis, le sainfoin de la variété dédiée Perly apporte des *« résultats positifs en termes de performances »*, souligne Nicolas Roussel : *« des GMQ enregistrés sur des broutards sont très intéressants. Il permet aussi de faire l'économie d'antiparasitaires et de lutter naturellement contre les strongles, les coccidies et autres parasites. Cette démarche est totalement dans l'air du temps, en lien avec les nouvelles attentes sociétales. En pratique, ces tanins, qui sont des substances végétales, se positionnent sur la gaine des parasites et rendent inefficaces ces derniers. Équilibré en énergie et en protéines, le sainfoin est appètent, très digestible et engendre des bénéfices sur la santé générale de l'animal. Il valorise également les autres protéines ingérées par les animaux en diminuant leurs rejets dans l'environnement »*.

## Tarifs et culture

Dans l'aliment complet proposé par les Établissements Sirugue, l'apport de sainfoin est facturé entre 10 et 20 euros la tonne. *« Cela représente un surcoût d'environ six euros pour un broutard »*, informe le coordinateur commercial, *« le retour sur investissement est assuré rien que sur l'aspect parasitaire, car sur ce poste, un éleveur dépense généralement 10 euros par animal »*. Les caractéristiques culturales du sainfoin ont été présentées le 24 octobre : *« cette culture se sème à peu près aux mêmes dates que la luzerne. Deux à trois coupes peuvent être espérées selon les conditions climatiques. Cette légumineuse reste deux années sur la même parcelle. À noter que la filière sainfoin est implantée à Baigneux-les-Juifs depuis 2012 avec, aujourd'hui, plus d'une centaine d'hectares en agriculture biologique. Un partenariat Sirugue, Multifolia, Sainfolia et la coopérative de Baigneux-les-Juifs a pour objectif de développer les surfaces, dans l'objectif d'une production territoriale »*.

AG

Renseignements au 03 80 48 18 28 ou contact@sirugue.eu

**Le sainfoin Multifolia permet d'obtenir des performances animales élevées et de faire des économies importantes d'aliments concentrés protéiques. Il présente également des effets intéressants par rapport à la santé des animaux, à leurs rejets dans l'environnement et la qualité du lait et de la viande. Ces effets peuvent provenir des tannins condensés qui modifient le métabolisme des protéines et des lipides du fourrage dans le tube digestif.**






ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
*constructions métalliques*
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Anciens exploitants

# Les retraites au cœur des débats

## L'assemblée de la section des anciens exploitants s'est tenue le 18 octobre autour de la thématique de la réforme des retraites.

La section des anciens exploitants de Côte-d'Or (SDAE21), réunie en assemblée à Varois-et-Chaignot, a accueilli Aude Fernandez, chargée de mission à la FNSEA. Les anciens exploitants ont pu également compter sur la présence des deux députés, Rémi Delatte et Fadila Khattabi, qui travaillent en étroite collaboration avec Jean-Paul Delevoye sur la future réforme des retraites. Aude Fernandez est venue présenter et expliquer la position de la FNSEA sur les propositions de Jean-Paul Delevoye concernant la future réforme des retraites, qui prévoit :

- la mise en œuvre dès 2025 d'un régime universel par points englobant les 42 régimes existants. Ce nouveau régime concernerait les actifs nés au plus tôt en 1963.
- 1 euro cotisé donne les mêmes droits à tous, afin d'obtenir une retraite par parts commune aux salariés indépendants et fonctionnaires. À la liquidation, ces points seront convertis en euros et la retraite versée indexée sur l'inflation (volonté d'équilibrer le système avant 2025).
- 62 ans restera l'âge à partir duquel il sera possible de partir en retraite (création d'un âge pivot de 64 ans pour inciter les assurés à continuer), maintien des départs anticipés (carrières longues, pénibles ou inaptitude), le cumul emploi-retraite permettra d'acquérir des droits supplémentaires.

La FNSEA demande :

- l'âge légal de la retraite doit rester fixé à 62 ans et la durée de carrière pour un taux plein est préférable à un âge pivot
- qui dit âge pivot suppose de décaler l'âge de départ de manière homogène par année de naissance. On ne tient plus compte d'un début d'activité ou d'une carrière qui peut être plus ou moins longue d'un individu à l'autre.
- l'âge pivot est cependant une meilleure solution si le gouvernement envisage d'allonger au-delà de 43 ans la durée de cotisations pour une retraite à taux plein.
- le maintien des départs anticipés (carrière longue, handicap...)
- l'assouplissement du cumul emploi-retraite pour permettre d'accumuler de nouveaux droits à retraite
- l'octroi d'un forfait de points gratuits pour chaque enfant, identique quel que soit le revenu
- la MSA doit rester l'interlocuteur des agriculteurs
- le financement des droits gratuits par la solidarité nationale via des ressources fiscales


Aude Fernandez, est venue présenter les positions de la FNSEA sur la future réforme des retraites.

Fabrice Faivre a interpellé les députés présents sur l'agribashing et l'acharnement médiatique contre l'agriculture. L'incompréhension est « grandissante » avec toutes les critiques formulées à l'encontre des pratiques agricoles. *« Tout cela entraîne de plus en plus d'agressivité de la part des habitants des communes envers les agriculteurs dont beaucoup sont victimes de diffamation »*, déplore le président de la FDSEA, *« les intrusions sont de plus en plus fréquentes dans les exploitations, le désarroi du monde agricole s'accroît de jour en jour et la situation est vraiment très préoccupante »*. Fabrice Faivre a rappelé *« l'échec cuisant »* des Égalim dont les promesses n'ont pas été tenues, le vote du Ceta et des accords Mercosur, bien que ces derniers soient pour le moment en suspens.

**LG, FDSEA21**

### Les élections MSA approchent

**Dominique Bossong, président de la MSA, a participé à cette assemblée et en a profité pour rappeler l'imminence des élections MSA et l'importance de se mobiliser afin que le régime de protection propre au monde agricole « soit en mesure de rester un élément de poids face à nos représentants nationaux, mais aussi pour que les moyens financiers attribués à la MSA puissent être au moins maintenus, sinon augmentés ». Pour rappel, le taux de participation lors des dernières élections était seulement de 31 %. Les candidatures doivent être déposées avant le 19 novembre (par des personnes à jour de leurs cotisations). Le dépouillement aura lieu à Dijon le 6 février.**

FDSEA

# À la découverte des métiers agricoles et viticoles

## La FDSEA 21 et l'Anefa étaient présentes au salon *Mes atouts, mes projets* organisé au Palais des congrès de Beaune et représentaient la filière vitivinicole. L'occasion de parler de nos métiers aux nombreux visiteurs.

Initiée en 2016, la démarche GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales) du Pays Beaunois s'est inscrite dans une volonté de développer une dynamique d'attractivité sur le territoire. Une analyse des parcours professionnels venus de 5 filières à enjeu (vitivinicole, hôtellerie-restauration, commerce, industrie agroalimentaire, transport - logistique et fluvial) a permis de mettre en lumière des attentes communes à ces filières (comme la polyvalence, le savoir être, la maîtrise des compétences transverses primant la formation initiale ou l'expérience dans le métier…). Cette démarche collective innovante est arrivée à son terme le 16 octobre dernier avec la tenue d'un grand évènement partenarial qui s'est déroulé au Palais des Congrès de Beaune, après une dernière année de travail dédiée à la campagne de communication grand public autour des parcours professionnels.

La FDSEA 21 et l'Anefa étaient présentes au salon *Mes atouts, mes projets* et représentaient la filière vitivinicole. Le désormais célèbre jeu *Games of Bottes* prêté par l'Anefa 29 a attiré un bon nombre de visiteurs sur notre stand et nous a donné l'occasion de parler de nos métiers. La deuxième édition de ce parcours *dating* a ainsi rendu possible la rencontre des partenaires de l'emploi avec les acteurs économiques présents sur le territoire de Côte d'Or. Le Service Juridique emploi de la FDSEA 21 s'est engagé depuis plusieurs semaines dans un dispositif innovant avec le concours de Pôle emploi Beaune afin de trouver une nouvelle manière de parler d'emploi.



Une approche globale intégrant mobilité, hébergement et emploi est imaginée afin de réinventer le parcours de recrutement du futur salarié. Un travail conjoint est également engagé avec les Missions locales et les entreprises de travail temporaire d'insertion pour recruter et former un nouveau public, tenté par la découverte des métiers agricoles et plus particulièrement sur la filière vitivinicole du bassin Beaunois. Le CFA de Beaune identifié comme un de nos partenaires impliqués sur ce projet est présent à nos côtés pour sécuriser le volet formation. Certains domaines viticoles de Beaune nous ont déjà garantis de leur soutien et sont partants pour organiser des portes ouvertes et faire découvrir la réalité de ces métiers porteurs. Pour plus d'informations sur ce projet, si vous êtes intéressés tant pour participer à l'expérimentation en tant que futurs salariés ou bien en tant qu'employeurs, entreprises agricoles ou domaines ouverts à l'expérience, n'hésitez pas à contacter le SJE de la FDSEA 21 au 03 80 68 67 68. La réussite de ce projet nous concerne tous et nous comptons sur votre implication.

**FDSEA 21**

### ► *À noter*

## Recherche de maître d'apprentissage en polyculture élevage bovin pour 1 an

Un jeune apprenti en Bac Professionnel, âgée de 17 ans, recherche un maître d'apprentissage pour terminer son année de terminale (rupture du contrat de travail actuel pour des raisons économiques).
Sa recherche porte sur des exploitations en élevage ou polyculture élevage bovin lait ou viande situées dans un rayon de 50 km autour d'Is-sur-Tille (repas possible sur place si possible). Il dispose d'une moto pour assurer ses déplacements.
Ses expériences antérieures lui ont permis d'acquérir des compétences comme la conduite d'engins, la manipulation et les soins aux animaux, la distribution de l'alimentation, la traite…
Il est par ailleurs fils d'exploitant agricole.
Pour plus d'informations, contactez le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03 80 68 67 68 ou sje@fdsea21.fr

## ▸ Agenda

**16 et 17/11** Salon de la basse-cours et de la biodiversité
Groupama Rhône Alpes Auvergne organise le salon de la basse-cours et de la biodiversité au centre expo de Nevers le samedi 16 et le dimanche 17 novembre. Renseignements : 06 83 62 19 85

**14/11** Rencontres Bocages et haies
Le CAUE de la Nièvre organise une rencontre autour du thème du bocage et de la haie le jeudi 14 novembre à partir de 09h au Legta de Challuy. Objectif : faire un point sur le sujet en proposant une journée d'échanges
Cette journée sera suivi d'un débat à partir de 18h30 autour du film de Jean-Yves Ferret intitulé *«des racines et des haies»*.
Renseignements : 03 86 71 66 90

**15-16/11** Concours agricole
Le comité des foires et concours de Luzy organise les 15 et 16 novembre leur concours agricole. 310 bêtes de présentées à partir de 08h. La remise des prix se fera le samedi à partir de 09.
Informations au 06 09 47 38 72

**18/11** Assemblée Générale
le CERD organise son assemblée générale à partir de 14h dans la salle de réunion du Marché au cadran de Moulin-Engilbert.
Plus d'informations au 03 86 85 02 10

**21 et 22/11** Grouper les vêlages, c'est possible et gagnant
La Chambre d'agriculture organise deux journées techniques sur le thème des vêlages.
Le jeudi 21 novembre à l'EARL Domaine de Romenay chez Corentin Panier,
lieu dit Romenay à Biches :
70 vêlages de mi-décembre à fin février,
Le vendredi 22 novembre à l'EARL de Thil chez Etienne Cougny,
lieu dit Thil à Poil : 80
Plus d'infos : 06 33 63 91 32

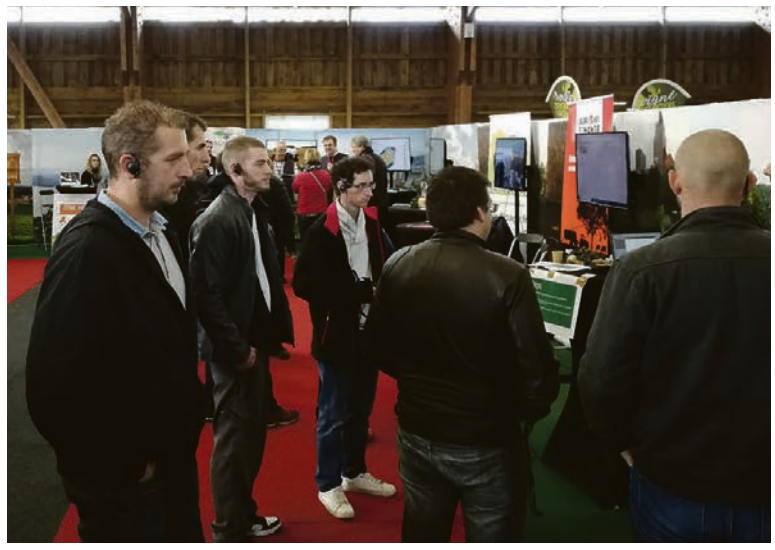
Ferme du Marault

# Une première encourageante

Pour la première fois la Société d'agriculture s'était associée à l'association Agropole du Marault et à la Chambre d'agriculture pour tenter de redynamiser le traditionnel concours de Nevers.


Prix d'honneur senior femelles revient à l'éleveur Arnaud Adam avec *«Isachery»*.

Redonner du souffle au traditionnel concours de Nevers organisé par la Société d'agriculture… Tel était l'objectif des nouvelles animations mises en place les 25 et 26 octobre dernier en marge du concours. L'idée de la Chambre d'agriculture et de l'Association Agropôle du Marault était de redynamiser le concours en attirant à la fois les professionnels grâce aux innovations le vendredi et le grand public avec les vins et la bière le samedi. L'an passé, le salon *«Ma Smart Agri»* justement consacré aux nouvelles technologies dans le monde agricole avait plu au public. Mais la Chambre d'agriculture voulait cette année un événement d'avantage axé sur la viticulture. Au final plus d'une quinzaine de start-up ont fait le déplacement pour proposer leurs solutions comme, à titre d'exemple, des aides à la vente des récoltes au bon prix. Des ateliers étaient également en démonstration : Un espace dédié à l'agroécologie (permaculture et aquaponie) présenté par Maxime Toriel. Ce dernier propose au public de rejoindre un collectif pour échanger et partager des expériences dans l'otique de construire un espace de démonstration dédié à la permaculture et à l'aquaponie sur le site du Marault. Le deuxième espace était dédié à l'association N'Fab qui est en charge de la promotion du futur FabLabal. Elle est dirigée par Quentin Marques, Baptiste Delphin. L'emploi dans les métiers du vin et de la vigne était à l'honneur avec le stand de la Maison de l'emploi et de la formation Nièvre. Enfin, le dernier espace était consacré aux deux plateformes expérimentation/démonstration du Marault.

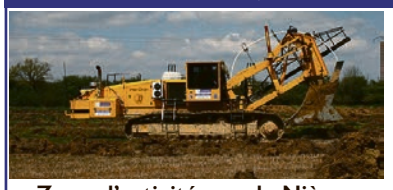

Des visiteurs attentifs aux solutions présentées par le quinze start-up présentes.

### Le public a répondu présent

C'était la nouveauté de cette année à la ferme du Marault : un salon consacré au vin et à la bière. Une vingtaine de viticulteurs et quelques brasseurs ont pu faire découvrir leurs produits. En fil rouge, les Toques Nivernaises ont proposé durant toute la journée des cocktails réalisés à base de produits nivernais. Des paniers garnis offerts par le réseau *«Bienvenue à la Ferme»* étaient également à gagner. Sans oublier le repas de midi préparé par les JA à base là aussi de produits nivernais. Rien que sur la journée de samedi, plus de 150 personnes sont venues déambuler dans les allées de ce salon.

THÉOPHILE MERCIER


Les visiteurs ont pu déguster des vins venus des différentes appellations du secteur.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Élevage

# «Une belle promotion pour la race Limousine»

Cédric Torcol est polyculteur éleveur de limousine sur la commune de Bazolles au Gaec de Selins. Il y a quelques semaines, il a remporté le prix du *«meilleur mâle aptitudes bouchères»* au concours interrégional de Saint-Galmier, dans le département de la Loire. L'occasion avec lui de parler de sa préparation et de l'intérêt de la race limousine.



Cedric Torcol en compagnie de « Lacoste » avec lequel il vient de remporter le prix du « meilleur mâle aptitudes bouchères » au concours interrégional de Saint-Galmier.

Cédric Torcol est un récidiviste ! Il y a deux ans, nous l'avions rencontré au lendemain de sa victoire au concours limousin interrégional avec *«Japelou»*, un taureau limousin de trois ans dans la catégorie *«meilleur animal de station»*. L'an dernier, il a remporté un premier prix avec la génisse *«Origine»* au concours interrégional de Luzy.

Cette année, l'éleveur a réédité les bonnes performances notamment au concours limousin national de Périgueux avec sa génisse *«Orchidée»* avec laquelle il s'est qualifié pour le Sommet de l'élevage à Cournon.

Plus récemment, il a obtenu le meilleur prix dans la catégorie *«Meilleur Mâle aptitudes bouchères»* au concours limousin interrégional de Saint-Galmier dans le département de la Loire avec *«Lacoste»* un taureau de quatre ans de 1 300 kg. Une compétition qui regroupe la Bourgogne, la région Auvergne Rhône-Alpes et la Lozère.

Une performance remarquable d'autant que le défi était relevé avec pas moins de dix-neuf taureaux engagés dans la catégorie *«qualité bouchère»*.

Ces résultats ne sont pas arrivés par hasard et sont le fruit d'un investissement important dans la génétique. *«Pour moi c'est un levier économique indispensable»* estime Cédric Torcol. L'éleveur est inscrit au Herd-Book Limousin et a génotypé tous ses taureaux. Côté préparation, ce dernier complémente les bêtes spécialement entre quatre à cinq mois avant la date des concours notamment avec un apport en minéraux plus important. *«Ce dernier renforce leur qualité de présentation»* explique Cédric Torcol.

Et les résultats obtenus par son taureau donnent raison à l'éleveur. *«Lacoste»* a de très bons index : 131 pour le développement musculaire ; 122 en IVMAT et 116 en ISEVR et 10/10 en pointage de qualité de bassin. *«C'est une belle reconnaissance et une bonne promotion pour la race limousine. L'intérêt de ces concours est de se situer et d'échanger avec les confrères. De plus, pour les éleveurs limousins éloignés du berceau de la race comme moi, c'est important de se montrer et surtout de remporter des prix, cela permet de valoriser ce que l'on produit par la vente d'animaux reproducteurs»* ajoute l'éleveur.

### «Une plus-value économique indéniable»

Aujourd'hui Cédric Torcol est installé en Gaec avec son oncle sur une SAU de 389 ha dont 130 de céréales en rotation colza ; blé ; orge et Luzerne. Les deux éleveurs gèrent 240 vêlages : 140 charolaises et 100 Limousines.

Après le départ à la retraite de son oncle, Cédric Torcol va probablement se retrouver seul gérant sur sa ferme alors il anticipe : *«Je souhaite passer mon troupeau en 100 % limousines, j'ai pour cela acheté récemment une vache, Balma RRE, inscrite dans les meilleures de la race. L'objectif est de faire des embryons pour augmenter le niveau génétique du troupeau. De mon point de vue, j'obtiens de meilleurs résultats économiques avec mes limousines, la valorisation au kilo est plus importante car le rendement de carcasse est plus élevé. De plus, la charge de travail est plus faible, notamment au moment des vêlages, car les vaches vêlent sans assistance et les nouveau-nés tètent rapidement sans aide. C'est une race qui s'entretient facilement, qui a de bonnes facilités de naissance et qualités maternelles, de la finesse d'os et d'excellentes épaisseurs musculaires. La plus-value économique est indéniable. Il faut aussi préciser que les charges liées à cette race sont moins élevées : deux à trois kilos de nourriture en moins par rapport à une charolaise et moins de frais vétérinaires»* explique-t-il. Ses bêtes sont vendues à la fois au marché au cadran, à des marchands et à d'autres éleveurs avec environ 15 veaux reproducteurs de l'année et des génisses. Cédric Torcol fait aussi de la vente directe en vendant des colis de 15 kg en valorisant des jeunes vaches de quatre à six ans.

Malgré la conjoncture qui n'est pas favorable à l'élevage, l'éleveur estime vivre correctement de son métier justement grâce à la génétique qui lui permet de produire de la qualité. *«Je suis serein sur l'avenir de mon exploitation, je crois à l'élevage et je suis motivé pour continuer à travailler dans ce domaine. Je n'ai pas peur d'arrêter si toutefois je n'obtenais plus de bons résultats. Pour l'heure, ce n'est pas le cas alors je continue à me faire plaisir»*.

THÉOPHILE MERCIER

## ► En bref

### Charte de bon voisinage : avancement des travaux et ouverture de la concertation publique

La loi Égalim a introduit des dispositions spécifiques pour la protection des riverains, en privilégiant le dialogue au niveau local. Ainsi, depuis cet été, la FDSEA, les JA et la Chambre d'Agriculture se sont mobilisés pour travailler sur la charte de bon voisinage. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec la participation de l'Union Amicale des maires, la DDT, la FUVC, le Conseil Départemental.
L'objectif de cette charte vise à favoriser le dialogue entre les habitants, les agriculteurs, les élus locaux et les collectivités locales. Elle doit répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, particulièrement à proximité des lieux habités. Son objectif est aussi de formaliser l'engagement de l'ensemble des agriculteurs du département de la Nièvre et des acteurs locaux à recourir aux bonnes pratiques de protection des cultures et à le faire savoir.

**La mise en concertation publique**

Les différentes organisations ayant participé à la rédaction de cette Charte la soumettent à une concertation publique. Le projet de Charte est disponible sur le site internet de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre (lien : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/nievre/). La concertation sera ouverte du 12 novembre au 12 décembre 2019. Les observations pourront se faire soit directement sur le site internet de la chambre d'agriculture, soit par mail à fdsea58@wanadoo.fr ou par papier libre à FDSEA 58 - 25 boulevard Léon Blum - 58000 Nevers. À l'issue de la concertation, la charte formalisée accompagnée de la synthèse des observations sera transmise à la Préfète de la Nièvre.

FDSEA 58



Groupement d'employeurs Agri'rural

# «Le GED m'a permis de soulager le travail»

**Valentin Fassier est exploitant agricole sur la commune de Gimouille. Depuis trois ans, il a fait le choix de faire appel aux services du Groupement d'Employeurs. Un choix qu'il ne regrette pas.**



De gauche à droite Valentin Fassier et son salarié Anthony Delmas.

Valentin Fassier est installé sur une exploitation de 230 ha en polyculture élevage sur la commune de Gimouille. Il a repris, il y a quatre ans l'exploitation familiale avec l'idée de soulager un peu le travail. Mais contrairement à son père qui avait un salarié à temps plein sur la ferme, Valentin Fassier a souhaité faire différemment en faisant appel au Groupement d'Employeurs Agri'rural (GED). *«Je n'avais pas assez de travail pour occuper un salarié toute l'année, mais malgré tout un UTH sur mon exploitation ne suffit pas au moment où le travail est le plus important. De plus gérer un salarié demande un travail administratif assez lourd et je ne voulais pas me lancer dans ce système. J'ai donc trouvé que la formule proposée par le GED était plus souple, car la structure me permet d'embaucher Anthony (Anthony Delmas ndlr) trois jours par semaine. Le reste du temps est partagé avec un autre collègue. C'est une solution gagnant-gagnant pour les deux parties. D'un côté, je sais que j'ai quelqu'un pour m'aider à tout moment et de l'autre, le salarié a le confort d'un temps plein même s'il ne travaille pas toujours dans la même exploitation»* explique l'exploitant. Pour ce dernier, embaucher un salarié n'a jamais été aussi simple : *«J'ai donné mes critères au GED qui a rapidement trouvé le salarié en fonction de mes besoins. Le critère d'embauche principal fut la proximité géographique et la connaissance du milieu agricole pour que le salarié puisse s'intégrer rapidement et qu'il n'ait pas de longs déplacements après le travail. Je voulais également avoir le même salarié pour ne pas avoir à expliquer à chaque fois les tâches à effectuer. J'économise sur le temps de travail car je n'ai aucune gestion administrative, le GED gère le contrat de travail, la fiche de paye… Je reçois tous les mois une facture de prestation qui est calculée en coût horaire et non en temps plein, économiquement c'est plus intéressant pour moi. Je paye une cotisation annuelle 50 € au GED et je reçois une facture tous les mois»* ajoute-il en conclusion. Amandine Beaudoin, animatrice du GED Agri'rural précise que le tarif horaire comprend : le salaire chargé, la gestion administrative, (contrat de travail, bulletin de paye, complémentaire santé, entretien annuel, déclaration en cas d'accidents…) organisation et le financement des formations… Selon votre besoin (CDD, CDI, Apprenti) l'animatrice se tient à votre disposition pour l'établissement d'un devis.

**THÉOPHILE MERCIER**

Contact : Amandine Beaudoin, animatrice GED. Tél. 03 86 93 40 27 ou gedagrirural@gmail.com

### Une formule souple du côté des salariés

**Anthony Delmas est salarié du GED. Il travaille depuis trois ans chez Valentin Fassier. Pour lui faire partie du groupement lui permet de prendre ses marques dans le métier : *«J'ai l'ambition de m'installer à mon compte en 2021 mais j'avais envie avant de prendre de l'expérience et d'étudier différentes manières de travailler. Mon embauche a été très rapide car elle est intervenue un mois après avoir déposé mon CV à la Chambre d'agriculture. C'est pour moi une formule à recommander»* explique-t-il.**

## ▸ Formations

**13-20/11 Sécuriser la reproduction en bâtiment**

La Chambre d'Agriculture organise à Decize, les 13 et 20 novembre prochain une session de formation à destination des éleveurs. Objectif : mieux maîtriser sa reproduction avant le mise à l'herbe.
Plus d'informations auprès de Christophe Dagouneau au 06 33 63 91 31

**20/11 Produire ses cultures pour nourrir son troupeau bio**

Bio Bourgogne organise une formation élevage.
Au programme : Maîtriser les bases techniques pour produire en bio et utiliser les cultures adaptées à vos animaux et à vos objectifs (temps de travail, production, autonomie alimentaire…) afin de gagner en efficacité économique.
Mercredis 20 novembre et 4 décembre 2019
9h - 17h30 (14h) Nièvre (secteur à définir selon origine des inscrits)
Formation de deux jours - Gratuite - Contact pour informations et inscriptions avant le 12 novembre: Aurélie Billon, 06 80 43 16 97, aurelie.billon@biobourgogne.org,

Concours charolais

# Derniers préparatifs pour le concours de Luzy

**Le comité des foires et concours de Luzy organise comme chaque année le traditionnel concours les 15 et 16 novembre. Un rendez-vous très attendu des éleveurs de la race charolaise.**



310 bêtes provenant de 62 élevages sont attendues à Luzy les 15 et 16 novembre.

310. C'est le nombre d'animaux engagés pour le concours de Luzy organisé les 15 et 16 novembre prochains par le comité des foires et concours. Christian Commeau, le président nous donne les détails de la journée : *« Nous avons dû faire des choix car nous avons eu cette année 335 demandes pour 310 places. C'est la preuve que l'évènement attire toujours les éleveurs de la région mais pas seulement. Je signale que nous sommes l'un des seuls concours non-inscrits à refuser autant de monde. Au total ce sont 62 élevages qui vont participer cette année, nous en avions eu 52 l'année dernière. Comme l'année dernière nous renouvelons le trophée Jean-Paul-Beauzon. Ce super prix d'honneur des foire-concours est une reconnaissance pour un éleveur qui a travaillé à la valorisation de la race charolaise durant l'année. D'ailleurs, il devrait se vendre comme chaque année, une cinquantaine de bêtes en parallèle du concours. C'est un rendez-vous commercial très important pour la race charolaise »* explique le président.
Le temps fort de ces deux journées sera le tirage au sort du gagnant de la génisse offerte par le Gaec Gauthé. Un repas est également à gagner à l'hôtel du Morvan à Luzy.
Enfin la remise des prix se fera le samedi à partir de 9 heures, suivie du défilé des bêtes primées la veille. Buvette et restauration sur place.

**TM**

Renseignement : 06 09 47 38 72

Foire Saint-Martin

# L'agriculture prend possession du centre-ville d'Auxerre

Ce dimanche 10 novembre, de 10 heures à 18 heures, a lieu la Foire Saint-Martin. Comme chaque année, l'espace agricole, organisé par la FDSEA 89 et les Jeunes agriculteurs de l'Yonne, est installé place de l'Arquebuse à Auxerre, avec pour thème *«manger local, c'est un régal !»* Une façon de mettre en avant la qualité des produits de l'agriculture française et icaunaise et d'entretenir un lien direct avec le consommateur.



L'espace agricole de la Foire Saint-Martin sera une nouvelle fois place de l'Arquebuse, à Auxerre.

S'il y a bien un événement qui est ancré dans l'Yonne depuis des décennies, c'est sans aucun doute la Foire Saint-Martin d'Auxerre. La manifestation revient pour une nouvelle année, ce dimanche 10 novembre, de 10 heures à 18 heures. Les rues d'Egleny, de Paris, du Temple et le boulevard du 11 novembre sont, comme à l'habitude, bondés de stands d'artisanat et de produits régionaux. Et comme chaque année, l'espace agricole, animé par la FDSEA 89 et les Jeunes agriculteurs de l'Yonne, prend possession de la place de l'Arquebuse. Avec pour thème : *«manger local, c'est un régal !»* Un moyen de faire la promotion de la qualité des produits de l'agriculture française et icaunaise, *«dans un contexte où les frontières s'ouvrent, via les accords Ceta et Mercosur, à des produits où les pratiques ne sont pas autorisées en France»*, indique la FDSEA de l'Yonne. *«À travers ce thème, l'objectif est d'entretenir un lien direct entre les producteurs et les consommateurs. Car consommer local est gage de qualité. L'agriculture française est pour la troisième année consécutive la plus durable du monde»*.

## 21 producteurs et la partie viticole représentée

Dimanche, pas moins de 21 producteurs seront présents : boulanger, producteur de jus de pomme, de choux-fleurs, de vaches allaitantes et laitières… On trouvera aussi des professionnels de l'agriculture, notamment ceux de l'emploi pour la première année avec la présence de l'Anefa, d'AVE 89 et leurs partenaires. Toute la journée, ces derniers proposent des jeux pour les enfants, comme pour les adultes, et un quiz sur l'agriculture et l'emploi dans l'agriculture, avec des lots à gagner, à 10 heures, 13 h 30 et 16 heures.

*«Il y aura aussi un stand sur la Saint-Vincent tournante (qui aura lieu à Béru les 1er et 2 février 2020). C'est la première fois que la partie viticole sera représentée»*, complète Sandrine Vatinelle, animatrice de la FDSEA 89, en charge de l'organisation de l'espace agricole de la Foire. Il y aura également, toute la journée, le jeu du mouton, où il faut deviner le métrage du ruban qui entoure un mouton, et le jeu du cochon, où il faut trouver son poids.

Dans les animations, à noter aussi la présence d'une imprimante 3D à base de bio plastique à partir de matériels végétales, sur le stand UPV, et du casque à réalité virtuelle pour vivre une moisson comme si on y était.

Un repas organisé par la FDSEA 89 et les Jeunes agriculteurs de l'Yonne sera proposé. *«Il y aura un burger au chaource de l'entreprise Lincet (Yonne) avec frites et boissons»*, continue Sandrine Vatinelle. Et en dessert, des glaces de l'Earl de la Jaunière que l'on peut retrouver sur le drive fermier d'Auxerre. Le drive fermier qui aura d'ailleurs son stand sur la Foire.

Enfin, les visiteurs se verront proposer, comme chaque année, du vin chaud, des crêpes ou encore des gaufres. Une tombola et une vente de citrouilles viennent compléter le tout.

**Christopher Levé**

Le dimanche 10 novembre, de 10 heures à 18 heures, place de l'Arquebuse, à Auxerre.




## La «*soupe des chefs*» présente sur l'espace agricole




**Cette année encore, la «*soupe des chefs*», organisée par le Lions club Auxerre Phoenix, sera présente sur la Foire Saint-Martin. Des grands chefs de l'Yonne feront déguster différentes soupes réalisées par leurs soins. «*Il y aura la possibilité de les consommer sur place ou les prendre à emporter*», ajoute Sandrine Vatinelle. Tous les bénéfices de la vente des soupes seront reversés à l'association icaunaise Cap Saint-Martin, où les bénévoles donnent du temps, de l'espoir et de la joie de vivre aux malades atteints du cancer, en leur proposant des séjours, des soins de confort et des ateliers gratuits. La «*soupe des chefs*» est à retrouver sous le marché couvert, place de l'Arquebuse (espace agricole).**

## «C'est qui le patron ?»

**Parmi les nouveautés de cette année, la présence d'un stand dédié au programme «*c'est qui le patron ?*» Le concept ? Ce sont les consommateurs qui déterminent le prix de vente des produits. Sur le site lamarqueduconsommateur.com, les consommateurs peuvent aller voter et déterminer le prix d'un produit en fonction de leurs attentes : bio ou non, son origine, le poids du sachet, son conditionnement, la rémunération du producteur… Les votes sont ensuite analysés avant que le produit (avec son prix et ses attributs) qui correspond au plus grand nombre d'attentes de la part des consommateurs soit commercialisé. Le but étant d'avoir une filière équitable décidée par les consommateurs.**

## En bref

### Sécheresse la situation s'améliore dans le département

Dans un communiqué du 31 octobre 2019, la préfecture de l'Yonne indique que *«la situation commence à s'améliorer»* concernant la sécheresse et que les mesures de restriction sont allégées dans tous les secteurs. Si d'importants cumuls de précipitations (plus de 100 mm localement) ont été enregistrés, *«les débits des cours d'eau étaient historiquement faibles et la remontée est lente»*. Les nappes phréatiques sont encore largement déficitaires. Ainsi, les secteurs du Serein amont, de l'Armançon amont et de l'Armançon-Serein aval repassent en alerte renforcée et ne sont plus en «crise». La Cure, le Cousin, le Tholon-Ravillon-Vrin-Ocques, la Vanne et l'Ouanne-Loing repassent, quant à eux, en alerte. Les bassins de l'Yonne amont, de l'Yonne aval et des petits cours d'eau nord Yonne repasse en vigilance (aucunes mesures de restriction sur ces secteurs).

**Christopher Levé**

Terres de Bourgogne
Retrouvez tous nos dossiers
www.agribourgogne.fr/dossier

PROFITEZ D'UN TEST DE VUE GRATUIT
AVEC L'OPTOCAR
CHAMPS VISION
MARDI 19 NOVEMBRE
9H30 - 18H00
Champs sur Yonne
Centre commercial Le Rami
Partenariat entre votre opticienne
CHAMPS VISION
et le verrier français
NOVACEL
Renseignement au magasin ou au 03 86 46 10 27

Mon MÉTIER en CASE IH
MAGNUM CVX
Nouveau MAGNUM AFS Connect
• 5 modèles de 280 à 400 cv
• transmission CVT ou powershift Powerdrive
• nouvelle cabine
• écran de contrôle AFS Pro 1200
CASE IH AGRICULTURE
Pour ceux qui exigent le plus
DAFP MATERIEL AGRICOLE
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19
dafp-agri.com
et ses agents
ETS Jerusalem - Ancy-le-Franc
03 86 75 11 14
ETS Boblin Michel - Bray-sur-Seine
01 60 67 14 16

## ▸Agenda

**08/11** Rencontre agricole et technique à Saint-Sauveur-en-Puisaye
Le vendredi 8 novembre, une rencontre agricole et technique a lieu, de 10 h 45 à 14 h 30, à la ferme des Metz à Saint-Sauveur-en-Puisaye, sur le thème « Label de gestion durable des haies ». L'objectif sera de valoriser les bonnes pratiques et garantir une filière éthique, durable et locale. Une web-conférece du Réseau rural Normand suivie d'une visite sont prévues.

**10/11** Foire Saint-Martin
La Foire Saint-Martin d'Auxerre, c'est le dimanche 10 novembre, de 10 heures à 18 heures. L'espace agricole sera placé place de l'Arquebuse. Marché de producteurs locaux, animations, stands d'animaux, restauration et tombola sont au programme de la journée.

**12 et 13/11** Assemblées cantonales du GDS
Le GDS 89, avec les partenaires départementaux de la santé animale, rencontreront les éleveurs de l'Yonne lors des assemblées cantonales. Celles-ci auront lieu le mardi 12 novembre, de 14 heures à 16 h 30, à la salle Laforge (3, rue Jules Rimet) de Migennes. Et e mercredi 13 novembre, de 9 h 30 à 12 heures, dans la grande salle (9, rue du 11 Novembre) d'Avallon. Puis de 14 h 30 à 17 heures, salle café Fournier (rue Paule de France), à Toucy.

## ▸Formations

**Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48**

Choisir, mettre en place et valoriser les couverts végétaux
Le 12 novembre.
Contact : Louis Gabaud au 03 86 94 22 29.

Guide des bonnes pratiques d'hygiène - Perfectionnement
Le 14 novembre. Contact : Deborah Colard au 03 86 94 22 19.

Réussir la transmission de mon exploitation
Les 14, 21 et 26 novembre.
Contact : Sylvie Huyghe 03 86 94 22 16

Signes de vaches
Les 15 et 25 novembre.
Contact : Jérôme Laviron (Alysé) 03 86 92 36 35

Concours charolais d'Avallon

# Une 57ème édition qui attire toujours autant

**Le 2 novembre a eu lieu la 57ème édition du concours interdépartemental de bovins reproducteurs de race charolaise, organisé par le Syndicat charolais de l'Yonne, à Avallon. Un événement qui intervient aussi dans un contexte délicat pour les éleveurs où l'échange entre eux est important afin de trouver des solutions.**



Le concours charolais a eu lieu à Avallon. Les juges ont pris le temps d'observer les animaux pour déterminer les vainqueurs de chaque catégorie.

Le samedi 2 novembre s'est déroulé la 57ème édition du concours interdépartemental de bovins reproducteurs de race charolaise, organisé par le Syndicat charolais de l'Yonne, à Avallon. Pour l'occasion, 11 éleveurs et 70 mâles et femelles charolais étaient présents, de l'Yonne mais aussi de l'Auxois. *«Cette année, un grand nombre d'éleveurs de Côte-d'Or sont revenus et ça donne un peu plus de consistance à notre concours»*, se réjouit Jean-Louis Riotte, président du Syndicat charolais de l'Yonne. *«Tous les animaux présents sont de très haut niveau»*, assure-t-il.

Durant toute la matinée, les juges venus de Saône-et-Loire, de la Haute-Marne et de la Nièvre ont pu observer les animaux. *«Il leur est demandé de classer les animaux en fonction de leur potentiel de développement et de leur potentiel de viande»*, explique Jean-Louis Riotte. *«Aussi, ce sont des reproducteurs, donc il faut qu'ils aient l'aplomb parfait pour assurer la saillie. Et qu'ils correspondent aux critères de race liés à la reproduction des taureaux. Chaque éleveur fait très attention à ces critères de race pour assurer la bonne production des taureaux»*.



Le concours de jugement de bétail par les Jeunes agriculteurs était aussi au programme de la journée.

### Des chevaux et des moutons présents

Des éleveurs de chevaux et de moutons étaient également présents avec quatre juments, quatre poulains et une vingtaine de moutons. *«Le but est que tous les gens qui font partie de notre ruralité soient à l'honneur et puissent montrer leur savoir-faire»*, continue Jean-Louis Riotte.
Un concours de jugement de bétail, par les Jeunes agriculteurs de l'Avallonnais a aussi eu lieu. Ils ont dans un premier temps jugé des vaches charolaises avant d'aller dans un élevage voisin pour juger des vaches laitières.

Le midi, une dégustation de steak issu de viande charolaise née et élevée dans l'Avallonnais était au programme. Avant la remise des prix l'après-midi.

Ce concours charolais est une coupure dans le quotidien des éleveurs. *«Notre monde va mal. On n'a plus de cap de fixé, plus de prix. Il y a un sentiment général d'abandon»*, confie Jean-Louis Riotte. *«S'il n'y avait pas la passion dans notre métier, tout l'élevage serait remis en cause. Ce genre de journée permet aussi de se rencontrer pour échanger sur les difficultés et fixer ensemble de nouveaux caps»*.

Mais aussi de discuter avec le grand public pour expliquer comment et pourquoi les éleveurs travaillent de telle ou telle manière. *«Avoir ce brassage, c'est un élément fort de cette manifestation, pour tisser des liens et que cela fonctionne bien»*, conclut Jean-Louis Riotte.

CHRISTOPHER LEVÉ

## Des analyses fourragères en direct au concours charolais d'Avallon

Depuis septembre, Alysé possède son laboratoire d'analyses, à Migennes. *«Je fais des tests tous les jeudis grâce à l'appareil d'analyse de fourrage AgriNir»*, indique Jean-Michel Hugot, conseiller en élevage laitier à Alysé. *«Avant, les analyses ne se faisaient qu'au laboratoire Cesar (Centre scientifique agricole régional, situé dans l'Ain)»*. Samedi 2 novembre, lors du concours charolais d'Avallon, Alysé et son appareil d'analyse de fourrage étaient présents. *«L'éleveur amène son échantillon de maïs, de foin, d'enrubanné ou d'ensilage. Je le mélange pour qu'il soit bien homogène. Puis, je passe le fourrage dans l'appareil à infrarouge qui permet de donner des courbes, que j'entre ensuite dans un ordinateur afin d'avoir des valeurs correspondantes»*, explique Jean-Michel Hugot. L'appareil donne ainsi des indications sur la matière sèche, la matière azotée, les amidons, les minéraux, la matière grasse, les fibres ou encore la digestibilité du fourrage. *«Le but est de savoir ce que vaut la nourriture animale pour optimiser la ration donnée»*. Et les résultats sont transmis à l'éleveur dans les 48 heures. *«Par le laboratoire, il fallait compter en moyenne deux à trois semaines»*, continue Jean-Michel Hugot. Pour rappel, Alysé fait réaliser environ 700 à 800 analyses de fourrages par an. L'appareil AgriNir est donc un gain de temps pour un grand nombre d'éleveurs du département.

CHRISTOPHER LEVÉ



Emploi / Insertion

# Retrouver le chemin de l'emploi grâce aux Jardins de la Croisière

**À Sens, les Jardins de la Croisière aident, depuis 25 ans, des personnes à se réinsérer au travers d'emplois sur l'exploitation maraîchère bio de la structure ou sur des chantiers d'espaces verts. En 2018, 50 tonnes de légumes ont été produites et vendues, et 261 chantiers ont été réalisés.**



Les salariés des Jardins de la Croisière préparent chaque semaine des paniers pour les abonnés.



Il est également possible de venir acheter ses légumes directement à la boutique.

Créés et administrés par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et la FDSEA 89 en 1995, les Jardins de la Croisière sont un atelier-chantier d'insertion. *«On a une exploitation maraîchère bio et des chantiers d'espaces verts»*, indique Erik Polrot, directeur des Jardins de la Croisière. *«Notre mission première n'est pas la production ou la formation agricole, mais l'insertion par l'activité économique (IAE)»*.

Pour cela, des contrats de travail sont proposés. *«Ce sont des CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion), des contrats de sept mois (à temps partiel, de 24 heures par semaine), où les salariés sont financés par l'État. Il est également possible de les prolonger pour encore cinq mois supplémentaires mais on ne peut pas aller au-delà»*, explique-t-il. Car l'idée est d'accueillir des personnes loin de l'emploi et de l'insertion de manière provisoire. *«On les accompagne pour repartir vers l'emploi»*. Et les résultats d'insertion sont bons avec un taux de 70 % de sorties dynamiques (emploi ou formation qualifiante) en 2018 pour les Jardins de la Croisière. Au-dessus des 60 % imposés par l'État et le département.

Aussi, le CDDI est un contrat souple et peut s'arrêter à tout moment, *«si la personne trouve du travail ou s'il trouve une formation qualifiante»*.

Il est également possible de cumuler ce contrat avec un autre emploi. Soit en complément (car 24 heures par semaine), soit en faisait par exemple une semaine en intérim puis en revenant chez nous et en rattrapant les heures pour conserver le salaire.

## Un accompagnement socioprofessionnel pour les salariés

Sur la partie exploitation maraîchère bio, outre la plantation et la production, les salariés sont aussi chargés de ramasser les légumes, les laver, les conditionner, puis les livrer et les vendre. *«On est sur cinq circuits locaux de distribution : marchés, abonnements paniers (lire par ailleurs), boutique, drive fermier et vente en demi-gros»*, détaille le directeur des Jardins de la Croisière. En 2018, pas moins de 50 tonnes de légumes ont été produites et vendues.

Quant à la partie espaces verts ? Si à l'origine les Jardins de la Croisière ne comptaient que l'exploitation maraîchère, depuis dix ans, la structure s'est ouverte aux travaux sur les espaces verts, qui sont devenus la première activité de l'association, en termes de chiffre d'affaires. En 2018, 261 chantiers ont été réalisés.

Alors, qui peut intégrer les Jardins de la Croisière ? *«On a un public mixte et varié. Il y a des gens des villes et de la campagne, des jeunes et des moins jeunes (de 18 à 60 ans), des hommes et des femmes, des Français et des personnes venants d'autres pays, des personnes ayant ou non un lien avec la justice, des personnes ayant ou non des problèmes sociaux…»*, liste Erik Polrot. *«Tous ont en commun d'être chômeur de longue durée et ont tous exprimé, lors des entretiens, leur envie de retrouver un emploi»*.

Pour aider une personne à se réinsérer, la structure fait aussi un accompagnement socioprofessionnel des salariés. Le but étant de repérer quels sont les freins à l'insertion, pourquoi la personne est au chômage depuis une longue période.

Et quels sont les problèmes financiers, sociaux, de santé pour trouver des solutions. *«En même temps, on imagine un projet avec l'individu pour la ramener vers l'emploi»*.

**Christopher Levé**

Les Jardins de la Croisière : 5, chemin de la Croisière à Sens. Contact : 03 86 64 93 18 ou sur jardinsdelacroisiere@wanadoo.fr.

### Les jardins de la Croisière en quelques chiffres

**En 2018, les jardins de la Croisière c'est 50 tonnes de légumes produites et vendues, 261 chantiers verts réalisés, 40 salariés tout au long de l'année (66 personnes ont travaillé aux Jardins de la Croisière en 2018) et 4,4 hectares de production (depuis juin 2019, contre 3 ha jusqu'alors). C'est aussi 110 marchés réalisés, 1 824 paniers préparés et 70 % de sorties dynamiques (emploi ou formation qualifiante) pour l'année 2018.**

### Des abonnements paniers bios

**Envie de soutenir un projet local et solidaire tout en mangeant des bons produits bios et locaux ? Les Jardins de la Croisière proposent des abonnements paniers bios. Alors, comment ça marche ? Après abonnement (mensuel ou trimestriel, au choix), un panier composé de légumes de saison est à retirer chaque semaine, le mercredi ou le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 (horaire de la boutique). Pour plus de renseignements ou pour s'abonner, rendez-vous sur le site www.jardinsdelacroisiere.fr.**

# Le partenariat avec GRDF renouvelé

Jeudi 31 octobre, Michel Jouan, président des Jardins de la Croisières et Pascal Jacquemard, conseiller en collectivités territoriales à GRDF (Gaz réseau de distribution France), ont signé une convention de partenariat. Depuis dix ans, GRDF soutien l'insertion de personnes loin de l'emploi par un appui au développement du Réseau Cocagne, dont font partie les Jardins de la Croisière et une centaine d'autres jardins d'insertion en France. GRDF soutient également les Jardins de la Croisières en les accueillant sur son stand au salon des collectivités (Cité89) ou encore en participant au financement de l'équipement de sécurité des salariés en insertion. Pour la petite anecdote, les Jardins de la Croisière ont été créés en 1995 par un premier conseil d'administration… dont faisait partie le père de Pascal Jacquemard.




Pascal Jacquemard (à gauche) et Michel Jouan ont signé une convention de partenariat pour une dixième année de suite.

**Christopher Levé**



Rendez-vous Chambre d'agriculture

# Un mois de novembre riche en événements

Transmission, Foire St Martin, gestion des adventices, énergie, HVE ou encore MesParcelles... Une fois les semis terminés et les derniers hectares récoltés, pourquoi ne pas prendre le temps de s'informer, d'échanger entre agriculteurs et bénéficier de l'expertise de conseillers ?

Tel est le programme que vous propose la Chambre d'agriculture de l'Yonne pour ce mois de novembre. Les sujets sont diversifiés. Nul doute que vous trouverez une thématique qui suscitera votre intérêt.

**MesParcelles profite de la rentrée pour faire peau neuve.**




MesParcelles, leader national des outils de gestion parcellaire, compte plus de 2000 exploitations abonnées en Bourgogne-Franche-Comté.
Cette nouvelle campagne culturale est marquée par une évolution majeure de MesParcelles avec l'arrivée de l'application mobile disponible sur Google Play et sur l'App Store. Utilisable avec ou sans connexion Internet, elle est dotée de nouvelles fonctionnalités dont la consultation des stocks ou la gestion des enregistrements sur plusieurs entités juridiques.
Nous vous proposons de venir découvrir les nouveautés de MesParcelles à l'occasion de nos réunions abonnés qui sont également ouvertes à tous.

**Auxerre**
**à la Chambre d'agriculture :**
**jeudi 14 novembre à 14h**
**vendredi 22 novembre à 9h30**

**Maillot**
**à la Chambre d'agriculture :**
**mardi 12 novembre à 9h30**
**vendredi 15 novembre à 9h30**

**Avallon**
**à la Chambre d'agriculture :**
**jeudi 21 novembre à 14h**

**Renseignements**
**au 03 86 94 22 27**

## La quinzaine de la transmission - reprise




Compte tenu des enjeux et en droite ligne avec ses objectifs stratégiques, la Chambre d'agriculture propose aux exploitants en fin de carrière, des ½ journées d'information délocalisées, en partenariat avec la MSA.
Ces réunions sont l'occasion de faire un tour exhaustif des différents points (retraite, juridique, calendrier, accompagnement…) permettant de construire sereinement son projet de cessation d'activité et de transmission.

Vu l'ampleur de la thématique, profitez de cette formule pour vous renseigner. D'autres outils (rendez-vous individuels ou formations) peuvent également être mobilisés, parallèlement ou en complément, pour aborder ce projet stratégique et favoriser le renouvellement des générations.

**3 rendez-vous dans l'Yonne**
**Mercredi 13 novembre**
**9h à 13h à Saints**
**Mardi 19 novembre**
**9h à 13h à Jaulges**
**Mercredi 27 novembre**
**9h à 13h à Paron**

**Renseignements :**
**Marc Abonnet**
**Tél 03 86 94 21 95**

## Innov'action : Intérêt du HVE3 pour mon entreprise viticole




**Dans le cadre des journées Innov'action, découvrez l'intérêt de HVE3 pour votre domaine.**

**Au programme :**
HVE 3 : qu'est-ce que ce label ? Réponse avec Jules Martin, conseiller spécialisé à la Chambre d'agriculture de l'Yonne et témoignage de Florent Dauvissat.
Les étapes de la certification, les effets attendus, les changements dans mon système pour répondre au cahier des charges
Et enfin sera abordé l'audit de certification : démystification avec l'organisme Ocacia.

Rendez-vous sur www.yonne.chambagri.fr pour plus d'informations

**Jeudi 21 novembre à Beine, Voie du Gain-Chemin de Beauroy, de 13h30 à 15h30**

**Renseignement : Jules Martin 03 86 94 26 38**

**Jeudi 21 novembre à Beine, Voie du Gain-Chemin de Beauroy, de 13h30 à 15h30**

**Renseignement :**
**Jules Martin 03 86 94 26 38**




## Foire St Martin à Auxerre

**Retrouvez la Chambre d'agriculture et les partenaires du monde agricole le dimanche 10 novembre prochain sur la place de l'Arquebuse à Auxerre dès 10h. De nombreuses animations dont un marché de producteurs, des animaux, restauration sur place...**
**Cette édition 2019 aura pour thématique : Manger local, c'est un régal !**




## Film Au nom de la Terre

**Le film de Edouard Bergeron qui rencontre un vif succès dans les salles sera l'occasion d'une soirée spéciale au CGR d'Auxerre le lundi 18 novembre prochain à 19h30 organisée par la Chambre d'agriculture. A l'issue de la projection du film, un temps d'échange sera consacré avec les spectateurs.**
**Prévente sur cgrcinemas.fr/auxerre**




## Méthanisation et photovoltaïque

La Chambre d'agriculture propose aux adhérents de ses groupes, qu'ils soient de développement, Dephy, 30000...) deux demi-journées de découverte de la méthanisation et du solaire photovoltaïque : les intérêts, les limites, les aspects techniques, réglementaires et environnementaux...

**2 rendez-vous**
**Lundi 18 novembre à Auxerre, à 9 h à la Chambre d'agriculture**
**Mardi 19 novembre**
**à Maillot, à 9 h à la Chambre d'agriculture**

**Renseignements :**
**Marie-Agnès Loiseau**
**Tél : 03 86 94 22 26**

**Gestion des adventices sur un bassin d'alimentation de captage et démonstration de désherbage mécanique**
Une matinée consacrée à la gestion des adventices avec les résultats d'essais sur des parcelles de colza et résultats d'essais de désherbage mécaniques sur du blé. Un point sera également fait en agriculture biologique.
Earl Fouinat partagera son expérience et sa stratégie de désherbage avant l'intervention de l'association pour la qualité de l'eau potable sur la mise à disposition de matériels de désherbage mécanique.
Place au terrain l'après-midi avec les démonstration de herse étrille et de houe rotative (sous réserve de conditions météos favorables).
Possibilité de déjeuner ensemble le midi.
Afin de mieux vous accueillir, merci de vous inscrire au repas (13 €/personne) auprès de Tiphaine Trousson au 03 86 94 22 21 ou t.trousson@yonne.chambagri.fr

**Mercredi 27 novembre**
**à Vincelles, salle polyvalente, à 9h30.**



Pac 2020-2027

# Pour une nouvelle « *belle histoire* »

**Le 28 octobre, la future Pac est devenue concrète à Charolles et Oudry. Une délégation de sept députés européens, tous membres de la commission Agri et développement rural au Parlement européen, a commencé un périple de trois jours à travers la Bourgogne Franche-Comté. Au programme, les principales filières de la région. En Saône-et-Loire, bovins viandes et filière caprine ont fait valoir leurs revendications.**



Amélie de Montchalin, Secrétaire d'État en charge des affaires Européennes, est venue préciser les positions françaises pour la prochaine programmation Pac.

Invitée de dernière minute, la Secrétaire d'État en charge des affaires Européennes, Amélie de Montchalin est venue préciser les positions françaises pour la prochaine programmation Pac (2020-2027 ou plutôt 2021-2027 en raison du Brexit). « *La France veut la même enveloppe pour 2021-2027, à savoir 52 milliards d'euros pour le 1er pilier et 9,90 M€ pour le 2nd. Et ce dans une Europe à 27 pays puisque le Brexit adviendra un jour* », affirmait la ministre, elle qui est aux premières loges. Comment faire dès lors pour répondre aux défis posés chaque jour en plus à l'agriculture : demandes sociétales, bien-être animal, changement climatique, compétitivité, installations… ? Un, convaincre les Allemands que la Pac n'est pas cher : avec 0,3 % du PIB Européen ont irrigué 80 % des territoires productifs (champs, prés, forêts…). Deux, ne pas opposer « *solidarité et souveraineté* » et trois, « *se battre pour avoir de nouvelles ressources, autres que l'impôt (général, NDLR) en France, en allant chercher sur les marchés bas carbone, la taxe carbone aux frontières, taxe plastique… et en redisant que l'agriculture n'est pas une dépense mais bien une ressource* », expliquait-elle.

## Encéphalogramme plat des revenus

En attendant de voir ce budget français maintenu - « *en euro constant* », nuançait néanmoins Jean-Pierre Fleury -, le président d'Interbev BFC s'inquiétait plutôt des baisses prévues en région. « *Selon la fourchette haute, -278 millions d'euros sur le 1er pilier et -325 M€ sur le 2nd* » pour la seule Bourgogne Franche-Comté. Depuis la réforme de la Pac de 1992, « *les revenus de l'élevage allaitant forment un encéphalogramme plat et les revenus sont constitués au 2/3 par les aides Pac* », soulignant toute leur importance pour la survie des exploitations bovines.

Initiateur de cette visite Européenne, l'éleveur charolais et eurodéputé, Jérémy Decerle voulait justement attirer l'attention de ses six collègues Européens sur la nécessité de réformer la Pac pour qu'elle « *redonne du souffle et de la considération aux agriculteurs* ». « *À nous parlementaires d'imposer encore une fois notre vision ambitieuse pour notre agriculture* », renchérissait l'eurodéputée française, Anne Sander, qui travaille avec Arnaud Danjean depuis deux mandatures. Le président de la délégation, l'italien Herbert Dorfmann reconnaissait également « *que la viande bovine est le secteur le plus sensible aux accords internationaux alors que nous pensons que la viande Européenne, et surtout Française, est la meilleure (qualité, santé, gustative, environnement…)* ». Son confrère Hollandais, Jan Huitema - éleveur laitier de métier - a son idée pour cela : « *nous devons rendre la Pac et l'agriculture à nouveau sexy pour nos concitoyens en réformant la Pac autour du changement climatique pour en faire une "good story", belle histoire* ». Avant, il faudra que les agriculteurs en soient les premiers convaincus… avec des preuves ! Mais pourquoi pas après tout, la Pac étant à la genèse de tout le développement Européen. Et ça grâce aux agriculteurs.



## Pour une Pac économique !

Seconde étape du périple dans notre département, à Oudry au Gaec Rizet pour parler de la filière caprine et fromages. Après une large et belle présentation de la ferme, Daniel Rizet fustigeait les attaques contre les fromages au lait cru et en défendait ses nombreux bienfaits (santé, environnement, goût…). « *Si on doit pasteuriser alors c'est que vous voulez tuer les fromages fermiers* ».

Le président du syndicat caprin et vice-président de la Fnec, Jean-Philippe Bonnefoy rappelait que 50 chèvres font vivre une personne sur une exploitation. L'élevage caprin permet ainsi des installations peu gourmandes en surfaces et avec des investissements « *accessibles* ». Au lieu de montrer le travail des agriculteurs pour la biodiversité, le stockage du carbone… « *les débats actuels de la société nous inquiète avec 65 millions de Français qui se permettent de nous dire comment faire notre métier* ». L'eurodéputé Jan Huitema posait justement la question de l'alimentation des chèvres. Xavier Rizet détaillait les apports en hiver notamment, « *fixés dans un cahier des charges strict* » puisqu'en AOP fromages Charolais mais rajoutait la « *richesse d'une herbe exceptionnelle, ici dans des parcelles d'embouche, permettant un engraissement naturel* ». Un système extensif plus que vertueux. Le président de la commission rediait avoir « *entendu les messages pour défendre une agriculture familiale* », même s'il rajoutait que « *cette notion est différente selon les pays et que de plus en plus de pays (en Europe, NDLR) ne sont plus sur ce modèle* ».

L'eurodéputé, Jérémy Decerle le sait et veut donc une « *Pac économique. L'Europe doit donner la possibilité à chaque exploitation de pouvoir se diversifier* », à travers des ateliers complémentaires, de la diversification (tourisme…) ou de nouvelles ressources (énergies renouvelables…) Seul moyen, selon lui, de préserver de la vie économique dans tous les territoires ruraux. Et l'excellence gastronomique française venant « *de la terre, des racines de l'herbe* », concluait Daniel Rizet.

## Vins : toujours pas de mixité Bio

Dernière étape du jour à Beaune avec cette fois la filière viticole. Après une présentation du vignoble de Bourgogne et son organisation interprofessionnelle « *typiquement Français* » et orienté AOP, le sujet de la gestion des volumes de production et des autorisations de plantation étaient sur la table (avec un verre de Mâcon-Igé en prime). Question plantations, les eurodéputés présents ne semblaient pas vouloir libéraliser comme les précédents parlementaires par le passé. La chambre régionale d'Agriculture a alors parlé d'adaptation au changement climatique des vignes, cultures pérennes. Le matériel végétal est inclus dans les budgets Pac « *restructuration* » mais l'angle est alors plus économique qu'environnemental. Toujours pour s'adapter, mais cette fois à la pression sociétale, la CAVB demandait également d'intégrer des aides européennes pour le changement d'équipements viticoles, pour mieux traiter notamment. Si les eurodéputées notaient ce point, ils semblaient fermer cependant la porte à la demande de « mixité » des exploitations pour faire du bio et du conventionnel (AOP compris). Dommage car cela aurait permis de développer le bio et répondre en partie à la société civile sur les traitements. Les négociants Bourguignons alertaient enfin sur les conséquences pour le marché américain de la dernière taxe Trump sur les vins Français. **CM**


V·MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
V. UREK - 06 80 47 34 55
contact@vmat-dallage-chape.fr

Une visite au pas de charge pour en savoir plus

# Ce qu'il fallait démontrer

**En trois jours les sept députés européens membres de la commission Agri et développement rural au Parlement européen et la secrétaire d'État en charge des affaires européennes, Amélie de Montchalin, ont pu découvrir la réalité d'une partie de l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté. Retour sur les moments forts de cette rencontre terrain avec des éleveurs allaitants.**



Pour Jean-Pierre Fleury les accords du Mercosur et du Ceta sont des *«accords du passé en contradiction avec le monde de demain».*

Il y avait beaucoup à voir et surtout à comprendre pour les eurodéputés et la ministre, c'était le sens profond de cette quête d'information en terrain allaitant sur lequel Jean-Pierre Fleury, président d'Interbev Bourgogne Franche-Comté revient en précisant les points forts de la démonstration faite aux députés européens et à la secrétaire d'État.

*«Il y avait trois points essentiels sur lesquels il fallait insister afin que les participants comprennent les enjeux économiques et sociétaux de la Pac pour l'élevage allaitant».* En commençant par le commencement c'est-à-dire le renouvellement des générations qui risque d'ici peu d'atteindre *«un seuil critique »*. Le défi à relever est d'envergure et il nécessite un accompagnement spécifique des porteurs de projets, mais il nécessite d'abord de s'attaquer à la problématique du revenu, un revenu qui stagne, ce qui entrave les investissements, et ce qui limite la capacité des structures à s'engager dans des stratégies d'adaptation qui seraient trop coûteuses ou contre-productives. En brossant ce paysage sinistré, Jean Pierre Fleury a rappelé que *«la priorité des priorités, c'est bien l'adaptation»* des exploitations à la nouvelle donne environnementale et sociétale, à condition d'assurer un niveau de revenu et des prix qui rendent possible cette adaptation.

Des progrès ont été faits, des programmes sont menés (comme le Beef carbon), l'autonomie alimentaire des exploitations se développe… Mais beaucoup reste à faire et à construire pour sécuriser les systèmes fourragers, assouplir certaines dispositions et évoluer vers une plus grande mixité et des modèles mieux adaptés aux contraintes climatiques et environnementales.

En rappelant à la ministre et aux parlementaires *«qu'il faut maintenant nourrir les animaux 100 jours de plus par an, alors que les unités fourragères ont diminué dans la même proportion»* Jean-Pierre Fleury a replacé les grandes orientations face à la réalité du terrain.

Il ne faut pas se tromper de formule dans l'énoncé du problème environnemental. On ne réglera pas le problème en décourageant l'élevage, mais au contraire en sécurisant mieux les différents systèmes et en construisant de nouveaux modèles. Attention donc, a insisté le président d'Interbev Bourgogne, *«à ne pas asseoir la transition sur de nouvelles normes coûteuses»*.

La réussite est conditionnée à l'obtention de prix rémunérateurs pour des éleveurs dont la grande majorité est économiquement totalement dépendante de la Pac.

Ce qu'il fallait aussi démontrer, c'est que si *«la montée en gamme est une obligation»* elle devra s'accompagner d'un coup de pouce spécifique à ceux qui s'engageront dans cette démarche, sans désespérer ceux qui n'en auront pas les moyens.

Ces rencontres sur le terrain ont aussi éclairé d'un nouveau jour les accords du Mercosur et du Ceta, qualifiés par Jean-Pierre Fleury *«d'accords du passé en contradiction avec le monde de demain»*.

Au final, le message d'une indispensable adéquation entre adaptation et juste rémunération semble être bien passé. Il devait être à nouveau porté devant la commission européenne jeudi dernier lors du déplacement de la présidente de Région à Bruxelles. L'occasion de réévaluer certaines ambitions européennes en les confrontant à la réalité de territoires et de systèmes agricoles aux spécificités évidentes.

**AMK**

Animaux de boucherie

# Des concours à la loupe

**La fédération nationale des concours des animaux de boucherie de haute qualité a tenu son assemblée générale le 25 octobre à Saulieu.**

Créée en 1976 et regroupant 36 concours dans toute la France [(1)], la fédération nationale des concours d'animaux de boucherie de haute qualité a pris la direction de la Côte-d'Or et plus particulièrement de Saulieu, fief de la Fête du Charolais, pour tenir son assemblée générale 2019. *« Cela faisait plus de 20 ans que nous n'étions pas venus ici. L'accueil est toujours excellent en Bourgogne »*, s'est satisfait le président Jean-Yves Renard, salarié chez Socopa dans le département de la Mayenne. Une cinquantaine de personnes ont participé aux travaux de la fédération, qui est notamment revenue sur le bilan de l'ensemble des concours organisés dans l'hexagone. En termes de prix, les évolutions perçues en 2018 se confirment en 2019 : *« Nous assistons à la fixation de niveaux de prix moindres que par le passé, comme si la raison l'emportait désormais. Avec des charges en hausse, le manque à gagner a malheureusement tendance à augmenter ces dernières campagnes. Par ailleurs les écarts de prix se resserrent entre les différents champions »*, commente le président. Les ventes aux enchères se sont pour leur part *« effritées »* : *« il conviendra de revenir à des modalités qui satisfassent les acheteurs. Il faut un dispositif qui permette une véritable animation sur la fixation les prix. Il faut surtout demeurer dans la réalité. Un concours ce n'est pas Carmagnole. Cela nécessitera d'adopter notre offre à la demande »*.

Le troisième point à relever de ce bilan concerne la bonne finition des animaux malgré la sécheresse qui a sévi une bonne partie de l'année : *« nos 36 concours regroupent près de 8 000 animaux de très haute qualité, toutes les races sont représentées. Des prestations de très haut niveau ont été enregistrées ces derniers mois. Les difficultés rencontrées, nous les devons notamment à certains médias et aux mouvements anti-viande, encore une fois. Pour tenter de les contrer, nous nous attelons à communiquer sur les modes de production naturels de nos animaux d'excellence »*.



(1) Un trente-sixième concours vient de faire son apparition dans la fédération, avec une réunion bovine organisée le troisième samedi d'octobre, sur la commune du Cateau-Cambrésis, dans le département du Nord.

Agroforesterie

# Remettre l'arbre au cœur des systèmes agricoles

La Station de recherche pluridisciplinaire des Metz, située à Saint-Sauveur en Puisaye, mène depuis de nombreuses années des recherches dans le domaine de la biodiversité et de l'agroforesterie.



Intégrer la trogne dans la conduite d'une exploitation agricole peut permettre d'être plus résilient face aux aléas climatiques.

Aujourd'hui avec les changements climatiques, la question de la valorisation des ressources primaires n'a jamais été autant d'actualité. Certains acteurs de la biodiversité comme la Station de Recherche Pluridisciplinaire des Metz n'ont pas attendu le réchauffement climatique pour se préoccuper de ces sujets. Depuis sa création en 1986, elle conduit des programmes de recherche et de développement sur des thématiques agricoles pour tenter de trouver des solutions de préservation des ressources en eau, de valorisation des haies et des arbres. Son ambition est d'accompagner le citoyen au sens large dans une démarche collective en faveur du bocage. «*Depuis 1992, date de la modification de la Politique Agricole Commune, les territoires n'ont plus d'intérêts économiques à valoriser les arbres*» constate Gaëlle Massé, la coordinatrice de la SRPM. C'est la raison pour laquelle l'association mène en ce moment un programme intitulé « T'as vu nos Trognes » ? dont l'objectif est de faire de l'arbre champêtre et des réseaux de haies des atouts à long terme pour le territoire de Puisaye-Forterre. Aujourd'hui, les éleveurs sont à la recherche d'une autonomie fourragère et alimentaire pour être plus résilient. Intégrer de nouveau une trogne dans la conduite d'une exploitation agricole peut être une ressource importante en bois pour faire de la plaquette en vue d'un paillage d'une stabulation mais aussi du fourrage. Le saule étant, par exemple, un très bon complément pour la lactation des vaches. Par ailleurs, la plaquette permet d'économiser à la fois du temps car il n'y a plus besoin de curer tous les jours la case. En élevage laitier par exemple, le curage est effectué toutes les deux à trois semaines et avec la plaquette, le paillage tous les deux mois voire deux mois et demi. Par ailleurs, les éleveurs peuvent économiser des frais de vétérinaire car il y a moins de mammites et moins de boiteries.

### Des journées agricoles et techniques

Pour permettre de vulgariser ces plans de gestion, l'association organise régulièrement des journées agricoles et techniques sur ces sujets. Elles sont entièrement gratuites. Les prochains rendez-vous auront lieu le 13 décembre et le 14 janvier (voir encadré) autour du thème de la gestion de l'eau, des arbres agroforestiers mais aussi de l'intérêt des arbres pour les vaches. Ces formations sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent s'investir sur ces sujets de biodiversité : de la collectivité locale à l'agriculteur en passant par le simple citoyen amoureux de la nature.

THÉOPHILE MERCIER
Contact : Gaëlle Massé, Coordinatrice de la SRPM. Tél. : 06 11 08 32 99 ou 03 86 45 57 55. ateliers.srpm@gmail.com

### Des rencontres agricoles et techniques de l'hiver 2019-2020

• Gestion de l'eau et des arbres agroforestiers : Vendredi 13 décembre de 13 h 30 à 17 h 30 à la Mairie de Saint-Fargeau. Planter (plutôt que drainer) et valoriser les arbres en polyculture dans le bocage
•Des arbres pour mes vaches : Mardi 14 janvier de 10 h à 16 h à Vérigny, hameau de Toucy (précisions lieu de rdv au 06 71 08 32 99)
• Formation Vivéa : Trogne, l'arbre aux milles usages. Mi-février à Saints-en-Puisaye
Observer, comprendre, créer et valoriser les trognes.
• Module à distance (janvier) et journée de terrain avec Dominique Mansion (AFAF et Gaïa C)

### Appel à projet

**La SRPM est à la recherche d'un agriculteur qui aurait du broyat sur ses cultures (type BRF) très riche en oligo-éléments.**

Environnement

# Le scolyte menace l'avenir de l'épicéa

En France et plus particulièrement dans les régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, l'avenir de l'épicéa semble compromis. En cause ? Le scolyte, ce petit insecte qui dévore ces arbres et qui touche plus de 4 millions de mètres cubes sur la zone. Face à cette crise, le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume vient d'annoncer un plan de soutien de 16 millions d'euros pour aider à la mobilisation des bois scolytés.



En Bourgogne Franche-Comté et dans l'Est de la France, l'épicéa fait face à la menace du scolyte. Sur l'est de la France, c'est au total plus de 4 millions de mètres cubes d'épicéas touchés par cet insecte.

Le scolyte. Ce petit insecte de quelques centimètres fait rage dans les forêts françaises et plus précisément dans les régions Grand Est et la Bourgogne Franche-Comté. Si bien que l'avenir de l'épicéa semble compromis. «*En matière de volume d'épicéas qui sont touchés dans l'Est de la France, on était à plus de 2 millions de mètres cubes, lors du dernier comptage dans l'année. Aujourd'hui, on serait à plus de 4 millions. Et il n'est pas impossible que l'on double en 2020*», confie Hugues de Chastellux, président de Fransylva Yonne. En Bourgogne, le sud de l'Yonne, notamment le Morvan, est principalement touché. Là où les épicéas sont les plus nombreux.
Alors, comment le scolyte détruit-il les arbres ? «*Il se glisse sous l'écorce de l'épicéa et y creuse des galeries, aussi bien verticales qu'horizontales. Puis, il se reproduit dans l'arbre*». Une fois attaqué, la tête de l'arbre sèche, avant de mourir.
La présence du scolyte n'est pas une nouveauté. «*Il y en a toujours eu, mais à un degré beaucoup moins important*». Depuis 2015, il s'est énormément développé avec la sécheresse et la chaleur. Notamment en 2018 avec un été très long. Et les fortes chaleurs de 2019 n'ont pas arrangé la situation.

### La pluie, seule défense contre le scolyte

Mais comment débarrasser les épicéas du scolyte ? «*La seule chose qui peut le faire disparaître, c'est la pluie, en grande quantité*», répond Hugues de Chastellux. «*Il n'y a rien à faire d'autre contre le scolyte, il n'y a pas de traitement. On ne peut pas lutter*». Malgré les pluies de ces dernières semaines, la sécheresse reste importante en Bourgogne et donc favorable au développement de l'insecte.
Face à cette crise, le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume a récemment annoncé un plan de soutien à hauteur de 16 millions d'euros, pour aider à la mobilisation des bois scolytés. «*Il y a six millions de prévus pour aider à récolter les larves de scolytes et dix millions pour aider les propriétaires à reconstruire leurs forêts*», continue le président de Fransylva Yonne.
En Allemagne, le gouvernement a débloqué 800 millions d'euros pour venir en aide aux propriétaires forestiers et certains Landers font appel aux forces armées allemandes pour retirer les arbres morts et limiter ainsi les risques de contamination aux arbres sains. Des moyens très importants mis en place à la hauteur des dégâts causés par le scolyte. Mais nécessaires lorsque l'on sait que l'épicéa représente une grosse partie des forêts allemandes.
En France, la situation inquiète Hugues de Chastellux et les forestiers. Ces derniers réfléchissent d'ailleurs à des solutions pour sauver les forêts. Et la diversification des plantations ressort le plus. « *Dans le Morvan, l'épicéa sera pobablement remplacé en grande partie par du douglas, qui n'est pas touché par le scolyte*». Un secteur au sol granitique et à une pluviométrie idéale au bon développement du douglas.

CHRISTOPHER LEVÉ

# Le débit boosté par le séparateur rotatif

Les moissonneuses-batteuses à secoueurs, dites conventionnelles, embarquent désormais quasi systématiquement un système de battage composé au minimum d'un batteur, d'un tire-paille et d'un séparateur rotatif. Ce dernier tambour accroît les performances en augmentant la surface de séparation forcée.



Crédit : M. Portier

L'ajout d'un séparateur rotatif en aval du batteur améliore les performances des moissonneuses-batteuses.



Crédit : New Holland

Dès 1970, New Holland avait adopté un séparateur rotatif sur la Claeys 1550 S.

Les moissonneuses-batteuses à secoueurs les plus simples, équipées uniquement d'un batteur et d'un tire-paille, font référence en termes de respect de la paille. La surface de friction, limitée à l'enveloppement du contre-batteur sur une centaine de degrés, rend l'ensemble peu agressif. Cette qualité a malheureusement le défaut de limiter le débit de chantier, notamment en paille verte ou humide. Pour gagner en performance, la solution est d'accroître la surface de séparation forcée en ajoutant un ou plusieurs tambours rotatifs, en amont ou en aval du batteur, associés à des contre-séparateurs. L'ajout de ces organes permet d'obtenir, avec une moissonneuse-batteuse à cinq secoueurs, des niveaux de performance supérieurs à ceux de certaines six-secoueurs d'ancienne génération. Cette caractéristique est à prendre en compte lors du renouvellement, car elle peut permettre de limiter le montant de l'investissement. Le principe n'est pas nouveau, car en 1970, New Holland a présenté, sur une Claeys 1550 S, un séparateur rotatif installé dans le prolongement du batteur. La solution s'est davantage vulgarisée dans les années quatre-vingt-dix en équipant les grandes jaunes (TX), Laverda MCS et Deutz-Fahr HTS. Sur ses modèles actuels TC et CX, New Holland propose toujours un système à tambours multiples. Le procédé MCS (Multi Crop Separator) de Laverda a profité de quelques évolutions et gagné le suffixe Plus. Il équipe les machines conventionnelles du groupe Agco, commercialisées sous les marques Fendt, Laverda et Massey Ferguson. Chez Deutz-Fahr, le dispositif HTS à Turbo-séparateur existe toujours sous la nouvelle appellation TS. John Deere a attendu 2007 avant de proposer une solution avec séparateur rotatif sur les moissonneuses-batteuses de la série T. Mais c'est Claas qui aura tenu le plus longtemps avant d'intégrer un tambour de séparation après le batteur. Il avait présenté l'accélérateur de préséparation APS en 1993 sur les Mega, avant d'équiper les Lexion et les Tucano avec ce tambour placé devant le batteur. Le constructeur allemand vient tout juste de dévoiler, sur sa nouvelle gamme Lexion à secoueurs, le dispositif APS Synflow, composé d'un séparateur rotatif situé en aval du batteur, en complément de l'APS.

## Agco : Le contre-séparateur entièrement escamotable

Le groupe Agco propose le système MCS Plus (Multi Crop Separator), composé d'un séparateur rotatif situé après le batteur et annoncé accroître le débit de 10 à 15 %. Ce dispositif équipe les moissonneuses-batteuses à secoueurs Fendt, Laverda et Massey Ferguson. Il augmente la surface de friction et s'utilise en conditions difficiles (paille verte ou humide). Son action améliore le travail des secoueurs en aérant le matelas de paille, permettant aux grains de mieux circuler. Le MCS Plus possède deux régimes de rotation et deux écartements avec son contre-séparateur : respectivement 750 tr./min et 25 mm en céréales et 410 tr./min et 40 mm en maïs. Il se caractérise par la possibilité de désactiver le contre-séparateur, en le relevant électriquement, à l'arrêt, depuis le côté gauche de la machine. Dans cette configuration recommandée en conditions sèches et récoltes fragiles, le séparateur rotatif accompagne la paille vers les secoueurs, sans la dégrader.

## Claas : L'APS complété par un séparateur rotatif

Les nouvelles moissonneuses-batteuses à secoueurs Claas Lexion 5 000 et 6 000 profitent d'un système de battage entièrement revu, dénommé APS Synflow. Cet ensemble, combiné au nouveau caisson de nettoyage, accroît, selon la marque, le débit de 25 % par rapport aux précédents modèles conventionnels. Ces machines de dernière génération, dévoilées en juillet 2019, reçoivent toujours l'accélérateur de préséparation APS absorbant le flux de récolte provenant du convoyeur et augmentant sa vitesse de 3 à 12 m/s lors du transfert vers le batteur. Ce dernier, pourvu de 10 battes, voit son diamètre porté à 755 mm (600 mm auparavant) et, grande évolution, est suivi d'un séparateur rotatif de 600 mm de diamètre, puis d'un tire-paille. Les quatre tam-



bours, constituant désormais le système de séparation, tournent tous dans le même sens. Ils traitent la récolte avec un flux rectiligne et sont synchronisés en régime et écartement, afin de préserver la paille et de s'adapter à toutes les conditions de récolte (gros ou faible volume de paille, pois, soja…). Le réglage avant et arrière du contre-séparateur, ainsi que celui du contre-APS, changent en fonction de l'écartement du contre-batteur. Pour les situations difficiles ou en présence de paille très verte, deux contre-battes montées sur pivot s'ajoutent à l'avant du contre-batteur depuis la cabine.

## Deutz-Fahr : Un Turbo-séparateur à hauteur réglable

Les moissonneuses-batteuses Deutz-Fahr des séries C6000, C7000 et C9300 au suffixe TS disposent d'un système de battage constitué de trois éléments tournant dans le même sens : batteur de 600 mm de diamètre, tire-paille de 400 mm et séparateur rotatif de 590 mm. Le troisième tambour, dénommé Turbo-séparateur, procure une surface de séparation supplémentaire de 0,97 m2 sur une six-secoueurs (0,81 m2 sur une cinq-secoueurs) et améliore d'environ 20 % la capacité de battage, d'après le constructeur. Il présente la particularité de s'ajuster en hauteur (5 niveaux de 25 à 65 mm) par rapport au contre-séparateur fixe, en fonction des conditions de récolte et de la volonté ou non de préserver la paille. La position se règle mécaniquement, depuis le côté gauche de la machine, sur la C6205 TS ou électriquement, à partir de la cabine, sur les C 7000 TS et C 9300 TS. Le Turbo-séparateur fonctionne par ailleurs à deux régimes : 775 tr./min pour les récoltes de petites graines (blé, orge, avoine, luzerne...) et 410 tr./min pour les grosses graines (maïs, pois…). Le changement de vitesse de rotation s'opère en déplaçant la courroie d'entraînement.

## John Deere : Un tambour inversé pour respecter la paille

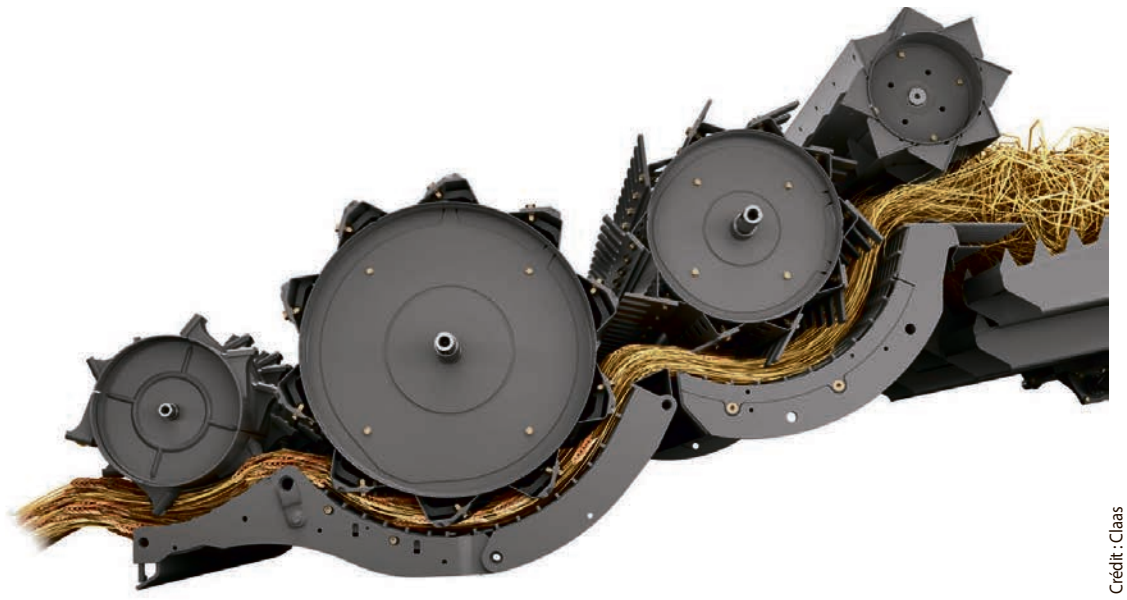
Les moissonneuses-batteuses de la série T sont les seules de la gamme John Deere à intégrer un système de battage composé de quatre cylindres : batteur de 660 mm, tambour inversé de 500 mm, séparateur rotatif de 800 mm et tambour de déchargement de 400 mm. Le tambour situé après le batteur tourne en sens inverse et caractérise les séries T. Selon John Deere, il dirige la récolte du batteur vers le séparateur rotatif sans soumettre le flux à un changement brutal de direction, afin de préserver la paille et éviter les cassures, sources de pertes. Il permet également d'augmenter les angles d'enveloppement du contre-batteur et contre-séparateur pour atteindre, par exemple, 4 m2 de surface de séparation active sur les T660 et T670 à six secoueurs préconisées avec une coupe de 9 m (3,3 m2 sur les cinq-secoueurs T550 et T560).

Lancées en 2007, les moissonneuses-batteuses de la série T ont bénéficié, en 2015, d'importantes évolutions avec l'objectif de gagner 20 % de capacités, par rapport aux précédents modèles. Sur ces machines, la surface de séparation forcée a progressé de 18 %, grâce à l'accroissement de 8° de l'angle d'enveloppement du contre-batteur et au montage d'un séparateur rotatif d'un diamètre plus grand de 140 mm (660 mm auparavant). Ces modifications ont été accompagnées de l'intégration d'un nouveau caisson de nettoyage, afin d'absorber le débit supplémentaire. En 2019, Les séries T ont à nouveau bénéficié d'aménagements avec l'adoption d'un nouveau contre-séparateur à fils ronds breveté, améliorant les performances de séparation en blé.

## New Holland : 50 ans de séparation forcée

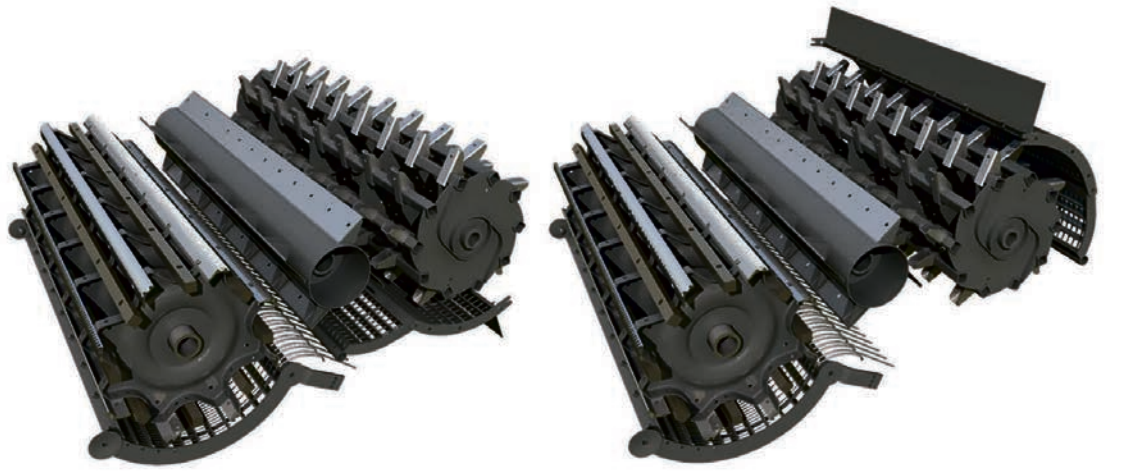
New Holland monte sur ses moissonneuses-batteuses un séparateur rotatif depuis près de 50 ans. Si le contre-séparateur était fixe sur la Claeys 1550 S sortie en 1970, il est devenu réglable (2 positions : ouvert/fermé) en 1977 sur les machines de la série 8000. Le système a connu une grande évolution en 1994 lors du lancement de la série TX 60 : un quatrième tambour a été ajouté pour réguler le flux à l'arrière du séparateur rotatif et améliorer le transfert de la paille vers les secoueurs. Le contre séparateur est, à cette époque, devenu réglable grâce à une poignée (système dénommé Multi-tresh aujourd'hui). Pour la saison 2020, New Holland lance le réglage électrique (5 positions) depuis la cabine et le séparateur rotatif conserve deux régimes en fonction de la récolte. D'un diamètre de 605 mm sur la TC 4.90 (4 secoueurs) et les cinq secoueurs TC 5.70 et TC 5.90, il tourne à 389 ou 739 tr./min. Il mesure aussi 605 mm de diamètre sur les cinq-secoueurs CX 5.80 et CX 5.90, ainsi que sur les six-secoueurs CX 6.80 et CX 6.90, mais évolue à 400 ou 760 tr./min. Les CX 7.80 et CX 7.90 à cinq secoueurs et les CX 8.70, CX 8.80 et CX 8.90 reçoivent, elles, un séparateur de 720 mm de diamètre fonctionnant à 387 et 700 tr./min.

**David Laisney**



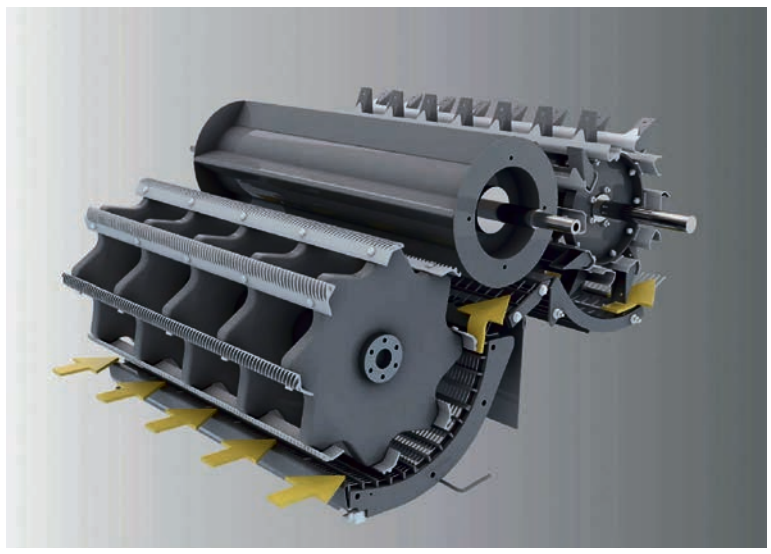
Crédit : Claas

**Sur les nouvelles Lexion 5 000 et 6 000 à secoueurs, Claas conserve l'accélérateur de préséparation APS situé devant le batteur et place en aval de ce dernier un séparateur rotatif suivi d'un tire-paille.**



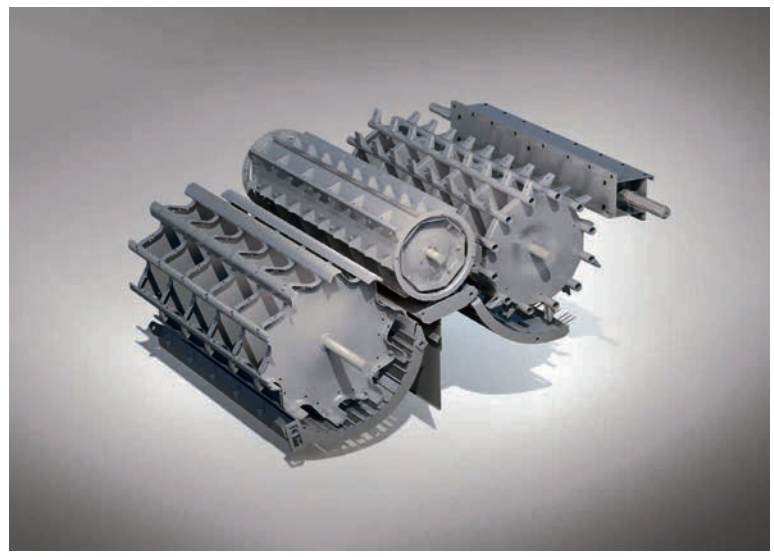
Crédit : Agco

**Le contre-séparateur du système MCS d'Agco se relève en bonnes conditions, afin de préserver la paille.**



Crédit : Deutz-Fahr

**Chez Deutz-Fahr, le contre-séparateur est fixe, tandis que le Turbo-séparateur s'ajuste en hauteur selon cinq positions (réglage manuel ou électrique selon les modèles).**



Crédit : New Holland

**Les New Holland CX 7.80, 7.90, 8.70, 8.80 et 8.90 sont équipées d'un batteur et d'un séparateur rotatif mesurant respectivement 750 et 720 mm de diamètre.**



Crédit : John Deere

**Sur les John Deere de la série T, le tambour situé entre le batteur et le séparateur rotatif tourne en sens inverse, afin de respecter la paille.**

# NOUVEAUTÉS - NOUVEAUTÉS - NOUVEAUTÉS - NOUVEAUTÉS

## Case IH

### Un convoyeur plus costaud sur les Axial-Flow série 250




Crédit: Case IH

Le convoyeur haute capacité, proposé en option sur les moissonneuses-batteuses Case IH Axial-Flow de la série 250, présente une capacité de levage de 6 000 kg. Il profite d'un mécanisme d'entraînement renforcé, conçu pour animer de larges têtes de récolte, comme un cueilleur à maïs de 16 rangs. Ces machines accèdent par ailleurs à la nouvelle coupe 3050 Varicut de 8,53 m d'envergure. Ce modèle à tablier télescopique a été spécialement développé pour le Controlled Traffic Farming (CTF) réalisé en 8 m de large.

## Claas

### Un moteur Stage V pour l'Avero




Crédit: M.Portier

Afin de répondre à la norme antipollution Stage V, les deux petites moissonneuses-batteuses à quatre secoueurs Claas Avero adoptent un nouveau 6 cylindres Cummins 6,7 l, doté d'un SCR et d'un FAP, mais faisant l'impasse sur l'EGR. Les deux modèles gagnent au passage 8 et 9 ch. Reprenant une interface d'attelage identique à celle des Lexion, l'Avero peut recevoir une barre de coupe standard (C 370 à C 680) ou Vario (V 500 à V 620). Claas propose également sa propre coupe repliable avec le modèle C 450 de 4,50 m. De nouvelles montes de pneus sont disponibles, jusqu'à 650 mm de large.

**Modèle :** Avero 160 et 240
**Puissance :** 167 et 213 ch
**Trémie :** 5 600 l

## Claas

### La Lexion dope son battage et sa puissance




Crédit: M.Portier

La nouvelle génération de moissonneuses-batteuses Claas Lexion est le fruit de 10 ans de développement. Arborant un design commun, les sept modèles à secoueurs et les sept modèles hybrides adoptent de nouvelles motorisations d'origine Mercedes-Benz et Man, dépolluées par un SCR et un FAP pour répondre à la norme Stage V. Les puissances progressent, avec un maximum de 790 ch pour la plus grosse 8900. Ces moteurs profitent de la gestion Dynamic Power qui ajuste la courbe de puissance selon 10 niveaux, en fonction des sollicitations de la machine. Ils fonctionnent à régime réduit, au profit de la consommation et du niveau sonore. Tous les modèles adoptent le système de refroidissement Dynamic Cooling, réservé jusqu'à présent aux plus gros modèles.
Le système de battage des Lexion est complètement revu. Baptisé APS Synflow Walker pour les machines à secoueurs et APS Synflow Hybrid pour les machines hybrides, il reprend l'accélérateur de préséparation APS de 400 mm de diamètre, suivi désormais d'un plus gros batteur à 10 battes de 755 mm de diamètre. En aval du batteur, les modèles à secoueurs accueillent un séparateur rotatif de 600 mm de diamètre accompagné d'un tire-paille. Avec un angle d'enroulement de 132° pour le contre-batteur et de 116° pour le contre-séparateur, cette conception préserve un flux de matière rectiligne. La vitesse des trois rotors est ajustée de manière synchronisée, tout comme l'écartement des contre-APS, contre-batteur et contre-séparateur, le tout depuis la cabine. Le contre-séparateur dispose également de deux positions de base, pour le maïs ou les céréales. Un segment de battage pivotant à l'avant du contre-batteur peut-être activé depuis la cabine, afin d'intensifier le battage en conditions difficiles. À noter, le changement facilité du contre-batteur depuis le côté gauche de la machine. Les modèles hybrides reprennent les mêmes évolutions, à la différence qu'elles n'intègrent pas de séparateur rotatif, mais voient le diamètre de leur tire-paille atteindre 600 mm pour mieux alimenter les deux rotors de séparation, qui sont désormais moins inclinés.
Toutes les Lexion adoptent le caisson de nettoyage Jet Stream à six ou huit turbines, auparavant réservé aux modèles hybrides. Le nouveau capteur de rendement se positionne désormais au sommet de l'élévateur pour une mesure plus précise, indépendante du PS et ne nécessitant qu'un seul calibrage par saison et par type de culture récolté. La trémie, dont le volume peut être porté jusqu'à 18 000 l en option, est directement accessible depuis une échelle. Le débit de vidange atteint 110 ou 130 l/min, voire 180 l/min sur les plus gros modèles.
En cabine, le volume progresse grâce au gain d'espace à l'arrière du siège. Une plus grande vitre améliore la vue sur la trémie. Au niveau des commandes, la Lexion adopte le même accoudoir multifonction que celui apparu sur les Tucano l'an dernier. Le paramétrage dans le terminal Cebis s'effectue soit par l'écran tactile, soit par les commandes de l'accoudoir avec les touches d'accès direct aux fonctions ou la molette de navigation. En option, le Cemos Automatic permet d'automatiser les réglages de la machine après avoir défini une stratégie de récolte. Implanté au sommet de la cabine et fonctionnant sans calibrage, le nouveau guidage laser Field Scanner peut suivre le bord de la récolte à gauche ou à droite, ou encore les passages de traitement.
Dix des quatorze modèles Lexion sont proposés en version Terra Trac à chenilles, dont une machine à cinq secoueurs avec la 5500. Les plus gros modèles accèdent à des roues avant de 2,15 m de diamètre et de 1,75 m à l'arrière.

**Modèle :** 5300, 5400, 5500/6600, 6700, 6800, 6900
**Nombre de secoueurs :** 5 / 6
**Puissance :** 313, 354, 408 ch/354, 408, 462, 507 ch
**Trémie :** 9 000 à 11 000 l/9 000 à 13 500 l
**Modèle :** 7400, 7500, 7600, 7700/8700, 8800, 8900
**Largeur batteur :** 1 420/1 700 mm
**Puissance :** 408, 462, 507, 549 ch/585, 653, 790 ch
**Trémie :** 10 000 à 13 500 l/12 500 à 18 000 l (sur 8900 Terra Trac)

# NOUVEAUTÉS - NOUVEAUTÉS - NOUVEAUTÉS - NOUVEAUTÉS

## Fendt
### L'Ideal flirte avec les 800 chevaux


Crédit: Agco

Abritant un moteur Man de 16,2 litres développant 790 chevaux (stage V), la nouvelle moissonneuse-batteuse Ideal 10 reprend les organes de battage Dual Helix des Ideal 8 et 9. Elle s'en distingue par un nouveau système de nettoyage, qui lui confère un débit de chantier accru jusqu'à 20 %. Disponible à la commande à partir de juillet 2020 pour la saison 2021, cette machine sera proposée en option en version IdealDrive dépourvue de volant.

## Fendt
### Une moissonneuse-batteuse sans volant


Afin de dégager la visibilité frontale, Fendt propose de remplacer toute la colonne de direction par un joystick sur l'accoudoir gauche, baptisé IdealDrive. Répondant aux exigences de l'Europe en termes d'homologation routière, ce joystick regroupe toutes les fonctions que l'on trouve habituellement, notamment la direction et le clignotant. L'intensité de la commande de direction est inversement proportionnelle à la vitesse d'avancement, pour des raisons de sécurité.

## Idass
### Multiples interrangs pour les cueilleurs à maïs


Crédit: Idass

La gamme Energy de cueilleur à maïs Idass s'est enrichie de modèles respectant des interrangs de 50, 60 et 70 cm, en complément des versions à 75 ou 80 cm déjà existantes. Ces équipements sont proposés avec des châssis fixes ou repliables. Ils se déclinent avec ou sans broyeurs de tiges. Leur montage est possible sur toutes les marques de moissonneuses-batteuses, ainsi que sur certaines ensileuses automotrices.
**Châssis fixe :** 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 10 et 12 rangs
**Châssis repliable** : 6 ; 7 ; 8 et 10 rangs







CR RÉVÉLATION
**LA SUPRÉMATIE EN MATIÈRE DE RÉCOLTE**

**7 MODÈLES :**
3 MODÈLES ROTORS 17'' DE 401 À 517 CH
4 MODÈLES ROTORS 22'' DE 517 À 700 CH

CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

ALAIN CONSEIL

| | | |
|---|---|---|
| SARL MANIÈRE | 21 Verrey sous Salmaise | 03 80 35 80 66 |
| GROUPE METHIVIER-PARAGEAU | 89 Toucy<br>58 St Martin/Nohain | 03 86 44 01 08<br>03 86 26 10 93 |
| NODIMAT<br>Groupe Ouvrard | 21 Chatillon-sur-Seine<br>21 Longeault<br>21 Vignoles | 03 80 91 52 21<br>03 80 48 91 60<br>03 80 21 46 10 |
| SUREAU AGRICULTURE | 89 Avallon<br>58 Tannay | 03 86 34 18 35<br>03 86 22 11 54 |
| EUROPAGRI<br>Groupe Sureau | 89 St Clément<br>89 Brienon<br>89 Tonnerre<br>et son agent : Francis Lesourd à Augy : | 03 86 83 02 01<br>03 86 43 07 90<br>03 86 55 05 07<br>03 86 40 29 09 |

# NOUVEAUTÉS - NOUVEAUTÉS - NOUVEAUTÉS - NOUVEAUTÉS

## John Deere
### Une batteuse à deux rotors axiaux

Le constructeur américain a repensé la conception des moissonneuses-batteuses haute performance, afin de gagner en productivité sans impacter le gabarit de la machine limité à 3,50 m. Dotée d'un double rotor axial, cette machine offre des performances stables sans que l'opérateur n'ait à changer les réglages quand les conditions de récolte changent. La cinématique a été étudiée pour offrir un flux de récolte le plus rectiligne possible. L'animation des différents organes est assurée par de nouvelles générations de courroies moins larges et à meilleur rendement. Le circuit de nettoyage a lui aussi été repensé.



Crédit: John Deere

## New Holland
### Les CR montent en puissance



Crédit: New Holland

Après les CR10.90 et CR8.80, ce sont les autres moissonneuses-batteuses de la gamme qui bénéficient d'un accroissement de puissance de leurs moteurs conformes à la norme Stage V. Les CR7.80 et CR7.90 gagnent respectivement 14 et 11 ch. La CR8.90 adopte un moteur de 12,9 l de cylindrée (au lieu de 11,1 l), 27 ch plus puissant. Quant aux CR9.80 et CR9.90, elles développent 29 ch supplémentaires. Les petits modèles à rotors de 17 pouces reçoivent de nouveaux couvercles de rotors plus hauts de 20 mm. La vitesse du rouleau éjecteur augmente de 30 % et la grille du contre-éjecteur (réglable à l'arrière de la machine) s'agrandit, lui offrant une capacité de séparation supérieure. Cette progression de vitesse du contre-éjecteur profite également aux gros modèles à rotors de 22 pouces. Les CR9.90 et CR10.90 se voient par ailleurs pourvues d'un nouvel élévateur à plus gros débit.
Modèles : CR7.80, 7.90, 8.80 / 8.90, 9.80, 9.90, 10.90
Diamètre des 2 rotors : 17 / 22 pouces
Puissance nominale/maxi : 375/445, 419/460, 469/517, 496/544, 544/600, 544/600, 639/700 ch

## New Holland
### Un nouveau batteur pour les CX7 et CX8



Crédit: New Holland

Les moissonneuses batteuses à 5 et 6 secoueurs CX7 et CX8 reçoivent désormais en option le batteur Ultra-Flow doté de battes alternées qui améliore, selon le constructeur, le débit de la machine jusqu'à 10 %, tout en réduisant la consommation jusqu'à 16 %. Cette conception assure un battage plus régulier, limitant les risques de bourrage et le bruit en cabine. Ces machines accueillent un nouvel éparpilleur radial répartissant les menues-pailles sur toute la largeur de coupe, dont la vitesse est réglable depuis la cabine. De nouveaux réglages s'effectuent depuis le poste de conduite, comme celui de la prégrille ou du contre-séparateur. La gestion automatique de la hauteur de coupe prend désormais en compte la géométrie de l'attelage de la plateforme sur le convoyeur, un capteur avertissant si le bac à pierre est ouvert. Les CX7 et CX8 profitent de moteurs répondant désormais à la norme Stage V, toujours sans EGR et avec un système de post-traitement sans entretien.




Fendt IDEAL : recolour your harvest

La Fendt IDEAL représente à elle seule un concept de moissonneuse-batteuse totalement nouveau. Notre service recherche et développement a été particulièrement attentif à l'efficacité, la qualité élevée des céréales et de la paille, la fiabilité absolue, la facilité et la logique d'utilisation, ainsi qu'à la technologie unique de capteurs pour une configuration optimale des machines. Recolour your Harvest.

**BOUCHERON SAS**
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Vénarey-les-Laumes **03 80 97 01 50**
**et son agent : BSA** 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**

**ETS DE BRUIN**
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
**et ses agents :**
**OUANNE AGRI** 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
**AGRITECH** 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

AGCO
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com

Plus d'information sur fendt.com

NOUVELLE AXIAL-FLOW 150



La combinaison parfaite
entre simplicité, productivité et fiabilité

CASE IH AGRICULTURE
POUR CEUX QUI EXIGENT PLUS

Ets **MARECHAL**

| | |
|---|---|
| 58 Donzy | **03 86 39 30 51** |
| 58 Corbigny | **03 86 20 04 78** |
| 18 St Satur | **02 48 54 12 97** |

Innovations

# Les outils connectés de demain dans les mains des chercheurs

Les 7èmes Rencontres du Réseau recherche expérimentation développement (Red) de la région Paca ont permis d'échanger sur la conception d'outils numériques au service de l'agriculture, outils utilisant notamment des capteurs.



Premier prototype d'arche de phénotypage sur une rampe tirée par un tracteur (projet Phénoblé - Châlons-en-Champagne). Source Arvalis-Institut du végétal.

En agriculture, l'utilisation des technologies numériques constitue une évolution comparable à celle de la mécanisation au siècle dernier. De nouveaux outils d'aides à la décision (OAD), de partage de l'information, de gestion de données… font émerger de nouveaux concepts tels que ceux de l'agriculture connectée, de précision… Lors des Rencontres du réseau Red Paca, organisées au cœur du Salon Med'Agri, en fin d'année dernière à Avignon, chercheurs et techniciens de divers organismes ont partagé leurs connaissances et expériences.

## Des capteurs pour sélectionner plus vite

Continuer à produire en quantité et qualité tout en réduisant son impact sur l'environnement constitue l'une des équations à résoudre en agriculture. Pour y parvenir, plusieurs leviers peuvent être activés : changement de pratiques culturales, amélioration génétique des variétés, utilisation de produits de biocontrôle et de stimulateurs de défense des plantes… *« Dans tous les cas, disposer d'observations est essentiel pour mieux suivre l'état des cultures et réagir si nécessaire »*, a expliqué Benoît de Solan, ingénieur Arvalis-Institut du végétal. L'utilisation de capteurs et le traitement des données recueillies sont aujourd'hui porteurs d'innovations. L'internet des objets rend accessible en temps réel, avec une précision inédite et simplifiée, l'état des cultures et de leur environnement. Ce qui permet d'optimiser les opérations culturales.

Pour les chercheurs, les capteurs constituent une aide à la création variétale. À la station expérimentale Arvalis de Gréoux-les-Bains, ils sont utilisés pour du *«phénotypage (1) à haut débit»* dans le cadre d'un programme de sélection de variétés de blé plus tolérantes aux stress hydriques et thermiques. *«Cela nous permet d'accélérer la vitesse des mesures»*, a expliqué Stéphane Jézéquel, ingénieur régional Arvalis.

## Une gestion connectée de l'irrigation

En cultures légumières, des outils de gestion de la ferti-irrigation sont étudiés dans le cadre du projet européen Fertinnowa. Pendant deux ans, l'Aprel (2), en partenariat avec l'Ardepi (3), a suivi quatre technologies innovantes sur une culture de tomates de diversification, en sol sous abri. Une sonde capacitive et un compteur volumétrique Solem connecté ont été utilisés pour la gestion de l'irrigation. *«Grâce à trois capteurs placés à 5, 15 et 25 cm, la sonde capacitive permet de mesurer la teneur en eau du sol sur 30 cm de profondeur, a expliqué Simon Cordier (Ardepi). Les données sont envoyées via un réseau SigFox sur une interface accessible par internet. Le conseil sur le pilotage de l'irrigation se fait à distance, directement sur l'interface, ce qui permet au technicien de se déplacer sur la parcelle plus ponctuellement.»* Ce type de matériel demande d'être précautionneux dans sa mise en place. Pour un bon fonctionnement des capteurs, mieux vaut éviter de l'utiliser en sol caillouteux. Quant au système Solem, avec son compteur volumétrique connecté, il a l'avantage de contrôler à distance les apports d'eau et d'avertir le producteur en cas de problème.

Selon Simon Cordier, *«ces deux outils ont montré un réel intérêt dans la gestion du pilotage de l'irrigation. Ils ont tous les deux bien fonctionné. Des améliorations sont en cours afin de rendre leur interface plus ludique.»*

## Un OAD pour protéger les cultures sous serre

Comme pour un ensemble de productions, l'acceptabilité environnementale des cultures horticoles est questionnée, au regard de l'usage des pesticides. Spécifiquement créé pour les professionnels de l'horticulture, l'OAD S@M permet de collecter, stocker, traiter et diffuser l'information nécessaire à la mise en place d'une stratégie fiable de protection intégrée favorisant la lutte biologique contre les bioagresseurs des cultures. L'objectif n'est pas d'éradiquer les bioagresseurs mais de les maintenir en deçà d'un seuil de nuisibilité économiquement acceptable en favorisant l'installation d'auxiliaires. Développé par l'UMT FioriMed dans le cadre d'un projet Écophyto Dephy Expé et porté par l'Astredhor (4) et l'Inra, S@M permet un suivi précis et en temps réel de l'état sanitaire de chaque parcelle de l'exploitation. Des protocoles d'adaptation spécifiques, adaptés aux contraintes des producteurs sont accessibles sur tablette ou smartphone. Les travaux ont été conduits à la fois en station expérimentale et en exploitation sur trois systèmes : les plantes en pot, le gerbera fleurs coupées, le rosier fleurs coupées. À l'issue de six années de prototypage, plusieurs modules sont aujourd'hui stabilisés et utilisés par les expérimentateurs et les conseillers en entreprise. Des essais ont permis de valider, dans certaines conditions, des combinaisons de leviers pour réduire l'usage des pesticides de plus de 50 %.

**C. Ledoux**

(1) Phénotypage : mesure des caractéristiques de l'appareil aérien de la plante (hauteur, stades, composantes de rendement…) ou racinaire (longueur de racine, densité racinaire…).
(2) Aprel : association provençale de recherche et d'expérimentation légumière.
(3) Ardepi : association régionale pour la maîtrise des irrigations.
(4) Astredhor : institut technique de l'horticulture.



# Bovins

## Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

| Marchés | cat. | Laissac 5/11/2019 | Bourg-en-Bresse 5/11/19 | St-Christophe-en B. 30/10/2019 | National 30/10 au 5/11/19 |
|---|---|---|---|---|---|
| Vaches viande (V) | U | 3,85 € → | | 3,85 € → | 3,83 € → |
| | R | 3,30 € → | 3,35 € → | 3,60 € → | 3,47 € → |
| | O | 3,15 € → | 2,85 € ↘ | - | 3,12 € → |
| Vaches mixte (M) | R | 2,95 € ↘ | | - | 2,95 € ↘ |
| | O | 2,95 € ↘ | 2,75 € ↘ | - | 2,96 € ↘ |
| Vaches lait (L) | O | 2,55 € ↘ | - | - | 2,52 € ↘ |
| | P | 2,35 € ↘ | 2,20 € → | - | 2,30 € ↘ |
| Génisses VML | U | - | 4,30 € → | 4,42 € → | 4,10 € → |
| | R | 3,25 € → | 3,45 € → | 3,80 € → | 3,53 € → |
| | O | 3,15 € → | 3,00 € → | | 3,13 € → |
| Taureaux VML | URO | 2,70 € → | 2,40 € → | 3,00 € → | 2,73 € ↘ |

VML : type viande, mixte, lait

## Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 28/10/19 au 3/11/2019*

| Jeunes bovins 12 à 24 mois | E | U= | R= | R- | O+ | O= | P+ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Viande hors BI/Parth | - | 3,95 € | 3,72 € | - | - | - | - |
| Races mixte | - | - | - | 3,39 € | 3,38 € | - | - |
| Races lait | - | - | - | - | - | - | - |
| **Bœufs** | E | U= | R= | R- | O+ | O= | P+ |
| Races à viande | - | - | - | - | - | - | - |
| Races mixte | - | - | - | - | - | - | - |
| Races lait | - | - | - | - | - | - | - |
| **Vaches** | U= | U- | R+ | O+ | O= | P+ | P= |
| Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg | 4,03 € | 3,83 € | 3,69 € | - | - | - | - |
| Charolaise - 10 ans +350 kg | 3,95 € | 3,81 € | 3,68 € | - | - | - | - |
| Limousine -10 ans +350 kg | - | - | - | - | - | - | - |
| Races mixte | - | - | - | 3,11 € | 3,04 € | - | - |
| Races lait | - | - | - | - | - | 2,61 € | 2,57 € |
| **Génisses** | U= | U- | R+ | R= | O+ | | |
| Viande mixte lait | - | - | - | - | - | - | - |
| Viande +350 kg | 4,43 € | 4,03 € | 3,69 € | 3,61 € | - | - | - |

**Tendance :** Peu d'offre, peu de demande.

## Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **05/11/2019**

Effectif total: 585 - Taux de vente: 82%

**BROUTARDS 6-12 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

| RACE | SEXE | CONFORMATION | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CHAROLAIS | | | | | | | |
| | M | E | 350-400 | - | - | - | - |
| | | U | <200 | 3,18 € | 3,40 € | 3,23 € | - |
| | | | 250-300 | 2,83 € | 2,88 € | 2,85 € | - |
| | | | 300 -350 | 2,54 € | 2,80 € | 2,67 € | - |
| | | | 350-400 | 2,55 € | 2,67 € | 2,61 € | - |
| | | | 400-450 | 2,34 € | 2,55 € | 2,47 € | - |
| | | | 450-500 | 2,41 € | 2,48 € | 2,44 € | - |
| | | R | 250-300 | 2,64 € | 2,81 € | 2,69 € | - |
| | | | 300-350 | 2,31 € | 2,62€ | 2,53 € | - |
| | | | 350-400 | 2,39 € | 2,57 € | 2,48 € | - |
| | | | 400-450 | 2,37 € | 2,51 € | 2,43 € | - |
| | F | U | 250-300 | 2,69 € | 2,69€ | 2,69 € | - |
| | | | 300-350 | 2,73 € | 2,76€ | 2,75 € | - |
| | | | 350-400 | 2,49 € | 2,68€ | 2,62 € | - |
| | | R | 250-300 | 2,60 € | 2,63€ | 2,61 € | - |
| | | | 350-400 | 2,46 € | 2,51€ | 2,47 € | - |

**BROUTARDS :** Cours reconduits dans les lots inferieurs à 400 kgs. En ce qui concerne les lots de plus de 400 kgs, on constate un différentiel de prix entre les lots FCO 4 et 8 > 60 jours (toutes destinations) et les lots fco 8 (uniquement Italie). Les prix de ces derniers se retrouvent tirés vers le bas surtout en marchandise ordinaire.

**LAITONNES :** Belle vente dans les typées Italiennes (FCO 8 + 10 jours). Placement plus aléatoire dans la qualité Espagnole.

Effectif total: 68 - Taux de vente: 86%

**BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **GENISSES DE 18 MOIS :** - | M | U | 300-350 | - | - | - |
| | F | U | 350-400 | - | - | - |
| | | | 400-450 | - | - | - |
| | | R | 300-400 | - | - | - |

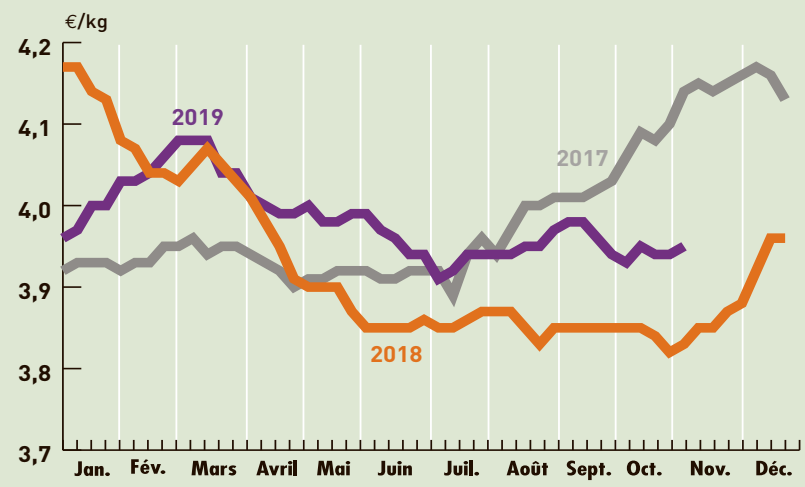
**Aucune cotation**

Effectif total: 249 - Taux de vente: 97%

**BOVINS MAIGRES +18 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

| TAUREAUX | | ÂGE | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **VACHES/GENISSES DE 30 MOIS :** Encore peu d'apports cette semaine pour la saison. De plus, la qualité est inférieure par rapport à la semaine passée ce qui explique que les cours cèdent quelques centimes. Néanmoins les bons sujets trouvent preneurs rapidement. Commerce fluide en général. Attention aux animaux très maigres et légers qui se placent difficilement. | M | U | + 500 kg | - | - | - |
| | | R | + 500 kg | - | - | - |
| | F | E | - 5 ans | 2,21 € | 2,66€ | 2,35 € |
| | | | 5 à 10 ans | - | - | - |
| | | U | - 5 ans | 1,84 € | 2,18 € | 1,96 € |
| | | | 5 à 10 ans | 1,75 € | 2,11 € | 1,87 € |
| | | | + 10 ans | 1,69 € | 1,83 € | 1,75 € |
| | | R | - 5 ans | 1,71 € | 1,79 € | 1,75 € |
| | | | 5 à 10 ans | 1,49 € | 1,78 € | 1,65 € |
| | | | + 10 ans | 1,49€ | 1,70 € | 1,61 € |
| | | O | - 5 ans | | - | |
| | | | 5 à 10 ans | - | - | - |
| | | | + 10 ans | - | - | - |
| | | E | 24 à 36 mois | 2,33 € | 3,04€ | 2,52 € |
| | | U | 24 à 36 mois | 2,01 € | 2,26 € | 2,14 € |
| | | R | 24 à 36 mois | 1,78 € | 1,99 € | 1,89 € |

### Jeunes bovins entrée abattoirs U = *Viande hors Bl/Parth*




## Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 28/10/19 au 3/11/2019*

| Jeunes bovins 12 à 24 mois | U+ | U= | R+ | R= | O+ | O= | P+ | P= |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Viande hors BI/Parth | 4,01 € | 3,99 € | 3,85 € | - | | | | |
| **Vaches** | U+ | U= | R+ | R= | O+ | O= | P+ | P= |
| Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg | - | 4,52 € | 4,05 € | 3,86 € | - | - | - | - |
| Charolaise - 10 ans +350 kg | - | - | 3,86 € | 3,67 € | - | - | - | - |
| Races mixte | - | - | - | - | - | 3,15 € | | |
| Races lait | - | - | - | - | - | - | 2,62 € | 2,58 € |
| **Génisses** | U= | U- | R+ | R= | O+ | | | |
| Viande mixte lait | 4,62 € | 4,37 € | 4,07 € | - | - | - | - | - |

**Tendance :** Application du réseau

## Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 04/11/2019

| Bovins (296) | Prix moy. (animal) | Prix moy. (kg) |
|---|---|---|
| Broutards | | |
| 210 à 350 kg Broutards | 630 - 910 | 2,46 - 2,97 |
| 360 à 445 kg Laitonnes | 900 - 1070 | 2,41 - 2,55 |
| 310 à 330 kg Laitonnes | 800 - 850 | 2,43 - 2,62 |
| 335 à 360 kg Génisses 24-36 mois | 800 - 920 | 2,40 - 2,62 |
| 590 à 695 kg Taureaux | - | - |
| 975 - 1060 kg Vaches | - | - |
| Vaches légères | 850 - 1090 | |
| Vaches entre deux | 1100 - 1280 | |
| Vaches lourdes | 1300 - 1610 | |

Sorties plus importantes en mâles. Cours maintenus en légers et légère baisse en plus de 400kg.
Vente plus difficile en femelles légères, tarifs stables en lourdes de plus de 330kg. Présentation plus fournie en vaches et de meilleure qualité permettant une vente quasi-totale à des tarifs plus fermes.

**Bovins gras : 24**
Vaches de viande : 3,46 à 3,64 E kg de viande. Présentation de bonne qualité en vaches grasses, tarifs inchangés.

**Bovins et ovins le mardi 12 novembre. Déchargement bovins à partir de 10 h, vente à 13h. Déchargement ovins à partir de 14h, vente à 15h30.**

## Tendances SEM. 44/2019

### Bovins de boucherie

Les transactions sont très calmes avec une demande réservée dans le domaine des viandes haut de gamme ou label, mais la rémunération de ces animaux reste relativement stable avec souvent des partenariats de longue date avec les éleveurs. Les tarifs se maintiennent, mais dans un commerce sans entrain dans les femelles Charolaises de qualité bouchère. Le recul de l'offre tend à stabiliser les prix dans les allaitantes de milieu de gamme (R). Les animaux de moindre conformation, légers ou trop maigres sont entraînés à la baisse par la chute des laitières et par la proportion importante de morceaux qui partent au hachoir. En réformes laitières, ce n'est pas la semaine écourtée qui pénalise le commerce, mais le manque de dynamisme des ventes dans le secteur aval. L'offre en minerai est abondante sur le marché européen, ce qui maintient une très forte pression sur les prix, sans que la profession ne puisse réagir face à des géants de l'abattage, de la distribution ou de la RHF. En jeunes bovins, le climat commercial ne peut se redresser sans un secteur export dynamique. Notre principal débouché est envahi de viande moins chère que la nôtre. Les JB de coupe travaillés pour le marché intérieur sont pénalisés par le prix des avants.

### Broutards

Les engraisseurs italiens restent sur la réserve, mais le recul de l'offre observée sur de nombreux marchés permet un commerce plus fluide pour servir la Tunisie ou l'Allemagne dans les sujets vaccinés à plus de 60 jours, mais également sur la France. La demande espagnole est peu soutenue et se concentre sur des animaux vaccinés, avec des exportateurs qui en ont assez de financer les PCR pour les animaux non vaccinés. Le commerce est plus difficile sur les marchés où la vaccination n'est pas prépondérante et où la qualité saisonnière est souvent très commune. Dans les femelles, si les bonnes vaccinées restent recherchées et correctement valorisées, la situation est compliquée dans les ordinaires ou légères.

### Veaux d'élevage et d'engraissement

Les volumes sont en légère baisse, mais ils demeurent largement suffisants pour satisfaire la demande des intégrateurs français ou des exportateurs. Les tarifs restent sous pression avec un tri toujours sévère à l'entrée des centres d'allotement ou sur les marchés. Une grande partie des petits veaux reste dans les exploitations. Les transactions sont toujours compliquées dans les croisés laitiers ou mixtes avec une qualité commune et liée au choix de la facilité de vêlage dans les inséminations. Les tarifs se tiennent dans les bons veaux U viandés. ■

**Laurent Chupin**

## SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 30/10/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 141 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

| RACE | | Conformation | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | M | U | 200 - 250 | 2,56 € | 2,93 € | 2,82 € | - |
| | | | 250- 300 | 2,84 € | 2,84 € | 2,84 € | - |
| | | | 300 - 350 | 2,58 € | 2,70 € | 2,65 € | - |
| | | | 350 - 400 | 2,53 € | 2,53 € | 2,53 € | - |
| | | | 400 - 450 | 2,46 € | 2,46 € | 2,46 € | - |
| | F | U | 250 - 300 | 2,24 € | 2,81 € | 2,55 € | +0,03 |
| | | | 300 - 350 | 2,36 € | 2,68 € | 2,58 € | -0,06 |

## SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 16/10/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 123 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

| | | Confor-mation | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Vaches / Génisses : | F | U | - 5 ans | 1,88 € | 2,08 € | 1,93 € | +0,07 |
| | | | 5 à 10 ans | 1,82 € | 2,09 € | 1,89 € | +0,13 |
| | | | + 10 ans | 1,67€ | 1,85 € | 1,72 € | +0,06 |
| | | R | 5 à 10 ans | 1,55€ | 1,86 € | 1,78 € | - |
| | | | +10 ans | 1,55€ | 1,73 € | 1,62 € | - |
| Génisses | F | U | 24 à 36 mois | 2,01€ | 2,40 € | 2,12 € | +0,14 |

# Ovins

## OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **21/10/2019**

Effectif total: 799 - Taux de vente: 98%

| RACE | SEXE | CONFORMATION | POIDS | AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Effectif total: 128 - Taux de vente : 99% | | | | OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) | | | |
| Cours reconduits en bonnes lourdes. Tassement des cours dans les lots inférieurs | M | | M | - | - | - | |
| | F | U | > 60 kg (F) | 0,97 € | 1,12 € | 1,05€ | |
| | | R | < 60 kg (F) | - | - | - | |
| | | | > 60 kg (F) | 0,74 € | 0,99 € | 0,88€ | |
| | | O | < 60 kg (F) | 0,46 € | 0,69 € | 0,61 € | |
| | | | > 60 kg (F) | | | | |
| Effectif total: 650 - Taux de vente : 98% | | | | AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête) | | | |
| AGNEAUX : L'offre se tasse sensiblement et permet de retrouver un niveau de tarifs plus raisonnables pour les vendeurs, en dépit du fait que les besoins restent très mesurés. | M | U | 32 - 38 kg | 2,74 € | 3,11 € | 2,93 € | |
| | | | 38 - 44 kg | 2,56 € | 3,08 € | 2,86 € | - |
| | | | 44 - 50 kg | 2,30 € | 3,02 € | 2,74 € | - |
| | | | > 50 kg | - | - | - | - |
| | F | R | 32 - 38 kg | 2,59 € | 2,75 € | 2,68 € | |
| | | | 38 - 44 kg | 2,41 € | 2,83 € | 2,67 € | - |
| | | | 44 - 50 kg | 2,39 € | 2,48 € | 2,45 € | - |
| Effectif total: 18 - Taux de vente : 100% | | | | AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête) | | | |
| | | R | 25-35kg | 72 € | 97 € | 85 € | |
| Effectif total: 3 - Taux de vente : 100% | | | | CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête) | | | |
| | | O | - | 16 € | 26 € | 21 € | |

Sicagemac (prix au kg vif)

### Marché de Corbigny du 04/11/2019

| Ovins : 234 | Prix moy. (animal) | Prix moy. (kg) |
|---|---|---|
| Agneaux maigres | - | - |
| Agneaux | 100 - 136 | 2,35 - 3,03 |
| Brebis | 25 - 96 | 0,39 - 1,20 |

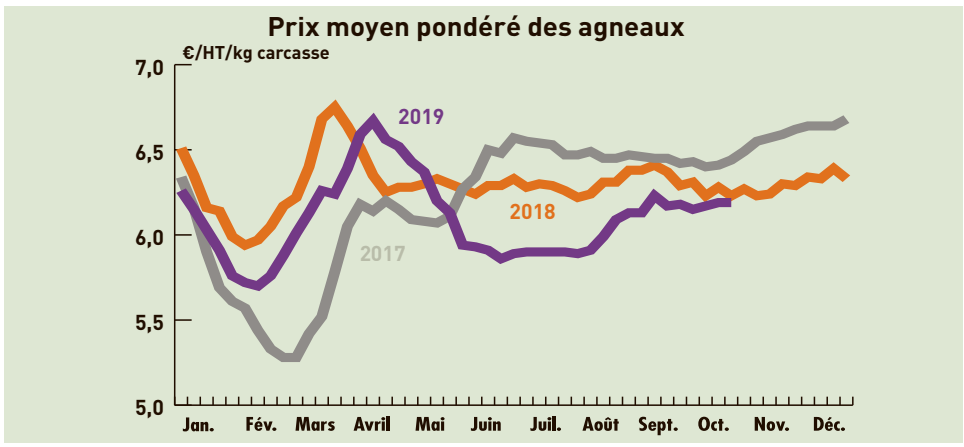
Vente plus rapide et totale en agneaux à des tarifs plus fermes.Tarifs sensiblement maintenus en bonnes brebis, fléchissement dans les maigres. Aucun invendu.
**Bovins et ovins le mardi 12 novembre. Déchargement bovins à partir de 10 h, vente à 13h. Déchargement ovins à partir de 14h, vente à 15h30.**

*(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* ***Cotations FranceAgriMer du 28/10 au 3/11/2019***

| Cat. | Poids | U | R | O |
|---|---|---|---|---|
| Couvert | 13 -16 kg | - | 6,80 € | 6,23 € |
| Couvert | 16 -19 kg | 6,81 € | 6,66 € | 6,08 € |
| Gras | 13 -16 kg | - | - | - |
| Gras | 16 -19 kg | - | 5,75 € | 5,46 € |

**Prix moyens pondéré** *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)*
***Cotations FranceAgriMer du 28/10 au 3/11/2019***

| Prix moyen pondéré des agneaux | Moyenne agneaux Rungis | Prix moyen pondéré des brebis |
|---|---|---|
| 6,19 € | 6,15 € | 0 |




### Cotations régionales des agneaux de boucherie du 27/10/2019 au 02/11/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

| AGNEAUX | | COTATIONS RÉGIONALES | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | ZONE NORD | | | | ZONE SUD | | | |
| État engraissement | Conformation | 13 A 16 kg | 16 A 19 kg | 19 A 22 kg | + de 22 kg | 13 A 16 kg | 16 A 19 kg | 19 A 22 kg | + de 22 kg |
| 2 (ciré) | U | - | 6,57 | 6,52 | 5,65 | - | - | - | - |
| | Var. | | 0,10 | 0,12 | 0,07 | | | | |
| | R | 6,18 | 6,25 | 6,28 | - | 6,71 | 6,61 | - | - |
| | Var. | -0,03 | 0,07 | 0,09 | | -0,06 | -0,03 | | |
| | O | - | - | - | - | 5,95 | - | - | - |
| | Var. | | | | | -0,03 | | | |
| 3 (couverts) | U | - | 6,55 | 6,44 | 5,44 | - | 6,81 | 6,64 | 5,72 |
| | Var. | | 0,06 | -0,02 | 0,05 | | -0,03 | 0,04 | 0,08 |
| | R | 6,13 | 6,25 | 6,19 | 5,40 | 6,80 | 6,66 | 6,32 | 5,62 |
| | Var. | -0,03 | 0,03 | = | -0,03 | -0,03 | = | -0,04 | 0,13 |
| | O | 5,46 | 5,51 | 5,50 | - | 6,23 | 6,08 | 5,79 | - |
| | Var. | | -0,07 | | | 0,01 | 0,01 | -0,02 | |
| 4 (gras) | U | | | | - | | | | - |
| | Var. | | | | | | | | |
| | R | - | - | - | - | - | 5,75 | 5,46 | - |
| | Var. | | | | | | -0,06 | 0,06 | |
| | O | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Var. | | | | | | | | |

**Zone nord :** Dans un contexte commercial toujours difficile. la baisse de l'offre permet aux cours de se maintenir. **Zone sud :** Application du réseau.

### Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

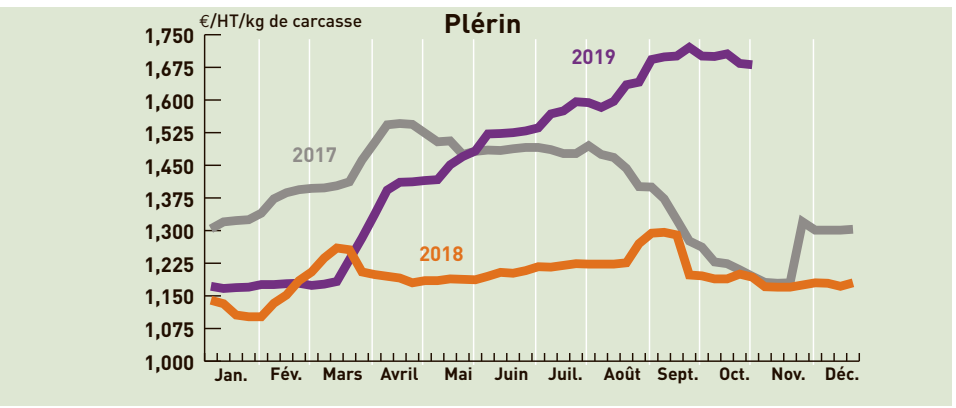
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 4 novembre 2019) :

«Un marché légèrement plus actif qui ne se traduit au niveau des cours, lesquels sont reconduits. »

# Porcins

**Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 052 porcs présentés)** *Cotations du lundi 4 novembre 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,681 €**




**Porcs abattus en Rhône-Alpes** *Cotations FranceAgriMer du 25/10 au 31/10/2019*

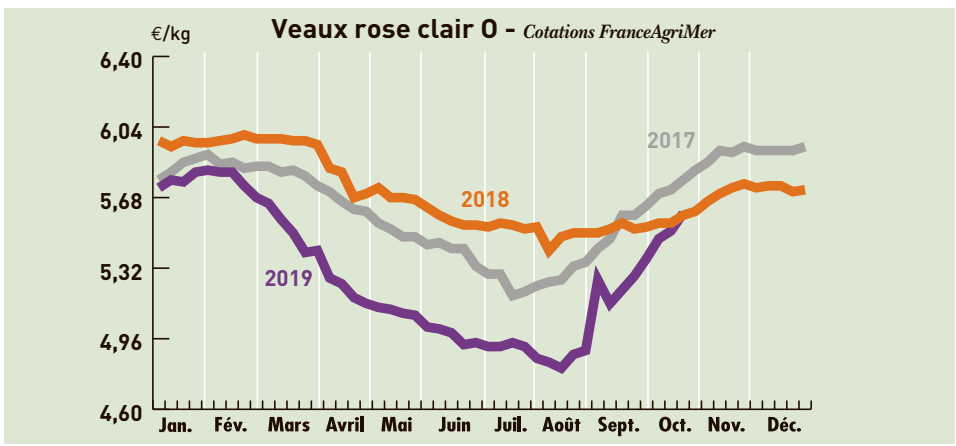
**1,84 € /carcasse euros**

# Veaux

**Veaux de boucherie** *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 28/10 au 3/11/2019*

| Cat. | Blanc | Rose clair | Rose | Rouge |
|---|---|---|---|---|
| E | - | 8,79 € | | - |
| U | - | 7,53 € | 6,26 € | - |
| R | - | 6,08 € | 4,71 € | 4,03 € |
| O | - | 5,60 € | 4,34 € | 3,82 € |

**Veaux rose clair O -** *Cotations FranceAgriMer*




**Veaux de 8 jours à 4 semaines** *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 28/10 au 3/11/2019*

| Marchés | Effectif | Tendance |
|---|---|---|
| Bourg-en-Bresse | 640 | Ventes toujours mauvaises en toutes catégories, les veaux légers ne trouvent plus preneurs. |
| La Talaudière | 546 | La vente reste toujours difficile surtout dans la marchandise inférieure. |

| Type viande (viande, mixte, croisé) | Euros/tête | Variation |
|---|---|---|
| Mâles | 150 | - 3 |
| Femelles | 87 | (=) |
| **Prix moyen pondéré des veaux** | **Euros/tête** | **Variation** |
| Mâles | 79 | - 1,00 |

# Caprins

**Chevreau vif** *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 21/10 au 27/10/2019*

| Poids | Prix moyen | Variation | |
|---|---|---|---|
| | | Valeurs | % |
| 8 à 11 kg | 3,00 | 0,00 | 0,00 |

# Céréales

Marché du 24 octobre 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

| BLÉ TENDRE | | | | | RÉCOLTE 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| Départ | Spécifications | Échéance | €/t | Observations | |
| Sud Côte d'Or | meunier | oct. - déc. | 170 | N | C |
| Nord Côte d'Or | meunier | oct. - déc | 170 | N | C |
| Aube/Yonne | BPMF | oct.-déc. | 164,50 | N | C |
| | BPMF | janv.-mars | 165 | N | C |
| | fourrager | oct. - déc | 158 | N | C |
| | fourrager | janv.-mars | 159 | N | C |
| **ORGE FOURRAGÈRE** | | | | | **RÉCOLTE 2019** |
| Départ | Spécifications | Échéance | €/t | Observations | |
| Sud Côte d'Or | 62 kg/hl | oct. - déc | 150 | N | C |
| Nord Côte d'Or | 62 kg/hl | oct. - déc | 150 | N | C |
| Aube | 62/63 kg/hl | oct. - déc | 148,50 | V | C |
| **AVOINE NOIRE** | | | | | **RÉCOLTE 2019** |
| Départ | Spécifications | Échéance | €/t | Observations | |
| Aube/Yonne | 50 kg/hl | oct. - déc | 150 à 155 | N | C |
| Cote d'Or/HauteSaone | 50 kg/hl mini | 3 d'oct. | 150 | N | C |
| **MAÏS** | | | | | **RÉCOLTE 2019** |
| Départ | Spécifications | Échéance | €/t | Observations | |
| Sud Côte-d'Or/Saône et Loire | | 3 d'oct. | 160 | N | C |
| **TRITICALE** | | | | | **RÉCOLTE 2019** |
| Départ | Spécifications | Échéance | €/t | Observations | |
| Côte-d'Or | | oct. - déc | 155 | N | C |
| **POIS** | | | | | **RÉCOLTE 2019** |
| Départ | Spécifications | Échéance | €/t | Observations | |
| Aube | fourrager | oct. - déc | 188 | A | C |
| Yonne | fourrager | oct. - déc | 186 | A | C |
| Côte d'Or | fourrager | oct. - déc | 185 | A | C |

# Matériel

## Tracteur

**03 -** Vends cause retraite tracteur John Deere 6630, 2011 premium pont susp variation continue 6500h chargeur T10 mailleux 40500 euros TBE.
✆ **06 76 71 43 67**

**18 -** Vds tracteur Goldini Cluster 70 RS, peu servi, 200 h, cause handicap.
✆ **06 75 20 51 76.**

**38 -** Vends tracteur TZ235 autocommand, 3600 H, très bon état : 68000 euros HT
✆ **07 71 12 43 52**

**38 -** Vds roue 18/4/36 TBE pour Ford 4 ou 5000 pont avant complet pour Ford 4610 Ford super Major 4x4 freins, à voir 3500 euros.
✆ **06 75 04 60 70**

**54 -** Recherche tracteur Mercedes MB, trac. en 6 cylindres, genre 1100, 1400, 1600, etc... Peu importe la région, je me déplace.
✆ **06 21 49 50 89**

**69 -** VENDS tracteur Fendt 310 Farmer 4 RM, freins et pneus neufs, 8 500 H., BE, pas de TVA (réf. 410D)
✆ **06 10 43 35 81**

**69 -** Agri rech. Fendt Vario 95-120 CV ou Massey pont + cabine suspendue.
✆ **06 81 58 46 05**
**ou 04 74 65 36 23**

**69 -** Cause retraite vends tracteur Valtra N174 2017 pont et Cab susp. 4 RM Power Shift Rel. AV 36 vitesses AV AR 170 cv. rev. OK
✆ **07 87 10 77 54**

**71 -** Vds tracteur Someca 750, avec cabine pneus 16.9 x 34, B. E., livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

**88 -** Vds tracteur Deutz 450 4X4 9100 H avec bâti charg. Mx frein neuf bon état.
✆ **07 77 80 05 99**

## Travail sol

**26 -** Vds charrue Durau 4 socs non stop Lames 16P GDG + chisel Amazone Cenius 3002 11 dents rouleau barres disques effaceurs le tout TBE cause arret culture
✆ **06 30 66 63 18**
**04 75 27 67 21**

## Récolte

**01 -** Vos faucheuse Claas disco 210
✆ **06 76 38 25 03**

**01 -** Vos cause retraite faneuse Lely 7m70 très peu servie année 2017 neuve 8000 euros
✆ **06 26 94 75 70**

**21 -** VENDS moissonneuse batteuse TX36, 3 680 H, année 1992, 17 000 euros à débattrre (réf. 430C)
✆ **03 80 90 74 07 HR**

## Traitement

**18 -** Vends pulvé automoteur M44D Matrot, 3.000 l, rampe alu 24 m, bon moteur, 6.500 h, roues 18-34 et 12-52
✆ **06 86 67 31 83,**
**heures repas.**

## Epandage

**01 -** Vos épandeur fumier Gilbert 6T RB Riviere Casalis 126 L liage ficelle
✆ **04 74 69 37 18 hr**

## Irrigation

**89 -** Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 3603)
✆ **03 86 55 98 85**
**06 86 01 50 99**

## Forestier

**26 -** Vds broyeur de branches sur prise de force 540 T capacité maxi 18cm machine très peu servie bon état livraison possible prix à débattre
✆ **06 85 88 11 09**

## Agri. divers

remorques Lambert Votre partenaire transport
ALLIANCE
Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
22 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

**13 -** Achat Moiss Batt NH 8070 8080 TX 34 36 62 63,someca,laverda,JD Tracteur Fiat 8090 10090 11590 13090 14090 16090 18090 980 1180 1280 1380 Winber,MF Ford JD Cam poids-lourds en tous états
✆ **06 68 28 21 21**

**21 -** VENDS bétaillère 5.25 m., cloison int. barrières de côté, - semoir et herse rotative 3 m. (réf. 4202)
✆ **06 46 10 52 91**

**21 -** RECHERCHE round baller 120 x 120, - presses moyenne densité, - cover crop, - tracteurs 4 RM (réf. 430B)
✆ **06 69 21 04 68**

**21 -** Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 440A)
✆ **06 30 11 59 25**

**21 -** VENDS cornadis 8 places, barrières 6 m., auges 4 à 6 m., - pulvé. carruelle 16 m., cuve 1 000 l, contrôle juin 2018 (réf. 4401)
✆ **06 46 10 52 91**

**42 -** Vds benne rock 8T- Faucheuse cond Fella- faneuse 6T+andaineur Vicon - Charrue trisocs Naud - Déchaumeur GB- silo 12m3 - rateliers - cuve GHR 2000L
✆ **04 77 28 61 35**

**58 -** Cause cessation VENDS : - broyeur Mac Connel 460, - brabant Huard Losange 4 socs, - vibro Kongskilde 5.50 m., - déchaumeur à dents Kverneland 3.50 m., enrouleur Irrifrance diam. 82, 260 m., - 2 remorques Monocoque 7,5 T., - bétaillière Renault DCI 140, caisse alu., année 2004 (réf. 44VB2)
✆ **03 86 58 35 52 HR**

**71 -** Vds 70 mètres chaîne évacuateur carrée Miro + réducteur, 1.500 Ð.
✆ **06 74 24 10 17**

**71 -** Vds bol pailleur Lucas Spirmix Jet 140 de 2014, cessation laitière, TBE.
✆ **06 84 51 71 10**

**71 -** Cse retr vds remorque benne Maitre, 6 t, désileuse Kuhn 4560, ét. neuf, tract. John Deere 6115M, 1.250 h, faucheuse conditionneuse FC283, 2013.
✆ **03 85 55 41 73 H. R.**

**71 -** Cause retraite vds tracteur Deutz Agrotron 130, 5.400 h, clim., pont avant cabine suspendue, relevage, prise de force avant, pailleuse Jeantil PR2000, 2 vitesses.
✆ **06 88 16 04 97**

**89 -** Vds benne 8 t. Brimont P.A., flèche ressort compresseur, B. E., livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

## Elevage

**38 -** Vds abreuvoirs (Labuvette) + sangles attachées.
✆ **06 74 57 49 12**

# Véhicule

## Utilitaire

**26 -** Vds camion Renault S130 TBE entretien suivi, année 1986, 4T , caisse frigo Hayon 5500 euros HT
✆ **06 73 01 53 15**

**42 -** Vds C15 diesel année 2004 145 000 Km
✆ **04 77 54 38 41 HR**

**67 -** Vds Iveco 7t ttes options moteur 180ch, 21 000km, 36 000 euros HT + citerne lait 3.200l 7 000 euros HT ou l'ensemble 40 000 euros HT. Cause arrêt.
✆ **06 82 75 75 23**

## Tourisme

**74 -** Vds Dacia dokker 115ch 1ère main 2016, BE, 45200 km, idéale pour marché, attache, 4 roues neige.
✆ **06 75 99 4142**

# Achat-Vente

## Récolte

**01 -** Vos luzerne bio enrubannée 180Ð ht la tonne prix départ
✆ **06 08 09 22 22**

**01 -** Vos 35 balles rondes foin 2019 120x120 départ Ain
✆ **06 12 45 47 18**

**01 -** Agri vd luzerne foin et enrubannage ttes coupes 180 Ð départ + livraison / conventionnel / C2
✆ **06 08 65 61 75**

**26 -** Vds bois de chauffage sec coupe à 30-40 cm ou en barre de 1M, livraison possible selon quantité, prix allant de 50 à 60 euros le stère suivant LG
✆ **06 85 88 11 09**

**39 -** Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

**39 -** Vds foin récolte 2019 AOP Comté excellente qualité. Laisser message si répondeur.
✆ **03 84 72 75 46**

**42 -** Prod Vds maïs ensil foin de luzerne et trefle + enrub luzerne trèfle - poss livr
✆ **06 82 29 74 85**

**69 -** Vends paille / Luzerne en bottes carrées 120x70 / Enrubannage Méteil. livraison possible.
✆ **06 88 68 81 38**

## Fourrage

**01 -** Vos foin et paille bonne qualité bottes carrées secteur Villars les Dombes
✆ **06 87 02 46 58**
**ou 04 74 42 88 03**

ETASARLBergeron
ROUTE DE BOISSET
42680 St Marcellin en Forez
VENDS BALLES
Filmées Enrubannées :
Maïs irrigué
plantes entières ou épi
Conventionnel ou Bio.
DEVIS GRATUIT
Tél. 04 77 52 80 87
Port. 06 11 05 86 45

**01 -** Vos foin de prairie naturelle en bottes rondes bonne qualité possibilité de livrer
✆ **06 32 37 22 78**

**18 -** Vends paille récolte 2019 blé et orge, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250x120x90, 70 euros HT tonne départ ferme.
✆ **06 23 87 29 52.**

**18 -** Vends foin récolte 2019 prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, 150 euros tonne départ ferme.
✆ **06 23 87 29 52**

**21 -** Vends paille de qualité en Bourgogne, prix : 60 euros la tonne, possibilité de transport (réf 430E)
✆ **06 85 73 22 68**
**avec répondeur**

**70 -** Vends foin certif AB, botte carrées 70. Prix à débattre.
✆ **06 82 34 19 31**

**74 -** Vends enrubanné regain en balle ronde - Vends en moyenne densité : luzerne, foin et regain.
✆ **06 66 57 06 20**

## Bât. Pro.

**26 -** Vends à La Laupie, à 7 km de Montélimar 1 bâtiment commercial ( bureaux, vestiaire, magasin, stockage, atelier), TBE de 1130 m² sur environ 1 hectare de terrain clos. Possibilité agrandissement. Contactez-nous pour plus de renseignements
✆ **07 61 45 18 60**

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
STRUCTURE GALVANISÉE
FABRICATION FRANÇAISE
DEPUIS 30 ANS
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / GARANTIE DÉCENNALE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

## Propriété

**57 -** Vends exploitation horticole avec maison habitation, matériel horticole, serre tunnel, rempoteuse, motteuse, chaudière.
✆ **03 87 01 76 49**

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

## Terrain

**18 -** Recherche sur région Centre, ferme céréalière 130 à 160 ha, avec reprise matériel.
✆ **02 48 59 84 42.**

**69 -** URGENT recherche terrain à louer ou acheter secteur autour de Sarcey, Trévoux et St Laurent d'Agny, 15 à 6 Ha plat maisons éloignées. COMPENSATION FINANCIERE TRES INTERESSANTE.
✆ **07 70 47 79 27**

**69 -** A louer de préf ou à vendre 4,25 Ha de vignes sur St Romain de Popey AOC Beaujolais.
✆ **04 74 05 63 35**

## Divers

MR SANOH Grand voyant Médium
Pas de fausses promesses. N'hésitez pas à me contacter. Réussis là ou les autres ont échoués. Résultat immédiat garantie. Spécialiste du retour de l'être aimé, amour durable, chance au jeux, entreprise en difficulté, fidélité, maladie même les plus désespérées. Travail efficace et rapide. Ne restez pas dans l'angoisse. Réputé pour trouver une solution à tous vos problèmes même les cas les plus difficile.
07 85 73 13 94

**26 -** Vds XM Citroën 1990 185000 kms contrôle OK TBE 2000 euros à débattre - Cherche bac à vendange 4x2x0.80 en bon état
✆ **04 75 53 64 22 hr**

**38 -** Vds une ânesse très gentille montée pucée + vends un râtelier + achète un petit tracteur.
✆ **06 87 84 57 39**

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale



La Maism de l'Eleveur
www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
TÔLES NERVURÉES
1ER CHOIX LAQUÉES
LIVRÉES ET DÉCHARGÉES GRATUITEMENT **
5 NERVURES
EPS.0,63 6,65€/M²*
5 NERVURES ANTI-CONDENSATION
EPS.0,63 7,50€/M²*
EPS.0,75 7,60€/M²*
EPS.0,75 8,45€/M²*
RÉGLEZ EN 36 MENSUALITÉS À TAUX 0***
* Prix HT POUR 200M² soumis à conditions
** Sur France Métropolitaine. À partir de 800€ HT
*** Par crédit bancaire, après acceptation du dossier




BEISER environnement
LE PLUS GRAND DISTRIBUTEUR DE TÔLE EN EUROPE ! 03 69 35 30 30
TÔLE DE BARDAGE 1ER CHOIX ASPECT BOIS
TÔLE NERVURÉE 1ER CHOIX TRÈS RÉSISTANTE DISPONIBLE EN TÔLE ANTICONDENSATION
TÔLE SANDWICH 1ER CHOIX ISOLATION DE 40 À 100MM
TÔLE TRANSLUCIDE POLYCARBONATE TRANSLUCIDE 1ER CHOIX
TÔLE TUILE 1ER CHOIX EXISTE EN ISOLÉ
Laquage 25µ
Longueur sur-mesure 2m à 8m40
N'ACHETEZ QUE DU 1ER CHOIX ! GARANTIE TOTALE 10 ANS SUR LA TÔLE ET SON LAQUAGE
PAYEZ EN 11 FOIS SUR 1 ANNÉE À TAUX 0* ! LIVRAISON GRATUITE** !
www.beiser.fr
* Soumis à conditions. Livraison gratuite en France Métropolitaine (hors Corse) à partir de 800 € HT d'achats, sauf pour les demandes de transport express. © Beiser - 10/2019. Photos non contractuelles.




**42 -** Particulier passionné recherche tout objet en rapport avec liqueur Chartreuse affiches, objets, bouteilles....
✆ **06 85 31 68 61**

**42 -** Vds cse retraite vache Abondance au lait accepte les veaux + charrue Huard 3 socs.
✆ **06 58 28 25 52**

**84 -** Vends à Orange 40000 euros grotte 140 m² ventilation mécanique idéale garde ou vieillissement vin ou entrepôt.
✆ **06 72 78 07 97**

## Location

### Agricole

**42 -** Ferme 38ha avec maison habitation à transmettre en location (fin décembre 2020). Idéale pour projet vente directe. conversion agri bio possible rapidement. Située à Neaux (15 km de Roanne) 600m d'altitude. Actuellement ferme ovine en sélection ( 200 brebis race Rava). précédente activité complémentaire de volailles fermières. Propriétaires voisins avec projet de gites ruraux
✆ **06 75 88 70 80**

## Offre

### Emploi

**25 -** GAEC à 3 associés en lait AOP recherche un associé cause retraite, bonne situation.
✆ **06 31 29 91 28**

**39 -** Cherche famille d'accueil-relais (secteur 39 ou 71) pour accueillir un ou deux garçon(s) un WE par mois et durant une partie des vacances. Modalités et gratification sur demande.
✆ **06 47 00 52 24**

**La Cooperative Agricole TEOL**
**71120 Charolles**
Pour compléter ses équipes, recrute :

**MAGASINIERS-VENDEURS EN MAGASIN**

**Missions :** vente et conseils aux agriculteurs et particuliers, réception, chargement des marchandises et approvisionnement du magasin
**Profil :** personne dynamique, accueillante et ayant une connaissance confirmée du milieu agricole
Le CACES 3 serait un plus
**Type de contrat :** CDI

Envoyer CV et LM à : Teol - Champ du village - 71120 Charolles

### Service

**58 -** Jeune retraité, sélectionneur de bovins charolais, ayant obtenu de nombreux trophés propose son expérience à éleveur (se) désirant réussir dans cette discipline (réf. 44VB3)
✆ **06 31 81 55 69**

## Animaux

### Bovin

**15 -** Vds 8 vaches salers pleines du salers + 1 taur salers 3 ans nais. Gaec du Buisson + 1 taur salers 18 mois, origine Vantal + 2 génis. 18 mois + 4 génis. 10 mois, le tt HBS, IBRA.
✆ **06 43 22 56 17**

**18 -** EARL Breton vds choix de 6 taureaux charolais, de 18 mois, HBC, nés de mars à juin 2018, avec qualités maternelles, de viande et dociles.
✆ **06 82 25 17 13.**

**18 -** A vendre vaches normandes gestantes.
✆ **02 48 79 38 94.**

**18 -** Elevage Trameson, 18350 Charly, vd taureaux HBC, de l'année et 18 mois, orig. de taureaux utilisés sur gén.
✆ **06.10.91.41.94.**

**18 -** 5 élevages de l'association charolais Val d'Aubois ouvrent leurs portes le 11 novembre 2019. Ils vous invitent à découvrir la descendance des différents achats de l'association (crée il y a 20 ans), et notamment les produits de leurs trois dernières acquisitions Bismarck, Héritier et Lascar (Super prix d'honneur Moulins 2015). Elevages participants :
✆ **GAEC Monseau 18350 Croisy, tél. 06.16.55.49.47**
**GAEC Minard 18600 Neuvy le Barrois, tél. 06.10.44.58.37 ;**
**GAEC Combette 18600 Augy sur Aubois, tél. 06.12.91.70.83;**
**EARL Tramesson 18350 Charly, tél. 06.10.91.41.94;**
**GAEC des Durantons 18350 Ignol, tél: 06.08.60.82.51.**

**21 -** Nouvelle saison - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf. 400C)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

**21 -** VENDS cause retraite bonnes vaches charolaises pleines pour novembre, décembre et janvier (réf. 4302)
✆ **06 82 02 82 54**

**PORTES OUVERTES**
**EN ÉLEVAGE HBC** (cause cessation)
***Samedi 16 & Dimanche 17 novembre***
Vaches et génisses pleines
2 taureaux adultes et 5 de 18 mois
Vacc, FCO 4 et 8 TGS HBC
Veaux reproducteurs
Gaec **GUILLIEN** - 58800 Épiry
**06 82 51 97 32 - 03 86 22 43 36**

**21 -** VENDS 3 reproducteurs charolais de 10 mois, père né à Recey sur Ource, visibles à la ferme, qualités maternelles, croissance, docilité. EARL Boccard - Montigny-Montfort (réf. 4301)
✆ **06 56 89 71 88**

**PORTES OUVERTES**
Les 08 et 09 novembre
**VENTE** veaux et 18 mois HBC
Toutes garantie sanitaire
**Gaec PETIT**
89110 Merry la Vallée
**06 70 70 51 21 - 06 17 99 30 52**

**21 -** Cause retraite VEND cheptel Salers, - vaches suitées 1er veau, - 7 vaches adultes pleines, cheptel INDEM IBR (réf. 44VB4)
✆ **06 07 02 44 65**

**38 -** Prends bovin en pension saison hivernale 2019/2020.
✆ **06 73 50 67 43 HR**

**38 -** Elevage Montbéliard vends VL en production 8000 kg toutes garanties sanitaires.
✆ **06 19 79 43 78**

**42 -** Vds velles Salers IBR A troupeau docile.
✆ **06 78 64 18 59**

**42 -** Vds 10 taureaux Charolais 1 à 2 ans HBC livraison assurée Gaec LAPENDERY
✆ **06 33 45 64 39**

**42 -** Vds 5 taureaux charolais 18 mois très bonnes origines ttes garanties sanitaires
✆ **04 77 65 20 85**

**42 -** Vds lot de génisses Salers 3 ans terme début février ind IBR dociles ayant été attachées
✆ **06 33 04 99 64 le soir 19h**

**58 -** Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon VEND 25 taureaux de 18 mois avec ou sans corne, - veaux de l'année, - taureaux adultes (réf. 420A)
✆ **06 83 68 07 96**

**58 -** VENDS 8 génisses HBC, origine IA, inséminées, vêlage facile à partir du 15/10/19, - mâles repro. 1 à 2 ans. Bouche François - Cercy la Tour (réf. 430A)
✆ **06 16 07 54 55**

**58 -** Cause cessation définitive VENDS - 20 vaches pleines, - 25 génisses pleines, vac. FCO, TGS, HBC, - 5 taureaux 18 mois et 2 taureaux adultes. GAEC Guillien - Epiry (réf. 440B)
✆ **06 82 51 97 32**

**69 -** Vends taureaux charolais 22 mois HBC, génisses 1 et 2 ans, très bonnes origines, ttes garanties sanitaires, livraison possible.
✆ **06 85 73 49 86 ou 06 08 21 17 67**

**69 -** Vds 2 génisses MO vèlage prévu décembre + 1 génisse MO de 3 semaines.
✆ **06 08 41 10 81**

**69 -** Cause cessation vends 4 vaches allaittantes limousine, 1 mâle limousin 11 mois pour la reproduction gêne sans corne et génisses.
✆ **04 78 81 85 79 HR**

**71 -** Élevage charolais HBC vd 40 taureaux 20 mois, repro, 15 génisses 18 mois, 10 génisses 30 mois pleines, 40 laitonnes, le tout HBC, TB origine et qualité, vidéo sur gaecbonnot.free.fr, liv. assurée. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

**71 -** Vends 10 génisses charolaises gestantes, HBC, TGS, vaccinées FCO 8 et 4. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

**71 -** Élevage limousin vd pour la reproduction taureaux de 12 à 18 mois, inscrits HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

**71 -** Vds TB taureaux reproducteurs charolais, HBC de 2 à 3 ans, indem, IBR, G.S.
✆ **06 07 57 55 40**

**74 -** Vend taureau Salers, 20 mois, calme, 1 200 Đ
✆ **06 80 25 00 94**

**74 -** Vds cause cessation génisses pleines et taureaux charolais - Possible pension jusqu'à fin 01-2020. IBR et FCO ok.
✆ **06 19 33 56 77**

**89 -** Vends Charolais HBC : taureaux 18 m - mâles 2019 - génisses, vaches, TGS. Livraison poss. Gaec CADOUX
✆ **06 89 18 05 87**

### Ovin

**15 -** Vends (cause retraite) troupeau brebis BMC, 170 mères.
✆ **06 38 65 29 21 ou 04 71 23 53 89**

**42 -** Achète brebis chèvres reforme agneaux toutes catégories.
✆ **06 07 96 23 40**

**58 -** VENDS agnelles Texel pour reproduction. Louvrier Daniel - St Franchy - 58330 (réf. 44VB1)
✆ **03 86 58 36 05**

**74 -** Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvre pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

**88 -** Vds béliers, brebis, agnelles Texel inscrits ou non garanties sanitaires livraison poss. Dion.
✆ **06 95 52 31 90**

### Porcin

**42 -** Vds porcs fermiers plein air nés et élevés à la ferme plus d'un an, 2.30 kilo vif péres Duroc, viande persillée, de 150 à180 kilos uniquement des mâles castrés
✆ **07 60 16 19 55**

**PETITES ANNONCES**
**03 80 78 90 40**
**pa@terres-de-bourgogne.net**

# PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

**Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.**

**1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE** *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

**La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC**

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

**2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)**

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
*(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)*
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
*(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
*(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)*
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
*(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

**3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX**

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

**4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE**

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code Postal : .....
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I
expire fin I__I__I / I__I__I signature:
Banque .....

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

**Votre justificatif comptable**

**A découper et à conserver**
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse : .....
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant : ..... TTC
(dont TVA 20 % soit ..... €)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

## CÔTE D'OR

### DÉMISSION

## ACCESS SECURITY

Société par actions simplifiée au capital de 99 840 euros Siège social : 45 Route de Seurre, 21200 BEAUNE 508361805 RCS DIJON L'AGO du 21 octobre 2019 a pris acte de la démission de Monsieur Filipe CHEDAS de son mandat de Directeur Général, à compter du même jour, et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. POUR AVIS, La Présidente

*AL214525247*

## SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

**Société de caution mutuelle coopérative à capital variable**
**14 boulevard de la Trémouille**
**21000 DIJON**
**RCS de DIJON 016 350 266**

Le Conseil d'administration a pris connaissance de la démission de Monsieur Gilbert MONNOT de ses fonctions d'administrateur en date du 01/10/2019.

Pour avis

*AL214525256*

### NOMINATION

## AVIS DE MODIFICATION

**KRYPTON**
**SCI au capital de 720 Euros**
**Siège est à DIJON (21000) 11 impasse Philippe de Commynes**
**RCS de DIJON 515 388 049**

Suivant assemblée générale ordinaire en date du 26 octobre 2019, les associés ont accepté la démission de Monsieur David BERTAUD en sa qualité de gérant et nommé en remplacement Madame Elsa VELTEN demeurant à LYON 6 45 boulevard des Brotteaux à compter du 6 septembre 2019.

*AL214525240*

## LA FOUGERE

Société par actions simplifiée au capital de 7 572 € Siège social : 12, chemin de Chaumont 21350 Arnay-sous-Vitteaux 511 791 477 RCS DIJON Suivant procès-verbal en date du 29/10/2019, les associés ont nommé en qualité de président M. Pierre FABREGUETTES demeurant 32, rue Cassette 75006 Paris en remplacement de Mme Thaïs PATE démissionnaire. Mention sera portée au RCS de Dijon.

*AL214525249*

## CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

**PRATO PIZZA**
**SASU au capital de 5.000 €**
**81 ROUTE DE DIJON,**
**21370 Plombières-lès-Dijon**
**839703766 RCS Dijon**

Aux termes d'une décision en date du 24/09/2019, l'associé unique a décidé de nommer à compter du 01/10/2019 en qualité de Président Mme MARIA CARMEN GIMENEZ NAVARRO, demeurant 58 BIS BOULEVARD DE TROYES, 21240 Talant en remplacement de M. ABDALLAH BSISSA Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

*AL214525254*

### TRANSFERT DE SIÈGE

## SCI DE BEAUREGARD

SC au capital de 1000 €.Siège social HAMEAU DE DOMOIS, 21600 Fénay.484 121 116 RCS de Dijon.L'AGE du 04/10/2019 a décidé de transférer le siège social de la société 9 Rue Grégoire Laligant, 21600 Fénay, à compter du 04/10/2019.Mention au RCS de Dijon

*AL214525093*

## LA CRIQUETIERE

SCI au capital de 109763,29 euros - Siège social : Tour du Mail - 31 Boulevard des Valendons 21300 CHENOVE - RCS DIJON 387 789 209 - l'AGE du 01.12.2018 a transféré le siège social du Tour du Mail 31 Boulevard des Valendons, 21300 CHENOVE à Résidence Cour Margot 3 esplanade de la République 21300 CHENOVE à compter du 01.12.2018 et modifié l'article 4 des statuts - dépôt légal RCS DIJON - Pour avis - La Gérance

*AL214525208*

## CUSAE

SASU au capital de 10 000 € Siège social : 34 rue de l'Eglise, 75015 Paris 452 809 890 RCS de Paris En date du 27/09/2019, le président a décidé de transférer le siège social de la société au 6 allée du Cardinal de Givry, 21000 Dijon, à compter du 27/09/2019. Président : M. LAUNAY Arnaud demeurant au 6 allée du Cardinal de Givry, 21000 Dijon Radiation au RCS de Paris et réimmatriculation au RCS de Dijon

*AL214525227*

## SASU CHARLIE'S FEATHER

**Société par action simplifiée unipersonnelle**
**Au capital de 500 euros**
**Siège social (ancien) :**
**Chemin de Sous La Velle**
**21190 AUXEY DURESSES**
**Siège social (nouveau) :**
**10 Rue de la Boutière**
**21190 TAILLY**
**RCS DIJON 798 373 452**

Aux termes de la décision de l'actionnaire unique du vingt -deux octobre 2019, il résulte que :

Le siège social a été transféré à TAILLY (21190), 10 Rue de la Boutière à compter du 1er novembre 2019. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS DIJON.

Pour avis

*AL214525239*

## SARL KEF

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 7 600 euros**
**Siège social : 46 Rue du Faubourg Madeleine**
**21200 BEAUNE**
**524 451 812 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 15 septembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du 46 Rue du Faubourg Madeleine à BEAUNE (21200) au 5 Rue Frédéric Mistral à CHALON-SUR-SAONE (71100) à compter du 15 septembre 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 statuts. Pour avis.

*AL214525250*

### MODIFICATION DE CAPITAL

FORMAAT.fr Mandataire formaliste

## BIOMANEO

Société par actions simplifiée au capital de 50.000€ Siège : 22B, Boulevard Winston Churchill - 21 Dijon - 820 132 702 RCS DIJON. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société et par décision du Président en date du 27/09/2019, il a été décidé d'augmenter le capital social de 10.909€, le portant ainsi à 60.909€. Mention au RCS de DIJON.

*AL214525217*

## ARNAUD ENTE

**Exploitation agricole**
**à responsabilité limitée**
**au capital de 8 000 euros**
**Siège social : 12 Rue de Mazeray**
**21190 MEURSAULT**
**851 258 293 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 9 octobre 2019, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 556 520 euros, pour le porter de 8 000 euros à 564 520 euros, par apport en nature. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. La Gérance.

*AL214525264*

### MODIFICATION DE STATUTS

## M.A.G SARL

**au capital de 2 010 000 €**
**Siège social : 12 allée des Villas Fondet**
**21200 BEAUNE**
**421706516 RCS DIJON**

Par AGE du 21/10/2019, l'objet social de la société a été étendu, à compter du même jour, aux activités suivantes : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, nus et/ou meublés. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis la gérance

*AL214525184*

## AVIS DE TRANSFORMATION

SOCIETE DE MAINTENANCE ET D'EQUIPEMENTS SECHOIRS-SMES

SARL transformée en SAS

Au capital de 81 481,48 euros

Siège social : ZI- 21540 SOMBERNON

492 863 493 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 21 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 81 481,48 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Monsieur Grégory TORRES, a cessé ses fonctions de gérant du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par son Président : Monsieur Grégory TORRES, demeurant à ESSEY (21320), 6 rue Poulain Gras. Pour avis. Le Président.

*AL214525261*

safer Bourgogne Franche-Comté

### AVIS DE LA SAFER

## SAFER DE COTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

**BEAUNE**: Vigne AOC Côte de Beaune - RNU - Objectif : Priorité sera donnée à un projet d'installation.

1 ha 49 a 20 ca - Les monsnieres: CX-461[144]-463[356]-465[350]-466[350]-467[357]-468[357]-611[462]-615[464]-616[501]-618[501]-619[501]

**CHEMIN-D'AISEY:** Terre - RNU - Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles.

6 ha 28 a 60 ca - La contree: ZB-9(J)-9(K)-10

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26/11/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL214525266*

### GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

## VANGUARDIST EUROPE DISTRIBUTION

SARL au capital de 3 000 euros, siège social : 14 Rue des Cortons 21420 ALOXE CORTON, 833 199 763 RCS DIJON, AGE du 28/06/2019 : nomination de Mme Alexandra MAURISSET (14 Rue des Cortons 21420 ALOXE CORTON) gérant en remplacement de M. Basile GIRARD démissionnaire.

Pour avis.

*AL214525191*

## LOCATION GERANCE

Par acte SSP du 28/10/2019,SAS VAUDELIN, demeurant à 21200 VIGNOLES mer a disposition à titre de location-gérance à Mr L'HUILLIER Gaetan demeurant à 9 rue morey, 71270 PIERRE DE BRESSE Un fonds de commerce de Bar, restaurant exploité 1 route de Seurre 21250 CORBERON, du 15/11/2019 au 15/11/2020.

*AL214525230*

**ENT. LE MENTEC**
**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 10 000 euros**
**Siège social : 79 route de Langre**
**21120 TIL CHATEL**
**852 438 050 RCS DIJON**

## AVIS

Aux termes d'une décision en date du 1er octobre 2019, l'associée unique a nommé en qualité de cogérant Monsieur Tom LE MENTEC, demeurant 1 Place de la Mairie 21490 BROGNON, pour une durée illimité à compter rétroactivement du 16 septembre 2019.

Pour avis

La Gérance

*AL214525236*

**Etude de Maîtres M. BLETOUX, F-X. PAQUIN et C. HOUILLON, Notaires associés à NANCY (Meurthe-et-Moselle), 9 rue Saint-Nicolas**

## LE CLOS DARCY

**Société civile immobilière**
**au capital de 2.000 €**
**Siège social : 5 Bis Rue Devosge**
**21000 DIJON**
**RCS DIJON 521858407**

Par délibération extraordinaire en date du 20 juin 2019, les associés ont pris acte du décès de M. Dominique ROGOVITZ survenu le 2 juin 2018 et constaté son retrait en tant que gérant.

Pour avis

Le notaire

*AL214525242*

### NON DISSOLUTION

## CHEZ TI

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 5 000 euros**
**Siège social**
**102 rue Berbisey 21000 DIJON**
**831217856 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2019, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS. Le Président

*AL214525164*

## BATH 21

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 30 000 euros**
**Siège social : ZAC Porte de Beaune - 23 rue Buffon**
**21200 BEAUNE**
**788.562.247 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 28 octobre 2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis.

*AL214525237*

## VVH

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 3 000 euros**
**Siège social : 12 Rue Carnot**
**21200 BEAUNE**
**833 632 631 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 28 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis.

*AL214525238*

## FMI

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 3 000 euros**
**Siège social : 1 Rue de la Poste**
**21250 PAGNY-LE-CHATEAU**
**830 376 117 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 28 octobre 2019, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis.

*AL214525257*

## BOURGOGNES DES LAYOTS

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 7 622,45 euros**
**Siège social : 11 Grande Rue**
**21630 POMMARD**
**415 290 436 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis.

*AL214525258*

## TRANSPORTS PETEUIL

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 10 000 euros**
**Siège social : LBA Centre d'Affaires**
**11 Avenue du 8 septembre 1944 - 21200 BEAUNE**
**799 632 609 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 28 octobre 2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis.

*AL214525259*

## MZ NATURE BOIS

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 20 000 euros**
**Siège social : 42 Avenue Edouard Herriot**
**21400 CHATILLON SUR SEINE**
**834 489 155 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 15 octobre 2019, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

*AL214525260*

### DISSOLUTION LIQUIDATION

## BME

**SARL en cours de liquidation**
**au capital de 8 842 euros**
**Siège social : Molphey**
**21210 SAULIEU**
**RCS DIJON 378 897 888**

En date du 01/05/2019 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/05/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

*AL214525153*

## MILCH

**SARL au capital de 80 000 euros**
**Siège social : 11, rue de Beauregard**
**21000 DIJON**
**393 160 254 RCS DIJON**

Par décisions du 26/09/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Nadine VIEILLARD, demeurant 11, rue de Beauregard - 21000 Dijon, gérante, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 11 rue de Beauregard - 21000 Dijon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.

Le Liquidateur

*AL214525190*

## AS INGENIERIE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 5 040 euros Siège social e de liquidation : 45 Route de Seurre, 21200 BEAUNE 754 082 071 RCS DIJON L'AGM du 30 septembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable et a nommé comme liquidateur Madame Coralie FAIVRE, demeurant 16 rue du Moulin à vent 71150 RULLY, pour toute la durée de la liquidation Le siège de la liquidation est fixé 45 Route de Seurre, 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS Pour avis, le Liquidateu

*AL214525246*

## VAILLARD SAS

SAS au capital de 10 000 ? Siège social : 29 rue de Savoisy, Petit Jailly, 21500 TOUILLON 833 377 898 RCS DIJON Par décision du 30/09/2019, l'associé unique a décidé la dissolution de la Société à compter du 30/09/2019 et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur Hubert VAILLARD, demeurant 29 rue de Savoisy, Petit Jailly, 21500 TOUILLON et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de DIJON.

*AL214525248*

### AVIS DE CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/10/2019, il a été constitué une SASU dénommée : LGGC Nom commercial: La table de corberon Siège Social : 1 route de seurre 21250,CORBERON Capital : 400€ Objet : Restauration de tout type sur place et à emporter, Exploitation de débit de boisson Président : Mr L'HUILLIER GAETAN 9 Rue Morey 71270 PIERRE DE BRESSE Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué au assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Tant que la société demeure unipersonnelle, toute les transmissions d'actions s'effectuent librement Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON

*AL214525172*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 22/10/2019: forme sociale : SARL, dénomination: FUN WAY, siège: 2 Route de Dijon, 21270 VONGES, objet: exploitation d'un fonds de commerce de café, bar, brasserie avec vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, restauration traditionnelle, service en salle ou à emporter, organisation de soirées à thème, durée : 99 ans, capital : 5 000 euros, gérance : Mme Adeline CHAUCHE (4 Rue des Capucines 21110 GENLIS), dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

*AL214525198*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 21/10/2019: forme : SAS, dénomination : LE NID, siège : 61 Rue des Godrans, 21000 DIJON, durée : 99 ans, capital : 10 000 euros, objet : restauration, vente à emporter, et location de salle pour séminaire, activités sportives... ; une action = une voix,

cessions : agrément en AGE, Présidente : Mme Vanessa LARAQUE (15 Rue Piron 21000 DIJON). Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis.

*AL214525202*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 25/10/2019, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SLML IMMO

Siège : 7 Chemin des Crailles, 21380 SAVIGNY LE SEC

Objet : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tout moyen. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions. Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI SLML IMMO et cession à titre exceptionnel desdites

participations

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 euros (numéraire)

Gérance : Monsieur Stéphane GAY, demeurant 7 Chemin des

Crailles - 21380 SAVIGNY LE SEC

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément dans les autres cas des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis

La Gérance.

*AL214525223*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 26/10/2019 il a été constitué une SCI dénommée FAMILLE BRANGET, à capital variable (capital initial de 1 000 €), siège social 2 rue de l'église, 21350 GISSEY LE VIEIL, objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, durée 99 ans, gérance : M. BRANGET Dominique 2 rue de l'église 21350 GISSEY LE VIEIL, cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas par l'assemblée générale extraordinaire des associés. Immatriculation de la société au RCS de DIJON. Pour avis

*AL214525228*

16 HUGO NOTAIRES BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON, 16 avenue Victor Hugo, le 29 octobre 2019, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : FELMANN ROUX-JEANNIN

Forme Juridique : Société Civile Immobilière

Siège : HAUTEVILLE LES DIJON (21121), 1 rue de Changey

Durée : 99 ans

Objet : acquisition, administration, gestion par location, ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, exceptionnellement, aliénation des immeubles devenus inutiles à la société,

Capital social : SIX CENTS EUROS (600,00 €)

Apports en numéraire : SIX CENTS EUROS (600,00 €)

Gérant : Monsieur Franck FELMANN et Madame Isabelle FELMANN née ROUX-JEANNIN demeurant à HAUTEVILLE LES DIJON (21121), 1 rue de Changey

Immatriculation au RCS de DIJON

Cession de parts : existence de clauses d'agrément par AGE des associés pour toute cession hors associés et hors descendants.

POUR AVIS ET MENTION

Me Clémentine COURLET de VREGILLE, Notaire

*AL214525241*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP fait à SEMUR EN AUXOIS (21) en date du 06/06/2019, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DU PONT JOLY

Siège : 17 route de Massène - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS

Objet : acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; la vente de tous immeubles et biens immobiliers, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS.

Capital : 500 euros constitué uniquement d'apports en numéraire, intégralement libérés, divisé en 100 parts de 5 euros.

Gérance :

- M. Michel CANTALI dmt 4 rue de Paris - 21140 SEMUR EN AUXOIS.

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant ; agrément dans tous les autres cas ; l'agrément est donné par la collectivité des associés.

Immatriculation de la société au RCS de DIJON.

Pour avis et mention

La Gérance

*AL214525244*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 30 octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ROMANE-NINA

Siège social : 11 Grande rue - 21110 ROUVRES EN PLAINE

Objet social : La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, agricoles ou autres, créées ou à

créer, la gestion directe et la mise en valeur desdites participations.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 8 000 euros

Gérance : Monsieur Franck PAGUET, demeurant 1 rue Pagand - 21190 MAVILLY MANDELOT et Monsieur Charles-Henri NAPPEY, demeurant 11 Grande rue - 21110 ROUVRES EN PLAINE.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis - La Gérance

*AL214525245*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/11/2019, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LES CISEAUX DE NANY Siège: Chemin des Riaux, 21190 CORPEAU Objet: salon de coiffure, sur place ou à domicile, incluant la vente de produits capillaires, ainsi que toutes prestations annexes liées à cette activité Durée de la Société : 99 ans Capital: 3 000 euros Gérance : Tiffany CAILLET, demeurant 1 Rue des Trois Blancs 21190 CORPEAU, assure la gérance. Immatriculation au RCS de DIJON.

*AL214525251*

## NUVOLAB 303

Société civile au capital de 9 218 569 euros Siège social : 24 rue Félix Ziem 21 000 DIJON AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Dijon du 1er octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile Dénomination sociale : Nuvolab 303 Siège social : 24 Félix Ziem , 21000 DIJON Objet social : - L'acquisition, la détention, la gestion de toutes participations. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes ;- L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;- Les prestations de conseils et de consultants. Capital social : 9 218 569 euros, constitué à concurrence de 1,00 euro au moyen d'apport en numéraire et à concurrence de 9 218 568,00 euros au moyen de l'apport de 17 316 actions en pleine propriété et de 40 288 actions en nue-propriété sur les 172 816 actions composant le capital social de la SAS VASCO, au capital social de 2 678 648 euros, dont le siège social est situé Rue de la Brot, ZI DE SAINT-APOLLINAIRE - 21000 DIJON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 384 098 299. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Gérance : Madame Bénédicte VASSARD demeurant 24 Félix Ziem , 21000 DIJON Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf en cas de cession entre associés. Les cessions au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant associé sont soumises à agrément, Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

*AL214525252*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME** : Société en nom collectif **DENOMINATION** : LE DOMAINE D'ARVAUT **SIEGE SOCIAL** : 4 avenue Jean Bertin Parc Technologique - 21000 DIJON **OBJET** : la vente et l'achat de tous terrains et plus particulièrement un terrain situé rue des Alisiers 21380 Messigny et Vantoux; les travaux de viabilisation en sous-traitance ; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe **DUREE** : 99 ans CAPITAL : 1.000 euros **APPORTS EN NUMERAIRE** : 1.000 euros **GERANCE** : ROGER MARTIN PROMOTION, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, dont le siège est situé au 4 avenue Jean Bertin 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 849 719 117, représentée par Monsieur Raphaël MERCUSOT demeurant 14 Rue de la Préfecture – 21000 DIJON **CESSION DE PARTS** : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre associés ou à des personnes étrangères à la société qu'avec le consentement de tous les associés **IMMATRICULATION** : au RCS de DIJON.

*AL214525253*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/11/2019, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : EXPERTS CONSEILS AND CO Siège : 13 Rue Marguerite Yourcenar, 21000 DIJON Durée : 99 ans Capital : 5 000 euros Objet : l'exercice de la profession d'expert-comptable Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Barthélémy CASIMIR, demeurant 1 bis Place du 30 octobre et de la Légion d'Honneur, 21000 DIJON. Immatriculation au RCS de DIJON.

*AL214525263*

# NIÈVRE

## SUCCESSION

**SCP Francis LHERITIER
Nicolas CIRON
Notaires associés
6, avenue Saint Just - 58000 Nevers**

## AVIS

Par testament olographe du 4 juillet 2012, Mme Eliane Marcelle FLEURY, en son vivant retraitée, demeurant à BLOIS (41000) 18 Rue d'Alsace Lorraine, célibataire, décédée à BLOIS le 6 décembre 2018, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Nicolas CIRON, suivant procès verbal en date du 23 octobre 2019, dont une copie authentique a été déposée au greffe du TGI de Nevers.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me CIRON, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis.

Me CIRON

*AL584525449*

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Par testament olographe en date du 17 janvier 2011, Madame Marie Reine BONNET , en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-MARTIN-SUR-NOHAIN (58150) 18 rue des Oiseaux Moussard, née à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018), le 13 août 1955, célibataire non liée par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, décédée à NEVERS (58000) (FRANCE), le 26 février 2019 a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Nicolas MOELLINGER, Notaire à CHELLES, suivant procès-verbal d' ouverture et de description en date du 16 octobre 2019, dont la copie authentique et la copie figurée dudit testament ont été adressées par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 29 octobre 2019 au greffe du Tribunal de Grande Instance de NEVERS et duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Nicolas MOELLINGER, Notaire à CHELLES (77500), 24 bis avenue de la Résistance, chargé du règlement de la succession (référence CRPCEN: 77104) dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d' ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d' opposition , le légataire sera soumis à la procédure d' envoi en possession.

*AL584525457*

**SCP Francis LHERITIER
Nicolas CIRON
Notaires associés
6, avenue Saint Just
58000 Nevers**

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 12 janvier 2011, M. Pierre André Félix MENANT, en son vivant retraité, demeurant à Nevers, 4 rue Blaise Pascal, bât.B, appart.143, veuf de Mme Andrée AMOUDRUZ, décédé le 10 septembre 2019 à Nevers, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me LHERITIER, suivant procès-verbal en date du 30 octobre 2019.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me LHERITIER, notaire chargé du règlement de la succession

Pour avis.

Me F. LHERITIER

*AL584525464*

## NOMINATION

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

## AVIS DE CHANGEMENT DE DIRIGEANT

HOLDING RAFFIER MATUSSIERE Société par Actions Simplifiée au capital de 180 000 euros Siège social : Rue Gay Lussac – Z.A. Le Champ Mâle – 58640 VARENNES VAUZELLES 503 902 140 RCS Nevers Le 17 Octobre 2019, la collectivité des associés a décidé de nommer aux fonctions de Président, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Pascal RAFFIER , démissionnaire, la société « HPT & COMPAGNIE » SAS au capital de 250.000 € dont le siège social est situé à VARENNES VAUZELLES (58640) – Zone Artisanale le Champ Mâle Rue Gay Lussac, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 853.880.086, représentée par son Président, Monsieur Philippe TOURNAND.

*AL584525465*

## TRANSFERT DE SIÈGE

## SAS MITTERRAND RIVAGE

SAS au capital de 100€; Siège social: 14 bis Rue de la Fontaine 58180 Marzy 841 641 301 RCS Nevers ; Le 24/09/2019, les associés ont: décidé de transférer le siège social au 28 rue des charrons 58180 marzy ; décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient KARMA INVEST ; Mention au RCS de Nevers

*AL584525336*

## MODIFICATION DE CAPITAL

## DISTRILEADER LOIRE

**SARL au capital de 1 000 000,21 €
Siège social : Rue Henri Bouquillard
Champs des Noyers
58640 VARENNES-VAUZELLES
402 743 082 RCS NEVERS**

Suivant décisions du 14/06/2019, l'associé unique a décidé de réduire le capital social de 824 245,78 € pour le ramener à 175 754,43 €

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Mention sera faite au RCS de NEVERS

*AL584525428*

## RECTIFICATIF

## AXEREAL

**Société Coopérative Agricole à capital variable
36 rue de la Manufacture
45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans**

Avis rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne le 25 octobre 2019

L'Assemblée de Section Loire-Nivernais se tiendra le :

14/11/19, 10h00, **Centre Socio-culturel Guy POUBEAU, rue du Pré de Chappes, 18300 SAINT-SATUR**

En lieu et place de :

14/11/19, 10h00, Domaine de la Chezatte, La Chezatte, 18240 Sainte-Gemme-en-Sancerrois

Pour Avis

Le Président

*AL584525470*

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**Etude de Maître
Jean-Paul GAUTHRON
Notaire à Guérigny (Nièvre)
1, rue Plouzeau**

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Paul GAUTHRON, notaire à GUERIGNY (58130) 1 Rue de Plouzeau le 25 octobre 2019, Monsieur Daniel, François,Joseph BRUANDET et Madame Muriel Micheline LAFONT, son épouse, demeurant ensemble à NOLAY (58700), La Verrerie, Nés savoir : Monsieur BRUANDET à NEVERS (58000) le 30 avril 1966, Madame LAFONT à NEVERS(58000) le 4 janvier 1969. Mariés à NEVERS (58000) le 8 juillet 1989 sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Les époux ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale. Les oppositions des créanciers pourront être faite dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Jean-Paul GAUTHRON, notaire à GUERIGNY (58130) 1, rue de Plouzeau. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance compétent. Pour insertion Me Jean-Paul GAUTHRON, Notaire

*AL584525459*

## MODIFICATION DE STATUTS

## SSMH

**Société À Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €
Siège social : 8A rue de Loire
58180 MARZY
851 970 889 RCS NEVERS**

Suivant décisions de l'associé unique du 15/10/2019, l'objet social de la société a été étendu, à compter du 15/10/2019, à titre accessoire aux activités suivantes : Location véhicules. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis, la gérance.

*AL584525454*

## CESSION

**Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire
(Nièvre)
2, Rue Lafayette**

## AVIS

Suivant acte reçu par Me GUERIN-PEREIRA, le 31/10/2019, Mr Thierry RAME, né à THOUARS (79), le 3/9/1959 et Mme Martine PETIT son épouse, née à LA CHARITE SUR LOIRE (58), le 30/01/1959 demeurant à COSNE COURS SUR LOIRE 58200, 86 Rue des 4 fils Doumer, immatriculé au Registre des métiers et RCS de NEVERS sous le n°335 304 093, ont cédé leur fonds artisanal de cordonnerie sis 14 Rue Jean Jaurès à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) à Mr Thierry CRESPIN, né à MONTREUIL (93) le 1/5/1963 demeurant à ALLIGNY COSNE (58200) la montagne. Moyennant prix de 40 000,00euros, à concurrence de 8 000,00euros pour le matériel et 32 000,00euros pour les éléments incorporels. Le cessionnaire sera propriétaire à compter du jour de la signature de l'acte et la jouissance à compter du 15 novembre 2019.Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

*AL584525460*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

## ELEXIA ASSOCIES

SELAS au capital de 180000 €, Siège social :15 rue Adam Billault, 58000 Nevers, 518 431 820 RCS de Nevers. L'AG Mixte du 30/09/2019 a nommé à compter du même jour en qualité de présidente Mme MONTEIRO DUVAL Josiane, demeurant 1189 avenue de la Paix, 58600 Garchizy, en remplacement de M. BLANCH Claude, en qualité de directeurs généraux M. BOITARD Frédéric, demeurant 25 rue Adam Billault, 58000 Nevers et Mme GONCALVES Martine, demeurant 6 petite rue de l'Eglise, 18320 Torteron. Modification au RCS de Nevers

*AL584525433*

## SCI 14 RUE DU CHAMP DE FOIRE À NEVERS

**Société Civile Immobilière
au capital de 62 199.20 euros
Siège social : 14 Rue du Champ de Foire
58000 NEVERS
RCS NEVERS 429 419 260**

Assemblée Générale Extraordinaire du 17/10/2019 : Nomination en qualité de gérant à compter de ce jour, de M. Dominique QUIRION, dt Le Crot Maillot, 17 B Rue de Marzy 58000 NEVERS, pour une durée illimitée en remplacement de Mme Yvette MORILLON, démissionnaire au 23.01.2018 et M. Robert TARDIVAT, décédé le 05.10.2018.

Pour avis.

*AL584525455*

## AVIS DE RESILIATION DE GERANCE MANDAT

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/05/19, les sociétés BABOU (311 315 329 RCS Clermont-Ferrand) et la SARL WAPIE (813 528 916 RCS NEVERS), ont résilié d'un commun accord, avec effet au 31/07/19, la convention de Gérance-Mandat du fonds de commerce de biens d'équipements de la personne et d'équipement de la maison, situé à 34 Boulevard du Pré des Bordes - ZC les grands champs - 58000 NEVERS, appartenant à

la société BABOU.

*AL584525461*

## COMPTOIR D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN DU CENTRE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 43 rue des Champs Pacaud
58000 NEVERS
NEVERS 309 685 741**

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Agostinho CAPELAS de ses fonctions de co-gérant à compter du 31 octobre 2019 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis, la Gérance.

*AL584525468*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

## SCI 15 RUE DE LA CHAUSSADE

**Société civile immobilière
au capital de 198 184 €
Siège social : NEVERS (Nièvre)
15 rue de la Chaussade
RCS NEVERS 408 079 291
SOCIETE EN LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés réunie le 15 octobre 2019, la dissolution amiable de la société :

Objet : dissolution amiable

Liquidateur : Monsieur Jean François GABAIN demeurant à COULANGES LES NEVERS (Nièvre), 14 rue Simone de Beauvoir

Siège de la liquidation : NEVERS (Nièvre), 15 rue de la Chaussade Lieu où doit être adressée la correspondance : MONTLUCON (Allier) 36 rue des Grands Près

Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Le liquidateur

*AL584525331*

## SCI LA MORELLE

**SCI en liquidation
au capital de 1.540 €
Siège social :
La Morelle C/o Madame Colette GAUTIER
58120 CHAUMARD
429 912 983 R.C.S. Nevers**

Par AGE du 30/08/2019, il a été approuvé les comptes de clôture de liquidation au 31/07/2019, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet du 30/08/2019.

La société sera radiée du RCS de NEVERS.

*AL584525422*

## SOV

**SARL en liquidation
au capital social de 5 000 Euros
Siège social : 15, rue Louis Blériot
58640 VARENNES-VAUZELLES
R.C.S. NEVERS 750 518 953**

Le 27.09.2019, l'Assemblée Générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 27.09.2019. M. Olivier GUYOT demeurant 15, rue Louis Blériot 58640 VARENNES-VAUZELLES, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège de la société.

Pour avis.

*AL584525444*

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par AGE en date du 01/02/2019, l'associé unique de l'EARL, après lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur (M. Michel RAFFEAU, 21 Rue des Vallées - 37460 ORBIGNY) a été déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis et mention,

Le liquidateur.

*AL584525448*

**PRUNELLES
Société Civile Immobilière
au capital de 6 097,96 €
Siège social
1 Rue des Chapelains
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
424 980 514 RCS NEVERS**

## DISSOLUTION SCI PRUNELLES

Suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation. Il a été nommé, en qualité de liquidateur et pour la durée de la liquidation, Monsieur Nicolas BILLY demeurant Rue des Mariniers - 58400 LA CHARITE SUR LOIRE et il lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé : 1 Rue des Chapelains - 58400 LA CHARITE SUR LOIRE. En outre, toute correspondance, ainsi que tous les actes et documents concernant la dissolution, devront être envoyés ou notifiés à l'adresse suivante : Rue des Mariniers – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateur,

*AL584525456*

## SCI DU CHAMP ROUAGE

**Société Civile en liquidation
au capital de 1.219,59 euros
Siège de liquidation : 92 route de Lyon
58000 SERMOISE SUR LOIRE
389 152 281 RCS NEVERS**

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 31 août 2019 au siège de liquidation, a approuvé le compte de liquidation de la société, donné quitus à Monsieur Jean-François PROVOT, liquidateur, de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateu

*AL584525462*

**Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS**

## SARL BROSSARD

**SARL en liquidation
au capital de 14.950 €
Siège de liquidation : 9, route des Levées
58290 MOULINS-ENGILBERT
438 492 191 RCS NEVERS**

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

L'assemblée générale ordinaire réunie le 30 septembre 2019 au siège de liquidation a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société et donné quitus à M. Pascal BROSSARD, dt 9, route des Levées – 58290 MOULINS-ENGILBERT, de son mandat de liquidateur.

Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, P. BROSSARD

*AL584525463*

## QUID NOVI

Société Par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 3 000 euros Siège social : 15 place Charles Chaigneau 58190 TANNAY (Nièvre) 801 565 862 RCS NEVERS

En date du 14/10/19, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/19. Radiation au RCS de NEVERS.

*AL584525469*

## AVIS DE CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/10/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : YANN PISCINE Objet social : Achat et vente de matériel et accessoires de piscine Siège social : Lotissement la Licotte, 5 Impasse de la Licotte, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. Capital : 500 € Durée : 99 ans Président : M. PANATIER Yann, demeurant Lotissement la Licotte, 5 impasse de la Licotte, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire Immatriculation au RCS de Nevers

*AL584525365*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : L'ATELIER DES CISEAUX

Forme sociale : SAS

Capital social : 1 000 €

Siège social : 5, Place Saint Louis – 58800 CORBIGNY

Objet social : Coiffure mixte – Coiffure à domicile – Activité de barbier – Coloration de sourcils – Achat, vente de produits cosmétiques, de bijoux et accessoires capillaires et vestimentaires

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mme Delphine FERREIRA dt à CHITRY LES MINES (58) – 9, route de Marigny

Immatriculation : RCS de NEVERS

*AL584525446*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 23/10/2019, il a été constitué une SCI dénommée : SCI SYRG INVEST. Capital : 100€. Siège : 1 Ter Rue De Forgebas, 58130 Guerigny. Objet : Acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagements, administration, location et la vente de tous biens et droits immobiliers. Durée : 99 ans. Gérance : Mr ROUX Guillaume, 1 Ter Rue De Forgebas, 58130 Guérigny. Mme ROUX Stéphanie, 1 Ter Rue De Forgebas, 58130 Guérigny. Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale. Immatriculation au RCS de Nevers

*AL584525451*

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé le 19 octobre 2019, a été constitué une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ENEZ GROE.

Siège social : TOURY-SUR-JOUR (58240), Les Coudrys.

Objet social : acquisition, location et toute activité immobilière.

Durée de la société : 99 années

Le capital social: MILLE EUROS (1 000,00 EUR) .

Apports en numéraire de 500, euros pour Madame Sandra CLUGERY, épouse BELLIN et de 500,00 euros pour Monsieur BELLIN Jean-Philippe.

Les co-gérants statutaires sont : Madame CLUGERY, épouse BELLIN et Monsieur BELLIN Jean-Philippe nommés pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Les cessions de parts entre vifs sont soumises à l'agrément unanime des associés.

*AL584525452*

# YONNE

## SUCCESSION

**Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon**

## AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

**Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe du 31 juillet 1998.

Monsieur Bernard Edmond Georges MAZILLY, en son vivant demeurant à AVALLON (89200) 15 rue de la Fontaine - Chassigny, né à MIMEURE (Côte d'Or) le 31 juillet 1935,

décédé à AVALLON (89200) le 02 septembre 2019 a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me LEGUY Gérard, notaire à AVALLON (89200) 4 rue de Lyon, le 18 octobre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Gérard LEGUY, notaire à AVALLON (89200) 4 rue de Lyon, réf. CRPCEN : 89031, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, ce dépôt a été enregistré par le greffe du Tribunal de Grande Instance d'AUXERRE le 29 octobre 2019.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL894525826*

## TRANSFERT DE SIÈGE

## SCI «IMMO AE»

**Capital de 100€
RCS AUXERRE 847814639
Ancien siège :
VAL DE MERCY (89580),
10 route de Fontenoy
Nouveau siège : VINCELOTTES (89290),
3 route de Bailly**

Aux termes d'une décision des associés prise le 10 octobre 2019, le siège social qui était à VAL DE MERCY, 10 route de Fontenoy a été transféré à VINCELOTTES, 3 route de Bailly à compter du 10 octobre 2019. Les statuts ont été modifiés en

conséquence. Pour avis. Me Sophie GAR-

NIERCHEVRON.
Notaire à SEIGNELAY (89250).
*AL894525785*

## SCI DETROPA

**Au capital de 1.500,00 Euros
Siège social :AUXERRE,
3 Quai de la République
R.C.S. AUXERRE : 498 880 350**

Suivant décision de la gérance de la société susnommée, il a été décidé :
- Le transfert à compter du 1er octobre 2019 du siège social de la société de AUXERRE (89000),3 Quai de la République à VENOY 89290, 15 Rue de l'Ancien Château.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
Le gérant
*AL894525790*

## SGI DETRAME

**Au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : AUXERRE,
3 Quai de la République
R.C.S. AUXERRE : 499 296 804**

Suivant décision de la gérance de la société susnommée, il a été décidé :
- Le transfert à compter du 1»'octobre 20'19 du siège social de la société de AUXERRE (89000), 3 Quai de la République à VENOY 89290, 15 Rue de l'Ancien Château.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
Le gérant
*AL894525791*

## SCI T.E.T.U.

**Au capital de 15.244,90 Euros
Siège social : AUXERRE,
2 Rue de Biau
R.C.S. AUXERRE : 413 817 115**

Suivant décision de la gérance de la société susnommée, il a été décidé:
- Le transfert à compter du 1»'octobre 2019 du siège social de la société de AUXERRE (89000), 2 Rue de Biau à VENOY 89290, 15 Rue de l'Ancien Château.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
Le gérant
*AL894525792*

## SCI CHES 13

L'AGO a décidé, le 27/8/2019, de transférer le siège social de la société CHES 13, SCI au capital de 144 828€, 48 rue du centre, 89340 Champigny, 438 257 024 RCS Sens, le 28/08/2019, au 6 Rue De L'Asile, 67340, Ingwiller. La société sera radiée du RCS de Sens et réimmatriculée au RCS de Saverne
*AL894525799*

## GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA RAINERIE

GFA au capital de 357 294,76 € La Huronnerie - 89330 VERLIN 412 022 311 RCS SENS Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2019, les associés ont transféré le siège social de la société à VERLIN (89330), la Rainerie. La nouvelle adresse du siège dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce de SENS (89100) auprès duquel la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Pour avis, la gérance.
*AL894525807*

## ADMINISTRATIF BUREAUTIQUE SECRETARIAT CONSULT

**SASU
au capital de 1.000 €
Siège social : 15, rue du Port
89100 SAINT-CLEMENT
810 848 325 R.C.S. Sens**

Aux termes des décisions extraordinaires de l'Associé Unique du 1/10/19 il a été décidé à compter 1/10/19 de transférer le siège social de la société au 2, rue de la Fosses aux Saumons – Zone Industrielle des Sablons 89100 SENS et de modifier l'article 4 des statuts. Modifications au RCS de Sens.
Pour avis.
*AL894525814*

## FREDERIC HUARD EXPERTISE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 30 Rue Beaurepaire
89100 SENS
509 009 643 RCS SENS**

Aux termes d'une décision en date du 28/10/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 30 Rue Beaurepaire 89100 SENS au 19 Rue du Sachot 89100 SENS à compter du 01/11/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance
*AL894525816*

## PNCN

**Société Civile Immobilière
Au capital de 3 000 euros
Siége social : Les Baillys
89170 St FARGEAU
RCS AUXERRE 752 478 610**

L'AGE des associés en date du 19/10/19 a décidé de transférer le siège à 61 Clos des Champs 01380 St CYR sur MENTHON, avec effet du même jour, soit le 19 octobre 2019, puis elle a modifié les statuts en conséquence. La Société sera désormais immatriculée au RCS de BOURG en BRESSE
Pour avis
*AL894525818*

## TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

**PIERRE ET MARIE CURIE SELEURL
EURL au capital de 14.000 €
5 rue Deshuliers,
77580 Crécy-la-Chapelle
515216943 RCS Meaux**

Aux termes de l'AGE en date du 20/09/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à 24 faubourg de Paris, 89340 Villeneuve-la- Guyard, à compter du 01/10/2019. Gérant : M. Olivier JARADE, 49 rue de l'Église, 77580 Bouleurs
Radiation du RCS de Meaux et immatriculation au RCS de Sens
*AL894525822*

## S.E.L.A.R.L. CABINET JURIDIQUE LALANDE ET ASSOCIES AVOCATS INSCRITS AU BARREAU DE SAINTES 5 Rue des Boucheries 17130 MONTENDRE

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**AGENCE SR BOIS
Société à responsabilité limitée
au capital de 121.000 euros
Siège social : Zone Industrielle,
1 Chemin de la Grange
33650 MARTILLAC
789 053 857 RCS BORDEAUX**

Aux termes d'une délibération en date du 22 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de MARTILLAC (33650), Zone Industrielle, 1 Chemin de la Grange, à SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE (89110), 4
Rue de Vieux Poux, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 789 053 857 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Gérance : Monsieur Sébastien RAOUT, demeurant 3 Rochy, DICY- 89120 CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE.
Pour avis,
La Gérance
*AL894525823*

## EDITIONS BENOIT FRANCE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 70.005 €
Siège social :
41 Rue Emile Tabarant
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE
337 572 085 R.C.S. Sens**

Suivant procès-verbal en date du 24 octobre 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 11 Grande Rue 89410 BEON.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
Mention sera faite au RCS de Sens.
L'associé unique.
*AL894525829*

### ➜ MODIFICATION DE CAPITAL

## PYRRHUS CONCEPTIONS

**SARL au capital de 173 760 euros
Siège social : 5 Rue de l'Orange
89510 ETIGNY
414 245 449 RCS SENS**

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2019, l'associé unique a constaté qu'une erreur matérielle s'était glissée lors des formalités de modification de capital social intervenue au 31 mars 2005. Il convenait de lire que le capital social de la société était porté à 173.760 euros et non 173.160 euros. Les statuts ont été rectifiés en conséquence. Pour avis-La Gérance
*AL894525698*

## SCI DES 120000

SCI au capital de 85000 ? Siège social : 26 rue François de la Magdelaine, 89420 Savigny-en-Terre-Plaine 848 237 582 RCS d' Auxerre L'AGE du 09/09/2019 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 85000 Euros, à 709000 Euros Modification au RCS d' Auxerre
*AL894525759*

**Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon**

## MODIFICATION DU CAPITAL

**SCI LA POTERNE**

Par acte authentique du 12 juillet 2019, reçu par Maître LEGUY, notaire à AVALLON, contenant apport d'immeuble, les associés de la société civile immobilière dénommée LA POTERNE au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social à VEZELAY (89450) bordure de la rue de l'hôpital, la rue de la poterne, la rue du château gaillard, identifiée sous le n° SIREN 828599613 RCS AUXERRE, ont décidé d'augmenter le capital social et de le porter ainsi de 1.000,00 euros à 221.000,00 euros, par la création 44 000 parts nouvelles.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Pour avis.
*AL894525809*

### ➜ CONVOCATION

## C.A.PRO.GA. LA MEUNIERE

**190 bis rue Paul Doumer
45200 MONTARGIS**

**ASSEMBLEES de SECTION des ASSOCIES COOPERATEURS**

Les Associés Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de la Section à laquelle ils sont rattachés, et qui se tiendra dans les communes ci-dessous désignées :

**- Mardi 26 Novembre 2019 à 9 heures
Section GIEN/NOGENT
et MONTCRESSON/CHATILLON**
Salle Polyvalente de LA BUSSIERE

**- Mardi 26 Novembre 2019 à 15 heures
Section DOUCHY/CHÂTEAU-RENARD**
Salle Polyvalente de DOUCHY

**- Mercredi 27 Novembre 2019 à 9 heures
Section LADON/CORBEILLES/LORRIS
et ST FIRMIN/GONDREVILLE**
Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD

**- Mercredi 27 Novembre 2019 à 15 heures
Section COURTENAY/PIFFONDS
et LA SELLE/CHEVANNES**
Salle Polyvalente de CHANTECOQ

précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du MARDI 3 DECEMBRE 2019.

Les Associés Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion, des comptes annuels et consolidés, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés, et du texte des résolutions proposées, au Siège de la Coopérative ou chez les Administrateurs de leur section mentionnés sur leur convocation.

**ASSEMBLEE de SECTION des ASSOCIES NON COOPERATEURS**

Les Associés Non Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de Section qui aura lieu le MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019 à 9 heures, Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD, précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du MARDI 3 DECEMBRE 2019.

Les Associés Non Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion, des comptes annuels et consolidés, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés, et du texte des résolutions proposées, au siège de la Coopérative.

**ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE**

Les Associés de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont informés que les Délégués élus aux Assemblées de Section des Associés Coopérateurs et à l'Assemblée de Section des Associés Non Coopérateurs sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire **le MARDI 3 DECEMBRE 2019 à 9h30**, Espace Jean Vilar à AMILLY.

**Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE**

1. Nomination du Bureau,
2. Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur les opérations sociales de l'exercice 2018/2019, clos le 30 juin 2019,
3. Rapport sur la gestion du groupe,
4. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et les conventions réglementées,
5. Ratification des conventions réglementées visées à l'article 25 des statuts,
6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,
7. Approbation de ces comptes,
8. Répartition et affectation du résultat,
9. Quitus au Conseil d'Administration,
10. Renouvellement d'Administrateurs représentant les Associés Coopérateurs,
11. Renouvellement de l'Administrateur représentant les Associés non-Coopérateurs,
12. Cooptation d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,
13. Renouvellement d'un commissaire aux comptes suppléant,
14. Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration,
15. Fixation du budget formation des administrateurs,
16. Constatation du montant du capital social,
17. Pouvoirs pour formalités.

Le Président du Conseil d'Administration,
J-M. BILLAULT
*AL894525742*

### ➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## AVIS DE MISE A ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de la Commune de GIROLLES (89) en date du 13 Avril 2016, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant un mois, du 04 Novembre 2019 au 05 Décembre 2019.
Monsieur Dominique BREUILLE assurera les fonctions de Commissaire Enquêteur. Pendant le délai susvisé :
- Un dossier sera déposé dans la mairie de GIROLLES aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, ou les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à la Mairie de la commune concernée ou par mail à mairie89-girolles@orange.fr, lequel les annexera au registre.
- Une permanence en mairie sera assurée par le commissaire enquêteur afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public selon le calendrier suivant :
**- LUNDI 04/11 : permanence de 09h00 à 11h00**
**- MARDI 19/11 : permanence de 09h00 à 11h00**
**- JEUDI 28/11 : permanence de 16h00 à 18h00**
*AL894525610*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE
**Préfet de l'Yonne**

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**COMMUNE DE SAINT SAUVEUR EN PUISAYE**

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2019-0457 du 1er octobre 2019,une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la mise en place de périmètres de protection du captage du Petit Moulin sur le territoire de la commune de Saint-Sauveur-en-Puisaye, à une demande d'autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine, et à une demande d'autorisation de prélèvement d'eau au titre du code de l'environnement, d'une durée de 32 jours, est prescrite du mardi5 novembre 2019 au vendredi 6 décembre 2019 à 17 h inclus. Pendant toute la durée de l'enquête, soit du mardi 5 novembre 2019 au vendredi 6 décembre 2019 à 17 h inclus, un dossier comprenant des informations environnementales et relatif à cette enquête sera déposé auprès de mairie de Saint-Sauveur-en-Puisaye d'où chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement des observations sur l'utilité publique du projet, sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Saint-Sauveur-en-Puisaye (siège de l'enquête) ou être adressées au préfet par voie électronique à l'adresse suivante : - pref-duppetitmoulinen mairie de Saint-Sauveur-en-Puisaye :- le mardi 5 novembre 2019 de 9 h à 12 h.- le samedi 16 novembre 2019 de9 h à 12 h.- le vendredi 6 décembre 2019 de 14h à 17 h. Est désigné en qualité de responsable du projet : Le maire de la commune de Saint-Sauveur-en-Puisaye – 1 Place Paultre-des-Ormes - 89520 SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE– tél 03 86 52 15 mail : mairie.stsauveur89@wanadoo.fr.L'avis d'ouverture d'enquête et le dossier d'enquête sont consultables sur le site web de la préfecture de l'Yonne (www.yonne.gouv.fr - rubrique poli tiques publiques - environnement - déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques). Dans un délai de trente jours, le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne – service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement – bureau de l'environnement - place de la préfecture - 89016 AUXERRE CEDEX, son rapport, ses conclusions motivées, le dossier d'enquête et le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Dijon.Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral. A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public pendant le délai d'un an, dans la mairie de Saint-Sauveur-en-Puisaye, à la préfecture de l'Yonne- service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement – bureau de l'environnement ainsi que sur le site web de la préfecture de l'Yonne
*AL894525687*

**Préfet de l'Yonne**

## AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**sur les communes de SAINTE-VERTU
et de POILLY-SUR-SEREIN**

Sur décision du commissaire enquêteur en date du 26 octobre 2019, l'enquête publique relative à la demande 'autorisation environnementale présentée par la SARL Champs ENDOBRIUM (SOLVÉO Énergie) en vue d'exploiter un parc olien « Les Moulins du Serein » sur le territoire des ommunes de Sainte-Vertu et de Poilly-sur-Serein, ouverte du 1 octobre 2019 au 23 novembre 2019, est prolongée d'une urée de dix jours, soit jusqu'au mardi 3 décembre 2019 (23 h).
Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier complet en mairies de Sainte-Vertu et de Poilly-sur-Serein, ainsi qu'en préfecture de l'Yonne (Bureau de l'environnement) aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les observations et propositions formulées devront être consignées ou annexées sur le registre ouvert à cet effet. Elles pourront également être adressées :
- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/1684
- par voie électronique, à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante :
enquete-publique-1684@registre-dematerialise.fr
- par courrier, au commissaire enquêteur, à la mairie de Poilly-sur-Serein, siège de l'enquête.
Outre les dates prévues par l'arrêté préfectoral initial d'ouverture d'enquête publique du 26 septembre 2019 et l'avis d'ouverture d'enquête au public précédent, le commissaire enquêteur assurera une permanence supplémentaire à la mairie de SAINTE-VERTU :
- le samedi 30 novembre 2019 de 16 h à 19 h.
Par ailleurs, une réunion d'information et d'échanges avec le public sera organisée le mercredi 13 novembre 2019 de 18 h à 21 h à la salle des fêtes de Poilly-sur-Serein.
Le présent avis sera également disponible sur le site Internet de la préfecture :
www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement .
*AL894525780*

**Préfet de l'Yonne**

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**SUR LA COMMUNE DE TONNERRE**

Le public est averti qu'en execution :du code de l'environnement, du code de l'urbanisme, de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2019-532 du 25 octobre 2019, une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Tonnerre, déposée par la SAS SOLEIA 43 (JP Energie Environnement), sera ouverte du jeudi 28 novembre 2019 (9h00) au samedi 4 janvier 2020 inclus (12h00), soit une durée de 38 jours consécutifs, en mairie de TONNERRE.
Est désigné M. Michel BREUILLÉ en qualité de commissaire enquêteur.
Le dossier de demande de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'information d'absence d'avis de l'Autorité Environnementale et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 28 novembre 2019 au 4 janvier 2020 inclus, en mairie de TONNERRE, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / Photovoltaïque / enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 28 novembre 2019 au 4 janvier 2020 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.
Les communes de TONNERRE, BERNOUIL, COLLAN, DANNEMOINE, EPINEUIL, JUNAY, MOLOSMES, SERRIGNY, TISSEY, VEZANNES, VEZINNES, VIVIERS, YROUERRE sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire de 5 km autour du site concerné.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
soit par voie électronique:
- à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-tonnerre@yonne.gouv.fr
soit par écrit:
- sur le registre « papier » déposé en mairie de TONNERRE,
ou
- courrier adressé à la mairie de TONNERRE (siège de l'enquête) à l'attention de M. le commissaire enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, M. le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public ui seront également consignées dans le procès-verbal :
à la mairie de TONNERRE, les : jeudi 28 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 ; mercredi 11 décembre 2019 de 15h00 à 18h00, mardi 17 décembre 2019 de 14h00 à 17h00, samedi 04 janvier 2020 de 9h00 à 12h00.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement), en mairie de TONNERRE, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de M. le commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus du permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Théo BON - SAS SOLEIA 43 (JP Energie Environnement) - 1 rue Célestin Freinet Bât A. 2ème étage - 44200 NANTES - Tél. : 06.17.43.73.11.
*AL894525800*




### ➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Notaire

**SCP MILLARD-BERTHELIN
Notaires à Saint-Florentin
(Yonne)
26, rue Dilo**

## AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Laure BERTHELIN, Notaire Associé, à SAINT-FLORENTIN (Yonne), 26, rue Dilo, le 14 octobre 2019, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial portant constitution d'une société d'acquêts
par : Monsieur Frédéric Claude Gérard PAYSAN, et Madame Suzy Michèle WARBURTON, demeurant à GERMIGNY (89600) 47 grande rue Hameau de Vieux Champs.
Né à MIGENNES (89400)le 2 avril 1984.
Née à AUXERRE (89000) le 24 juin 1984.
Marié à la mairie de SAINT-FLORENTIN (89600), le 19 septembre 2009 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, et ayant opté depuis pour le régime de la séparation de biens aux termes d'un acte reçu par Maître Laure BERTHELIN, notaire à SINT-FLORENTIN, le 24 janvier 2018, homologué suivant jugement rendu par le tribunal de grande instance de AUXERRE (89000) le 15 mai 2018, dont la grosse a été déposée au rang des minutes dudit Notaire le 13 juillet 2018.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.
*AL894525778*

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Luc BARDE, soussigné, Notaire à SENS (Yonne), le 29 octobre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté en cas de décès par : Monsieur Michel COTÉS, retraité, et Madame Yvette Madeleine CHARTIER, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à VAUDEURS (89320) 7 route de Grange Sèche. Monsieur est né à MALESHERBES (45330) le 12 janvier 1942, Madame est née à TRILBARDOU (77450) le 9 juin 1944.
Mariés à la mairie de TRILBARDOU (77450) le 7 décembre 1963 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.
*AL894525805*

**Maître Maryse BELLIAU
Notaire à Charny Orée de Puisaye
(Yonne)
5, rue André Martin**

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Maryse BELLIAU, Notaire à CHARNY ORÉE DE PUISAYE (Yonne), 5 rue André Martin, le 25 octobre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE avec clause d'attribution intégrale au choix du conjoint survivant par :
Monsieur Jean-Marie Raymond Maurice GOIS, retraité, et Madame Sylvie Nadine Germaine GUINOISEAU, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 12 Chemin des Chats DICY.
Monsieur est né à DICY (89120)le 5 septembre 1954,
Madame est née à VERSAILLES (78000) le 5 juin 1955.
Mariés à la mairie de DICY (89120) le 5 mai 1979 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Pierre LALANDE, notaire à CHARNY (YONNE), le 28 avril 1979.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.
*AL894525813*

### ➜ AVIS ADMINISTRATIF

## COMMUNE DE ST MAURICE DE THIZOUAILLE

Considérant que le plan de zonage de

l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente ;

- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et R 123.12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux ;

- dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :

- à la mairie de St Maurice Thizouaille aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,

- à la Préfecture de l'Yonne.

- dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicités précitées.

*AL894525676*

## ➜ MODIFICATION DE STATUTS

## SCI LE PAQUES

**au capital de 914,69 €**
**10, rue Pesant et Bombert**
**89350 CHAMPIGNELLES**
**R.C.S. 410.414.239 AUXERRE**

Aux termes d'une Assemblée Générale extraordinaire du 4 septembre 2019, les associés ont décidés à compter du 4 septembre 2019 de transférer le siège social au 1162, Chemin de Bioule 82800 NEGREPELISSE et de modifier en conséquence l'article 6.0. des statuts.

De nommer Madame Nathalie TILQUIN dt à 1370 Jodoigne (Belgique) 29, Rue de Louvain gérante en remplacement de Madame Dominique Jacoby dt 82800 Négrepellisse 1162 Chemin de Bioule démissionnaire.

D'acter le cession de parts de Madame Dominique Jacoby à Madame Nathalie Tilquin et la cession de parts de Monsieur Mario Sampaolo associé sortant à Madame Hélène Likin

Fait à Négrepelisse le 4 septembre 2019

*AL894525338*

## AVENIR IMMOBILIER INVESTISSEMENT

**Société civile immobilière**
**au capital de 83 846,96 euros**
**Siège social : 24 rue Vacheresse**
**77400 LAGNY SUR MARNE**
**RCS MEAUX 399 201 631**

L'AGE du 23/09/19 a décidé à compter de cette date :

-le transfert du siège social au 12 rue de St Fiacre 89170 Ronchères et modification de l'art 5 des statuts.

- la nomination pour une durée illimitée de M. Romain VAUTRIN domicilié 12 rue de St Fiacre 89170 Ronchères, en remplacement de M. Robert VAUTRIN, démissionnaire.

La Société, immatriculée au RCS Meaux fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS Auxerre. Constituée pour 99 ans depuis le 02/01/95 elle a pour objet social la location de locaux et un capital de 83 846,96 € composé d'apports en numéraire.

*AL894525793*

## SOCIÉTÉ DELAVICYUL

Aux termes d'un acte de décisions unanimes en date du 13 juin 2019, les Associés de la Société DELAVICYUL, Société par Actions Simplifiée au capital de 420.000 Euros, siège social : Rocade Sud RD 1060 Zone Commerciale Sens Sud Lieudit Champbertrand - 89100 SENS, 523 399 699 RCS SENS, ont décidé d'étendre l'objet social aux activités de réalisation, directement ou par sous-traitance, de la pose à domicile des produits vendus par le point de vente et la mise en place de services associés à la vente pour les clients (tel que la location de matériel, de véhicules et d'espaces dédiés aux clients et sis sur le point de vente avec mise à disposition de matériels, la mise en relation des clients qui en font la demande avec des professionnels connus du point de vente) et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

POUR AVIS

Le Président

*AL894525803*

## SCI BIGOT

**Société civile immobilière**
**au capital de 362.523,76 €**
**Siège Social : 6 rue de l'Eglise**
**89550 HERY**
**SIREN 349.237.990 RCS AUXERRE**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2018, les associés de la société SCI BIGOT ont pris note des démissions de Mr Daniel BIGOT et de Mme Josette POUSSARD veuve BIGOT par suite de leurs décès et ont nommés en qualité de co-gérants: Mr Denis BIGOT né à HERY (89550) le 25 avril 1956 et Mme Nicole BIGOT épouse COURTET née à HERY (89550) le 6 février 1953.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 19 octobre 2019, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social situé à HERY (89550) 6 rue de l'Eglise à GURGY (89250) 1 Impasse de la Grande rue à compter du 19 octobre 2019.

Formalités au RCS d'AUXERRE. POUR AVIS ET MENTION Le Gérant.

*AL894525824*

## ➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

## EARL FERMIER

Aux termes d'une délibération en date du 12 avril 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de l'EARL FERMIER, exploitation agricole à responsabilité limitée, au capital de 98 177.17 euros dont le siège social est 5 Le Petit Bralon Villefranche Saint Phal 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, immatriculée 418773511 RCS SENS a pris acte de la démission de Mme. Corinne FERMIER, de ses fonctions de gérante et de la nomination de M. Adrien FERMIER, demeurant à 1 Les Joncs, Villefranche Saint Phal, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, à compter de ce jour. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis

La gérance

*AL894524069*

## VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 28 octobre 2019,

La société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 Euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488

a donné en location gérance à la société TOLASA, Société A Responsabilité Limitée au capital de 6.000 euros, ayant son siège à SENS (89100) 3 rue Chambertrand en cours

d'immatriculation au Registre du Commerce et Sociétés de SENS.

un fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché avec possibilité de snacking, avec ou sans consommation sur place sis et exploité à SENS (89100) 3 rue chambertrand, sous l'enseigne « CARREFOUR EXPRESS».

Le présent contrat est consenti pour une durée d'une année à compter du 30 octobre 2019 pour se terminer le 29 octobre 2020.

A l'expiration de cette période initiale, le présent contrat se reconduira tacitement pour une durée indéterminée

*AL894525804*

## SARL LES BRIMBOS

L'AGO du 30.10.2019 des associés de la SARL LES BRIMBOS au capital de 10.000 €, siège social à AUXERRE (89000) 11, place des Cordeliers, 809 000 201 RCS AUXERRE, a nommé un co-gérant à compter dudit jour. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES - GERANT : M. Martial COURTOIS ZI rue des Bourres 89270 VERMENTON. NOUVELLES MENTIONS - GERANTS : M. Martial COURTOIS ZI rue des Bourres 89270 VERMENTON et M. Allan DENOUVEAUX, 52 rue Paul Desjardins 89230 PONTIGNY.

*AL894525806*

## BARRE MEUBLES

**SARL au capital social de 510 000 Euros**
**Siège ZI rue Gutenberg**
**89500 Villeneuve-sur-Yonne**
**SIREN 504 589 953 R.C.S. SENS**

Le 26 septembre 2019, l'AGE a approuvé la démission de Mme Carole SANTOS épouse GUERNET de son poste de co-gérante. M. Thomas BARRE devient seul gérant de la société.

Pour avis.

*AL894525831*

## ➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

## ROMABELLE

**SAS au capital de 20 000 €**
**Siège social : 6/10 avenue Jean Jaurès**
**Lieudit Les Ecoles**
**89400 MIGENNES**
**424 314 029 RCS SENS**

Suivant décisions du 06/06/2019, l'associé unique a décidé de poursuivre l'activité sociale bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Mention sera faite au RCS de SENS

*AL894525740*

## ➜ NON DISSOLUTION

## SARL ID2R

Aux termes d'une délibération en date du 30 octobre 2018, l'AGE des associées de la SARL ID2R, au capital de 1000 euros dont le siège est 6 Chemin de l'Epinette Bas Rebourseaux 89600 VERGIGNY, immatriculée 819817867 RCS Auxerre statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

*AL894525514*

## MODIFICATIONS

Par AGE du 24.10.2019 de la Société FRAPAK FRANCE SAS, SAS, capital 375.000 €, siège : 3, le Bas de la Ruelle aux Chats 89100 Gron, 754.020.642 RCS Sens, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

*AL894525776*

## LOC'IRIS

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 5 000 euros**
**Siège social : 66 Quai d'Epizy**
**89300 JOIGNY**
**831 435 029 RCS SENS**

Aux termes d'une délibération en date du 15 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

*AL894525782*

## GARAGE ERMAN

**SARL au capital de 7.500euros.**
**Siège social : 151 RUE**
**ALSACE LORRAINE 89100 SENS.**
**RCS 451 276 422 SENS.**

L'AGE du 30/06/2019 statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Mention au RCS de SENS.

*AL894525821*

## ➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

## LE MOULIN À VENT

**Société Civile immobilière en liquidation**
**au capital de 137,20 €**
**Siège social :**
**Lieu-dit «Vallée aux Coignets»**
**89770 BOEURS-EN-OTHE**
**403 521 099 R.C.S. Sens**

Le 20/10/2019, l'assemblée a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation au 20/10/2019.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de SENS.

Le Liquidateu

*AL894525770*

## DOMO 89 MADAME BIJOUX

Société Par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 250 euros Siège social : 1 route de Chaumont 89110 CHASSY (Yonne) 851 078 881 RCS SENS _____ AVIS DE PUBLICITE LEGALE D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 7 octobre 2019, l'assemblée a : - décidé la dissolution anticipée de la société qui a été prononcée à compter du 7 octobre 2019 suivie de sa mise en liquidation. - désigné en qualité de liquidateur : Mohammed GASMI, demeurant à CHASSY (Yonne) 1 route de Chaumont, - conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. - fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à CHASSY (Yonne) 1 route de Chaumont, Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le représentant légal.

*AL894525771*

## EARL DE LA MOTTE

EARL en liquidation au capital de 226 200 €. Siège social : 9 rue du Château – 89430 RUGNY. 792 510 646 RCS AUXERRE. AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION : Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

*AL894525798*

FIDUCIAL SOFIRAL

## PHENOMENE

**Société par actions simplifiée**
**en liquidation**
**Au capital de 10 000 euros**
**Siège social :**
**19, boulevard du Professeur Ramon,**
**89210 BRIENON SUR ARMANCON**
**Siège de liquidation : 11 rue Stanislas**
**75006 PARIS**
**RCS SENS 818 875 965**

Aux termes d'une délibération en date du 10 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 10 octobre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime légale et conventionnel, dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Bernard CALVET, demeurant 11 rue Stanislas 75006 PARIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 11 rue Stanislas 75006 PARIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateu

*AL894525802*

## DOMAINE FROMONT MOINDROT

EARL au capital de 58,88 Euros 8 Rue Guy Dupas , 89144 Ligny le Chatel 348543943 R.C.S. Auxerre Par décision de L'AGE en date du 30/09/2019 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2019, nommé en qualité de liquidateur Madame Linda Lemarie , 7 Rue Charles Rolland , 89550 Hery et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Auxerre

*AL894525820*

## EARL DE RONCHÈRES

EARL au capital de 112 800,00 euros Siège social : Tue Chien des Boues - 89170 RONCHÈRES 319 545 802 RCS AUXERRE Dissolution et nomination du liquidateur Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2019, l'associé unique de l'EARL DE RONCHÈRES a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2019, et sa mise en liquidation amiable. M. Gilles CHARBOIS, demeurant à RONCHÈRES (89170), Tue Chien des Boues, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : Tue Chien des Boues - 89170 RONCHÈRES. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000). Pour avis, le liquidateu

*AL894525827*

## FRANCOIS XAVIER BONTEMS

Société à responsabilité limitée en cours de liquidation au capital de 20 000 € Siège social et siège de la liquidation : Champeaux, 89130 TOUCY Liquidateur : Monsieur François-Xavier BONTEMS, demeurant à Champeaux, 89130 TOUCY. RCS AUXERRE 414 598 979 Clôture de liquidation Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2019, l'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Le liquidateur.

*AL894525830*

## ➜ AVIS DE CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 1er octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LE 128. Forme : SAS. Capital : 1000 Euros. Siège social : 128 Rue de Paris 89000 AUXERRE. Durée : 99 ans. Objet social : Restauration rapide sur place et à emporter, sans vente de boissons alcoolisées. Président : Mme Sihame RAHO sis 3 Place Lamartine 89000 AUXERRE. Immatriculation au RCS de AUXERRE

*AL894525558*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une Société civile immobilière dénommée LÉGASKI au capital de 10000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, le siège social est fixé 21 Les Bertins Chevillon 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, ayant pour objet : la location, l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location, des immeubles à elle apportés ou acquis par elle pendant la durée de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage industriel ou d'habitation ; l'aliénation sous formes de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social; gestion de portefeuille mobilier et immobilier. La gérance est assurée par M. Pierre-Alain CHEREAU et Mme. Marie VARGOZ, demeurant 21 Les Bertins Chevillon 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. Immatriculation de la Société au RCS de Sens. Clauses relatives aux cessions de parts: agrément des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales pour toute cession.

Pour avis

La Gérance

*AL894525565*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 28/10/2019, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : RAMEAU COUVERTURE

Objet social : Travaux de couverture, Charpente, Zinguerie, Maçonnerie

Siège social : 3 Chemin de l'abreuvoir, Genouilly, 89200 PROVENCY

Capital : 5 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE

Gérance : Monsieur RAMEAU Guillaume, demeurant 3 Chemin de l'abreuvoir, Genouilly, 89200 PROVENCY

le Gérant

*AL894525774*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL : O'KLM au capital de 2 500 euros. Siège social : 8, rue du Vallon 89100 GRON. Objet : Petite restauration plat à emporter fabrication artisanale traiteur Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de SENS. Gérance : Mme ROGER Héléne, demeurant 24, Rue des Courrois, 89100 GRON, nommée pour une durée indéterminée.

*AL894525775*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SHINY PASTA

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital : 500 €uros

Siège social : 82, rue de Paris à AUXERRE 89000

Objet social :

Etablissement de restauration rapide à consommation sur places assises et vente physique directe à emporter de pâtes et de produits gastronomiques arabes ou non faits maison, surgelés et précuits le jour de la fabrication, puis dégelés et cuits à terme à la commande, desserts et boissons, et plus généralement, toutes opérations industrielle, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, nationales ou internationales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

Début d'activité : 15 novembre 2019

Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés

Présidence : BENZERROUK Ahlem,

Associé : BENZERROUK Ahlem, demeurant 1 rue du Pinot à AUXERRE 89000

Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés de AUXERRE.

La Présidente

*AL894525784*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 octobre 2019 à BEINE, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI HUGOT-PATRICE. Forme : Société civile immobilière. Objet : acquisition, location et gestion d'immeubles. Capital social : 1 000 euros. Siège social : 21 Grande Rue 89800 BEINE Durée : 99

années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 1 000 euros. Gérants : M. Christophe PATRICE demeurant 21 Grande Rue 89800 BEINE M. Romuald HUGOT demeurant 30 Route Nationale 89800 BEINE Cessions de parts : Les cessions sont libres entre associés, aux conjoints, ascendants ou descendants non associés. Toutes cessions aux tiers non associés sont soumises à décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, les gérants.

*AL894525786*

**ASV**
**5, rue Louis Vieille**
**89120 Charny Orée de Puisaye**
**SAS IRIX VR INCREDIBLE REALISM IMMERSIVE XPERIENCES**

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du28 octobre 2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : IRIX VR INCREDIBLE REALISM IMMERSIVE XPERIENCES

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 1 000 euros

SIEGE : 29 rue du 11 novembre 1918 89330 Saint Julien du Sault

OBJET : organisation, animation d'événements de réalité virtuelle (RV) ou à caractère récréatif, culturel ou éducatif ; location, vente de matériel de RV ; conception, commercialisation de matériel, de logiciels, d'objets publicitaires de RV. Exploitation de tous lieux permettant l'exercice d'activités de RV ou de loisirs ; vente, service à titre accessoire d'aliments et de boissons alcoolisés ou non.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Monsieur Florian GARON, demeurant 29 rue du 11 novembre 1918 89330 Saint Julien du Sault

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Tristan CAVILLON, demeurant 11 Cour Edmé Lemoine 10360 Essoyes

IMMATRICULATION : au RCS de Sens.

Pour avis.

*AL894525787*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/10/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : VIVA PIZZA Objet social : Fabrication et vente de pizza a emporter Siège social : 28 rue de Sommeville, 89470 Monéteau. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : M. MOREAU David, demeurant 28 rue de Sommeville, 89470 MonéteauAdmission aux assemblées et droits de votes : Une action donne une voix. Clause d'agrément : libre Immatriculation au RCS d' Auxerre

*AL894525788*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à NOYERS (89) du 29/10/2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LA MAISON DES GARDES DE NOYERS

Siège : 19 bis rue du Pont Neuf - 89310 NOYERS

Objet : Location meublée non professionnelle

Durée : 99 ans

Capital : 2 000 euros

Gérance : M. David VINCENT-ROSI, demeurant 19 bis, Rue du Pont Neuf - 89310 NOYERS

Immatriculation de la Société au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis

La Gérance

*AL894525795*

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Guillaume DINET, notaire à CLAMECY, le 25 octobre 2019, a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

**Dénomination :**

SCI DU PONT DE COURS

**Forme :**

SOCIETE CIVILE

**Capital Social :**

CENT EUROS (100,00 € ).

**Siège Social :**

16 route de Jouancy – 89310 GRIMAULT

**Objet Social :**

La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

**Durée :**

99 années à compter de son immatriculation au RCS

**Gérance :**

M. Philippe LOGAR et Mme Chantal LHUILLIER, époux demeurant ensemble à ATHIE (Yonne) 5 rue du Pas Trop.

**Immatriculation :**

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Cession de parts sociales - agrément :

Cession libre entre associés. La décision d'agrément des tiers étrangers est de la compétence de l'assemblée générale statuant à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Pour Avis, Maître Guillaume DINET.

*AL894525796*

**«Cabinet Régis MONNERAIS »**
**Société Par Actions Simplifiée (SAS)**
**Au capital de 2 000 euros**
**Siège social : 110, Rue Georges Pompidou**
**89700 – TONNERRE**

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 26 octobre 2019, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :« Cabinet Régis MONNERAIS »

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 2 000,00 euros

SIEGE : 110, Rue Georges Pompidou – 89700 TONNERRE

OBJET : Le Diagnostic Immobilier

DUREE : 99 années

PRESIDENT : Monsieur Régis MONNERAIS, 10 Rue des Poches, 89700 TONNERRE

IMMATRICULATION :RCS d'Auxerre.

Pour avis,

*AL894525797*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 05/10/2019 il a été constitué une société

Dénomination sociale :

SCI de VAUVIKA

Siège social : BEAUVOIR (86240), 2 Impasse le Vau

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 240.000,00 Euros

Objet social : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers

Gérant: M. Alain FERRY, 2 Impasse le Vau 89240 BEAUVOIR

Cogérant: Mme Viktoryia STOLNIKOVA, 2 Impasse le Vau 89240 BEAUVOIR

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

*AL894525466*

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 novembre 2019, à Tonnerre. Dénomination : CRE Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 30 rue saint pierre, 89700 AUXERRE. Objet : création et vente de support de communication physique et numérique, d'application mobile et tablette - vente de nom de domaine - hébergement de site internet -conseil en communication - vente en gros et au détail de bijoux, de minéraux - importation et vente de pierre précieuse, semi précieuse, métaux, métaux précieux - confection de bijoux en métaux et métaux précieux. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 2000 euros divisé en 200 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : La cession d'actions est libre entre associés et sur agrément des ¾ des actionnaires au profit de tiers.. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : Président : Monsieur Steve SCHWARTZ 7 rue de Paris 89700 Tronchoy. La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.

Pour avis.

Steve SCHWARTZ

*AL894525832*





**Ancien ornithologue, Olivier Lamy s'est tourné vers la fabrication de couteaux artisanaux, une passion qu'il a découverte dès son enfance au sein de la ferme familiale.**

# La passion de la nature et des couteaux

Un autodidacte. À la tête de l'entreprise artisanale Skua Coutellerie depuis début 2018, Olivier Lamy fabrique à la main des modèles originaux de couteaux de cuisine, mais aussi des couteaux destinés aux activités d'extérieurs professionnelles ou de loisir, à savoir l'agriculture, la foresterie, la chasse, la pêche ou encore la randonnée. Né dans une famille d'agriculteurs en Lorraine, le jeune homme a grandi à la campagne. Sa passion de la nature s'est faite donc toute naturellement, comme celle de l'outil qui le suivait partout : son couteau. Olivier passe d'abord son enfance à observer la faune sauvage et les grands espaces. Après avoir décroché un master en biologie de la conservation, il travaille sur des programmes de conservation des espèces protégées au CNRS de Chizé dans les Deux-Sèvres, en tant qu'ornithologue. *« L'étude des oiseaux m'a amené à travailler dans différentes régions de France et dans des territoires lointains, tels que les îles Kerguelen et Crozet, connues comme des réserves naturelles nationales des terres australes françaises »*.

À son retour, et après quelques contrats auprès d'associations de protection de la nature et du centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de la Meuse, Olivier Lamy décide de changer d'orientation.

## Un parcours fait de patience et de passion

En quête de sédentarité et de concret, il s'installe à Pontaix en 2015 avec l'envie de développer ses connaissances agricoles et de créer sa propre activité. *« La Drôme est un pays d'artisanat. C'est l'un des départements où il y a le plus d'artisans couteliers. Pour nous, ce n'est pas qu'un outil. Derrière, se cachent un savoir-faire, une qualité made in France »*.

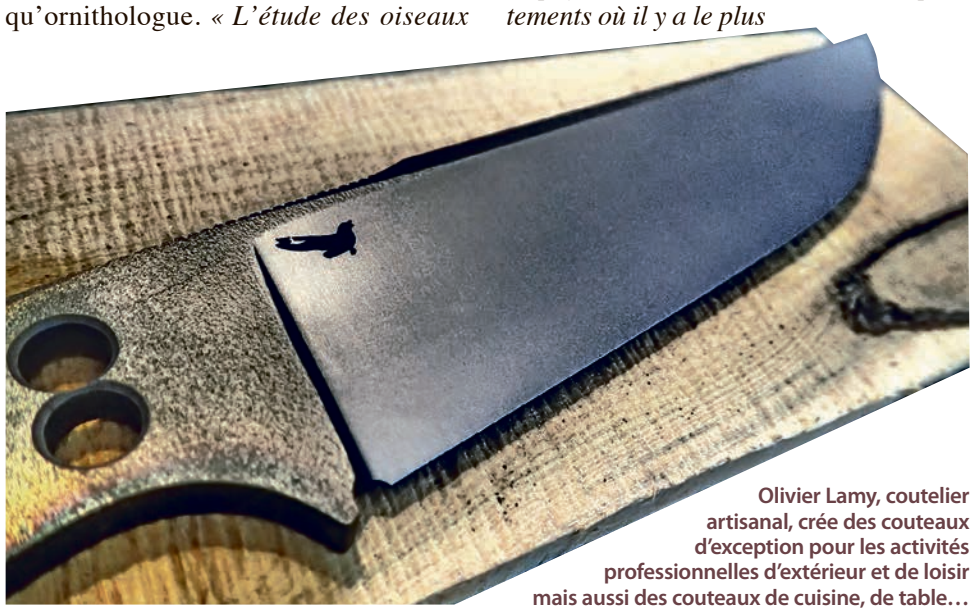
C'est donc à ce moment-là qu'il a choisi de développer son activité coutelière : *« Ma passion pour les couteaux ne m'avait jamais quitté. Petit, je faisais de la forge dans le jardin familial, plaisante-t-il. Pour en arriver là, il m'a fallu être patient et passionné. Je suis complètement autodidacte… Comme le dicton le dit si bien : c'est en forgeant qu'on devient forgeron ! »*

## *« J'aime faire des couteaux utiles »*

L'atelier Skua Coutellerie est donc né en février 2018, faisant le lien entre ses deux passions. Le skua, oiseau marin que l'on rencontre dans l'océan austral, est devenu l'emblème de ses couteaux.

Pour répondre aux attentes de ses clients, il travaille aussi bien les inox (N690, SHV, Niolox) que les aciers carbones (01, 125SC, A2…) avec pour objectif l'élégance associée aux performances. Cherchant à exploiter au maximum les propriétés de ses aciers, il réalise lui-même ses trempes cryogéniques à l'azote liquide (- 196 °C pendant douze à vingt-quatre heures) dans son atelier. *« J'aime faire des couteaux utiles, selon l'emploi que mes clients veulent en faire. Les maraîchers et les forestiers souhaitent, par exemple, des couteaux robustes et ergonomiques, qui s'entretiennent facilement, qui ont une bonne tenue de coupe. Il ne faut pas oublier que c'est un outil de travail pour eux. J'ai aussi des demandes particulières et personnalisées, notamment sur la forme et la dimension des manches adaptées à chaque main »*.

**Amandine Priolet**



Olivier Lamy, coutelier artisanal, crée des couteaux d'exception pour les activités professionnelles d'extérieur et de loisir mais aussi des couteaux de cuisine, de table…

## Remarqué par les Lames d'Oc 2019

**Pour présenter son savoir-faire, Olivier Lamy n'hésite pas à parcourir les différents Salons du couteau. Récemment, il a obtenu le prix du couteau tactique 2019 lors du concours organisé au salon Les Lames d'Oc à Nîmes. Une belle reconnaissance pour cet autodidacte, qui va dorénavant concilier sa passion pour la coutellerie et retrouver son amour pour le monde agricole. En effet, il vient tout juste de s'installer dans une petite ferme située à Choranche, en Isère, à quelques encablures de la frontière drômoise. Coutellerie, maraîchage et élevage seront désormais le trio gagnant pour Olivier Lamy.**




Modèle Ventura, en acier A2 avec trempe cryogénique.